

du
TEMPS

pour
soi,

un
DROIT

pour
toute.s

Les Temporelles
7 et 8 novembre 2019

Tempo
TERRITORIAL

Strasbourg.eu
eurométropole

du
TEMPS
pour
soi,
un
DROIT
pour
toute.s

Les Temporelles
7 et 8 novembre 2019

Tempo
TERRITORIAL

Strasbourg.eu
eurométropole

07.11.2020

P. 06

INTRODUCTION DU COLLOQUE

KATJA KRÜGER
PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION
TEMPO TERRITORIAL

ÉRIC SCHULTZ
ADJOINT AU MAIRE DE LA VILLE
DE STRASBOURG

P. 08

« UNE HEURE DANS LA VIE DE... » À LA DÉCOUVERTE DES INÉGALITÉS TEMPORELLES

Atelier participatif

P. 14

PLÉNIÈRE : DROIT AU TEMPS & ÉTAT DES LIEUX A L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

JEAN-YVES BOULIN
MODÉRATION

FABIAN MOHEDANO
(CATALUNYA, ESPAGNE)

ULRICH MÜCKENBERGER
UNIVERSITÉ DE BRÊME,
RAPPORTEUR DES RÉSOLUTIONS
ET RECOMMANDATIONS

SABINA SCOLA
(BOLZANO, ITALIE)

EMILIA PALLÀS ZENQUE
PACTE POUR LE TEMPS
(BARCELONE, ESPAGNE)

STÉPHANIE SCAILQUIN
(NAMUR, BELGIQUE)
TEMPO TERRITORIAL (FRANCE)

P. 30

QUE PEUT-ON ATTENDRE D'UN «DROIT AU TEMPS ?

KATJA KRÜGER,
PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION
TEMPO TERRITORIAL

ÉRIC SCHULTZ,
ADJOINT AU MAIRE DE LA VILLE
DE STRASBOURG

P. 32

LE DROIT AU TEMPS MIS EN ŒUVRE SUR LES DIFFÉRENTS TERRITOIRES

Partage d'expériences et réflexions
sur le rôle et les actions des collectivités
en France et en Europe

08.11.2020

P. 42

INTRODUCTION DE LA JOURNÉE

LUC GWIAZDZINSKI

LOUIS MAURIN

P. 48

INÉGAUX DANS L'ARTICULATION DE NOS TEMPS CONTRAINTS ET CHOISIS

JEAN-YVES BOULIN
MODÉRATION

CÉLINE PETROVIC
CIDFF 67

LOUIS MAURIN
OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS

CÉDRIC SZABO
AMRF

P. 64

CONCLUSION

AGIR POUR GARANTIR UN DROIT
AU TEMPS INDIVIDUEL ET COLLECTIF

07.11.2020

INTRODUCTION AU COLLOQUE

KATJA KRÜGER
PRÉSIDENTE
DE TEMPO TERRITORIAL

ÉRIC SCHULTZ
ADJOINT AU MAIRE
DE LA VILLE DE STRASBOURG

« Bonjour, nous sommes ravis d'ouvrir cette 17^e édition des Temporelles à Strasbourg. La question du droit au temps est plus que jamais d'actualité.

Et pourtant, neuf ans après l'adoption d'une recommandation par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, instance du Conseil de l'Europe, invitant les collectivités des états membres à « bamabla », force est de constater qu'il y a encore du chemin à parcourir.

C'est donc tout naturellement que Strasbourg, capitale de l'Europe, siège du Conseil de l'Europe a choisi d'axer cet événement national et annuel du réseau sur la question des inégalités temporelles, du bien-être temporel et de la maîtrise de son temps. C'est avec plaisir que nous accueillons à cette occasion nos collègues des bureaux des temps de Bolzano, Barcelone, Namur, Brême.



07.11.2020

« UNE HEURE
DANS LA
VIE ... »

À LA DÉCOUVERTE
DES INÉGALITÉS
TEMPORELLES

En guise d'introduction, les participants participent à un atelier créatif afin de se familiariser avec la notion d'inégalité temporelle. Par groupe de 8-9 personnes, ils ont devant eux plusieurs personnages présentant des scénarii de situation. Les participants sont invités à répondre à la question : Quelles solutions mettre en œuvre, pour réduire ces inégalités au niveau individuel et collectif ?

●
À QUEL MOMENT CETTE PERSONNE
A-T-ELLE DU TEMPS POUR ELLE ?

●
À L'INVERSE, QUAND DIRAIT-ELLE
QU'ELLE MANQUE DE TEMPS ?

●
QUELLES SOLUTIONS METTRE EN ŒUVRE
POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS,
AU NIVEAU TERRITORIAL ?

●
QUE POURRAIT-ELLE CHANGER
POUR QUE ÇA SOIT PLUS FACILE
POUR ELLE ?

●
QUELLES SOLUTIONS METTRE EN ŒUVRE
POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS,
AU NIVEAU INDIVIDUEL ?

●
QU'EST-CE QU'ELLE AIMERAIT CHANGER
(MAIS NE PEUT PAS FAIRE SEULE ?)

●
QUELS ÉLÉMENTS DANS SON PROFIL
SONT-ILS VECTEURS D'INÉGALITÉ,
VU DE L'EXTÉRIEUR ?

●
EN COMPARAISON AVEC SES PROCHES,
QUE VIT-ELLE COMME UNE INÉGALITÉ
DANS L'ACCÈS AU TEMPS ?



ANDRÉE, 32 ANS, travaille dans un établissement nocturne qui ferme ses portes à 1h du matin à la Krutenau. Résidente à la Montagne Verte, elle doit traverser toute la ville, tous les soirs entre 1h30 et 2h30 du matin.

Andrée n'a pas trop de choix de son mode de déplacement au vu de ses horaires de travail. Elle enfourche donc quotidiennement son vélo pour parcourir les 4 km qui sépare son domicile de son lieu de travail. Elle espère chaque soir qu'il ne lui arrivera rien.

SOLUTIONS AU NIVEAU INDIVIDUEL

- Organiser des panels des citoyens (se retrouver avec des personnes qui partagent les mêmes caractéristiques)

SOLUTIONS AU NIVEAU COLLECTIF

- Digitaliser certains services
- Planning avec une demi-journée de libre pour tous-tes



SOPHIE, 49 ANS, en couple avec 3 enfants encore à charge. Elle habite à Pfaffenhoffen, à 35 minutes de son lieu de travail. Son conjoint travaille dans la communauté de communes.

Son village n'est pas desservi par une gare. Elle doit faire ses courses à 10 km et aller emmener et chercher ses enfants à leurs différentes activités. Ne disposant pas d'un salaire élevé, chaque déplacement fait l'objet de réflexion pour le mutualiser ou covoiturer avec d'autres enfants ou collègues.

SOLUTIONS AU NIVEAU INDIVIDUEL

- Clarifier le rôle de chacun dans le couple (partage des tâches)
- Optimiser les trajets : faire les courses à proximité, planifier les activités

SOLUTIONS AU NIVEAU COLLECTIF

- Transports mutualisés à la demande
- Equipements en séries du territoire
- Développer les transports en commun
- Développer les applications pour faciliter le covoiturage
- Favoriser le télétravail sur le territoire



LEILA, 38 ANS, cadre supérieur, divorcée et mère de Victor 5 ans dont elle a la garde une semaine sur deux. Elle habite Neudorf et travaille à Illkirch.

Après un accident de ski, elle se déplace en béquilles. Elle doit déposer son fils à la maternelle située à 5 mn à pied de chez elle et être impérativement à 8h30 à son bureau pour un RDV à Illkirch.

Elle se déplace habituellement en voitures mais, du fait de son accident, se déplace désormais en transports en communs;

SOLUTIONS AU NIVEAU INDIVIDUEL

- Intégrer un réseau de soutien

SOLUTIONS AU NIVEAU COLLECTIF

- Faciliter les transports la nuit
- Création de réseaux et de coopérations
- Trouver une personne à qui demander de l'aide
- Transport public individualisé



PABLO, 27 ANS, a terminé ses études depuis 3 ans mais peine à trouver son premier emploi. En attendant, il s'est installé en temps qu'auto-entrepreneur pour faire des livraisons à vélo, en attendant de trouver mieux. Il se rend disponible sur de grandes plages horaires pour l'aider à payer son loyer.

Il n'a pas le permis : cela le bloque pour son premier emploi.

SOLUTIONS AU NIVEAU INDIVIDUEL

- S'associer avec d'autres autoentrepreneurs
- Etablir un bilan de compétence
- Aménagement du temps de travail pour permettre la recherche d'emploi

SOLUTIONS AU NIVEAU COLLECTIF

- Accompagnement sur le financement du permis
- Meilleure organisation de rencontres employeurs/demandeur d'emploi
- Aménagement du territoire (offre de transport, distribution des activités sur le terrain)



SABRINE, 71 ANS vit à l'Elsau. Elle doit se rendre en mairie de toute urgence afin d'acheter des tickets de cantine pour les enfants de sa fille qui travaille en journée. Elle ne comprend pas très bien le français et n'a jamais touché à un ordinateur de sa vie.

Aujourd'hui, la mairie de quartier est fermée, elle est obligée de se déplacer à la mairie centrale, à 40 minutes en transports en commun de son domicile.

Aujourd'hui, Sabine avait un programme très dense, mais elle ne peut pas refuser ce service à sa fille.

SOLUTIONS AU NIVEAU INDIVIDUEL

- Entraide locale facilitée par la CT
- Trouver des solutions avec le voisinage (entraide locale facilitée par la collectivité)
- Se former à l'informatique, au français dans une structure proche

SOLUTIONS AU NIVEAU COLLECTIF

- Bourse de covoiturage
- Adapter les horaires d'accès des mairies de quartier, de la poste et prévoir une meilleure communication de ces horaires
- Un centre de services permettant la distribution de tickets, Possibilité d'acheter des tickets à l'école avec pointage ou mensualité, de se les faire envoyer, dématérialisation des billets
- Dématérialisation du service public
- Accessibilité horaires et géographique du service public
- Mise en réseau des habitants-es (mairie de quartier, CS,...) pour mutualiser, s'entraider
- Interprétariat
- Des formations pour agir à la maison



SAM, 49 ANS est infirmier. Il effectue des gardes de nuit au moins deux fois par semaine. Son planning lui est attribué en fin de semaine pour la semaine suivante.

Il est marié, a deux enfants. Sa compagne travaille dans la restauration ; elle rentre souvent tard le soir.

SOLUTIONS AU NIVEAU INDIVIDUEL

- Changer d'emploi pour avoir des horaires de bureau
- Mutualiser les besoins partagés avec d'autres personnes

SOLUTIONS AU NIVEAU COLLECTIF

- Sensibiliser à la valeur du temps
- Sondage des besoins et proposer des solutions en prenant en compte les difficultés spécifiques
- Permettre l'accueil des enfants sur le lieu de travail pendant la nuit



JACQUES, 39 ANS est cordonnier à Cronenbourg et habite à HautePierre. Il ouvre son atelier tous les jours entre 10h00 et 18h30, à l'exception du dimanche et du lundi.

Il doit aller à la poste ouverte du mardi au samedi, entre 10h et 18h.

SOLUTIONS AU NIVEAU INDIVIDUEL

- Moduler les horaires d'ouverture (ex : poste) selon les jours de la semaine
- Privilégier les mails et démarches en ligne ou dépôt point relais
- Intégrer un réseau de solidarité (ex : demander à un proche de le faire : outsourcing)

SOLUTIONS AU NIVEAU COLLECTIF

- Proposer un service de récolte de courrier/colis auprès des commerçants locaux
- Avoir une réflexion sur le temps de travail des commerçants indépendants



REMI, 29 ANS est journaliste pigiste en radio. Il doit tantôt faire des matinales, travailler en journée, ou toute la soirée. Il peut être envoyé par la chaîne en reportage sur le territoire de la région.

Il est obligé de travailler pour plusieurs médias, souvent dans toute la France.

Ses parents viennent d'avoir un accident de voiture. Remi doit se rendre à leur chevet pendant plusieurs semaines pour les aider à gérer le quotidien. Son frère habite à l'étranger

SOLUTIONS AU NIVEAU INDIVIDUEL

- Libérer une journée par semaine, prendre des plages libres

SOLUTIONS AU NIVEAU COLLECTIF

- Nécessité de dispositifs nationaux permettant une meilleure régulation : systèmes de services d'aide à domicile propres au territoire



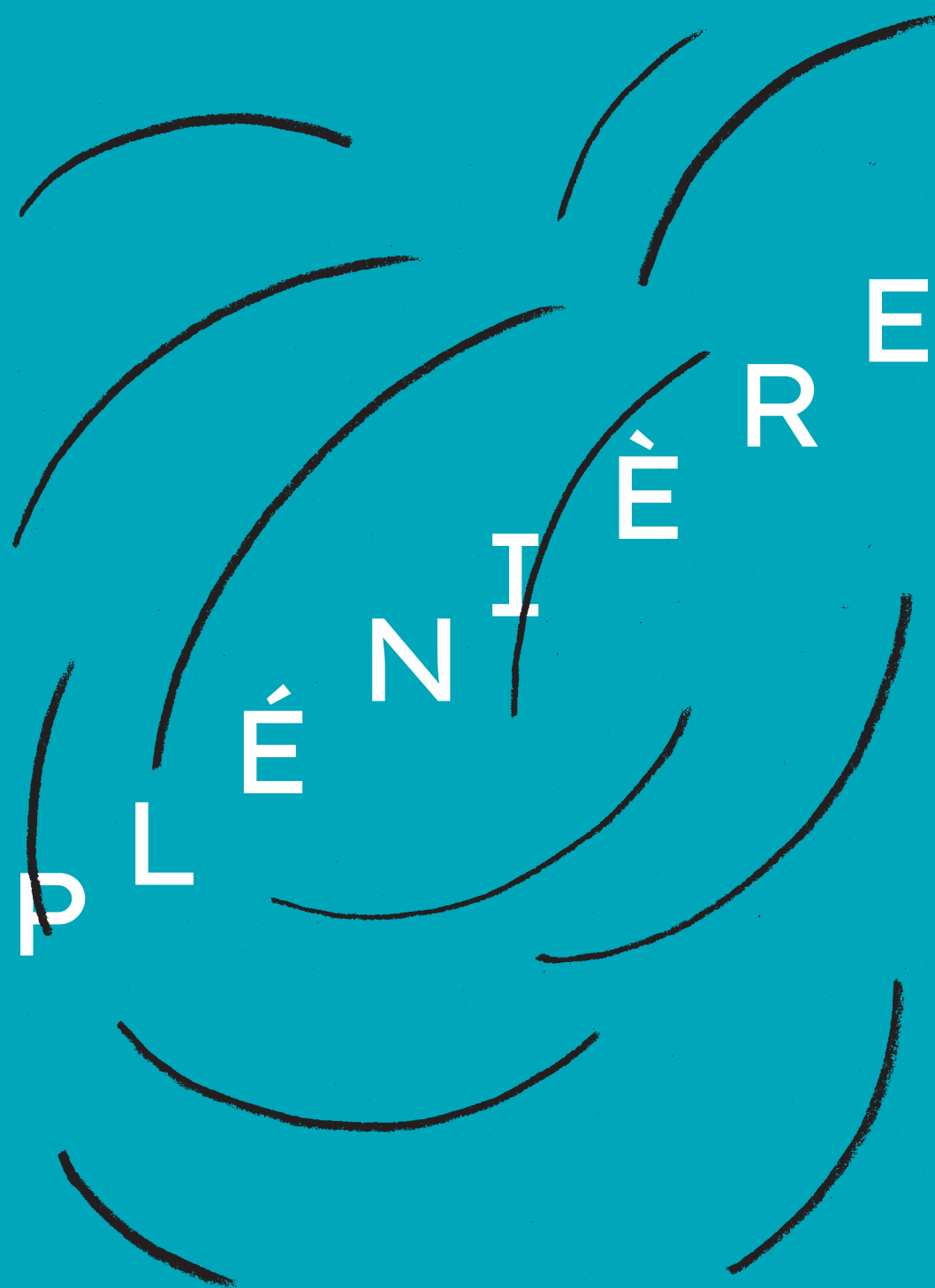
JULIETTE, 19 ANS, arrive ce matin à Strasbourg pour sa première année d'études en architecture. Elle espère trouver une chambre où poser ses valises et un boulot très rapidement pour payer ses études. Elle a 31 heures de cours hebdomadaire. Pour arriver à un équilibre budgétaire, Juliette a calculé qu'il lui faudrait trouver un petit boulot 20 semaine payé au SMIC.

Elle a peur de rater son année universitaire.

SOLUTIONS AU NIVEAU COLLECTIF

- Horaires de cours à optimiser et adaptés aux étudiants salariés
- Bourse, logement étudiants
- Accueil étudiants avec plus d'offres (qui propose des solutions : statut étudiants salariés)
- Développer les logements étudiants accessibles financièrement ainsi que les logements partagés intergénérationnel (heures de travail contre le logement par exemple)
- Mettre en place une dynamique de relation avec les employeurs afin de travailler sur les enjeux des étudiants et amener à proposer des emplois adaptés aux contraintes étudiantes, réserver certains job de la collectivité aux étudiants (ex : médiathèque, piscine)

07.11.2020



DROIT AU TEMPS & ÉTAT DES LIEUX À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

ADELIN SCHWANDER
ANIMATRICE DES TEMPORELLES



Nous vous proposons une plénière sur le droit au temps et état des lieux à l'échelle européenne. Participent à cette plénière :

- ULRICH MÜCKENBERGER, de l'Université de Brême, rapporteur des résolutions et recommandations
- EMILIA PALLÀS ZENQUE, du Pacte pour le temps à Barcelone

- FABIAN MOHEDANO, de Catalunya en Espagne
 - SABINA SCOLA, de Bolzano en Italie
 - STÉPHANIE SCAILQUIN, de Namur en Belgique
 - DOMINIQUE ROYOUN, de Tempo territorial
- La plénière est modérée et introduite par
JEAN-YVES BOULIN

JEAN-YVES BOULIN
SOCIOLOGUE, CHERCHEUR ASSOCIÉ À L'IRISSO



Bonjour à tous ceux que je n'ai pas encore salué, et merci de m'avoir demandé de faire cette introduction à la 18^e édition des Temporelles.

Je suis très heureux de retrouver ici à cette table et dans la salle ceux qui ont contribué à diffuser les politiques temporelles locales en Europe. Je suis très heureux de voir ces acteurs de territoire qui ont anticipé l'importance que ces politiques peuvent avoir pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens-nes. Mais aussi au regard des grandes transformations qui marquent notre époque, qu'il s'agisse de travail, du rapport au travail, des rapports de genre, du changement climatique. Ce sont des politiques qui ont essayé dans une vision globale et articulée de traiter ces différentes questions.

Les politiques temporelles
sont nées en Italie
au tournant des années 1990,

et ont connu un développement remarquable durant la dernière décennie, et qui a pu aboutir à une Loi, la loi Tourco en mars 2000 qui a institué des bureaux des temps dans toutes les communes de plus de 30 000 habitants. L'Italie est aujourd'hui le seul pays où il y a une articulation des échelles spatiales, locales, nationales, régionales, pour mettre en œuvre ces politiques

temporelles. Elles ont connu un succès indéniable en France avec la création de Tempo Territorial en 2004. Elles ont connu des développements plus ponctuels et éphémères dans des pays comme l'Allemagne, la Finlande, les Pays-Bas, l'Espagne.

Aujourd'hui les notions de « cohésion sociale », de « bien commun », de « maîtrise du temps », d'« autonomie temporelle », de « bien-être temporel », de « droit à son propre temps » décrites par Hartmut Rosa [01] dans son dernier livre « Résonnance » ont du mal à se frayer un chemin dans le maquis des politiques néolibérales.

En 2010 le congrès des
pouvoirs locaux et régionaux
adoptait une résolution et une
recommandation appelant
à un « droit au temps ».

Grâce aux contributions du rapporteur Tascon Ménétrier et de la force de conviction déployée par Ulrich Muckenberger, ils ont formulés des recommandations au gouvernement pour développer des politiques temporelles : des politiques articulées, transversales, mises en œuvre avec la participation des citoyens-nes au travers de tables, de concertations, etc.

À partir des avancées réalisées
par les collectivités locales,
il nous paraissait important
de pouvoir réfléchir ensemble
aux voies et moyens de soutenir
ces réalisations et ces projets.

[01] Sociologue et philosophe allemand, qui enseigne à l'université Friedrich-Schiller d'Iéna. Il fait partie d'une nouvelle génération de penseurs travaillant dans le sillage de la théorie critique. Il étudie l'accélération sociale, dont il décrit trois dimensions : Accélération technique : déplacements et communications plus rapides (« rétrécissement de l'espace »), Accélération des changements sociaux : changements plus rapides des habitudes et des modes (« rétrécissement du présent ») ; Accélération du rythme de nos vies : impression de manque de temps permanent.

De repérer et de mobiliser les leviers institutionnels à mettre en œuvre pour soutenir ces initiatives. Et aussi, et j'en terminerai là, pour approfondir ensemble ces concepts de droit au temps et de bien-être temporel.

La session d'aujourd'hui va tenter d'identifier les significations profondes de la portée, tant aux plans juridiques que sociaux des notions de droit au temps, de bien-être temporel, mais aussi en voyant avec les acteurs-

trices de terrain comment, par quelles actions, selon quelles méthodes les collectivités locales ont tenté et tentent de faire droit à ces notions.

Cela nous mènera en Italie, en Espagne en passant par la Belgique et la France. Je me tourne vers toi Ulrich, pour justement, toi qui es intervenu auprès du congrès des pouvoirs locaux et régionaux, si tu veux bien revenir sur ces notions de droit au temps, de bien-être temporel, et du contexte dans lequel tu as pu être un passeur de ces idées.

ULRICH MÜCKENBERGER
PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE BRÊME

« J'étais rapporteur scientifique du Conseil de l'Europe quand celui-ci a rédigé la résolution et pris les deux décisions qu'on vient de mentionner et c'est pourquoi je parlerai du cadre normatif retenu à cette occasion.

En 2010, je suis intervenu auprès du congrès des pouvoirs locaux et régionaux pour analyser et présenter les pratiques européennes en matière de politiques temporelles. J'ai formulé des recommandations dans la ligne de ce que pourrait faire une institution comme le Conseil de l'Europe sur le plan des politiques temporelles. Ces recommandations ont presque toutes été acceptées par le Conseil de l'Europe. Je vais vous faire part de quelques réflexions, de quelques arrière-pensées que j'avais quand j'ai proposé ce « droit au temps » à l'assemblée des pouvoirs locaux et régionaux. C'est mon premier point.

Le deuxième point consiste à souligner que le droit au temps est un droit à un bien-être temporel. Qu'est-ce que c'est que le bien-être temporel ? Le bien-être est le plus souvent compris comme bien-être financier, où le minimum vital est conçu comme élément de nature financière. Tandis que maintenant on peut, selon les recherches que je vais au moins évoquer, parler également d'un minimum vital

temporel comme d'un élément du bien-être temporel.

Le troisième point s'attachera aux décisions du Conseil de l'Europe de 2010.

Pour le quatrième point, je vais endosser mon habit de juriste, et vous expliquer quelles sont les implications des droits subjectifs et des droits objectifs dans un droit au temps (s'il arrive !).

Et pour finir, je parlerai du droit au temps comme d'un droit émergent, ce n'est pas encore un droit positif, c'est un droit émergent, et de comment le faire surgir.

● Je vais commencer par une réflexion historique. La première image que vous avez sous les yeux c'est le « Roland » [A] qui est une figure juridique et philosophique, dans tout le nord de l'Europe.

C'est une figure qui émerge il y a 600 ans, et qui symbolise la liberté des villes, et la liberté dans les villes. C'est une liberté faite de droits, de nature juridique.

● De la même époque du Moyen Âge date – vous la connaissez peut-être – la fresque « Il buon governo », (« le bon gouvernement ») [B] dans la grande salle du palais municipal de Siena (Sienne). C'est l'œuvre d'Ambrogio Lorenzetti.

Vous y voyez entre autres la figure de la « temperencia » tenant un sablier.

Mon idée, c'est qu'il y a une coïncidence historique entre l'émergence des villes comme centres de commerce, de pensée, et comme noyaux d'une république externe et interne et d'une nouvelle modernité. La ville émerge au moment même où commence une nouvelle réflexion. Le Lorenzetti date de 1338, et c'est à cette période que commence une nouvelle réflexion sur le temps. Et si vous regardez la temperencia sur cette image, vous allez voir le sablier, mais de l'autre côté la main qui dit « prenez soin du temps », c'est le signe d'une attention nouvelle à la question du temps.

● Le troisième élément, que j'ai abordé avec l'image du « Rolland », c'est la conception du Droit comme une affaire de professionnels, d'universitaires. À cette époque commence l'étude du Droit à Bologne. Et à mon avis, il faut garder cette idée d'une coïncidence des concepts de ville, de temps, de Droit. Si nous faisons le chemin du Moyen Âge à notre société, si nous en venons aux écrits de Hägerstrand [02], à la *time geography*, et aux écrits de Guidenz, de Sandra Bonfiglioli, on retrouve sur un autre plan, un plan beaucoup plus moderne, ce triangle ville, temps et Droit. Vous connaissez tous cette idée de la *time geography*, de coprésence de différents acteurs-trices dans la ville, investis dans différentes activités, et de la nécessité de la compatibilité temporelle entre ces différentes activités.

Je dis que cela suggère un rôle du Droit comme médiateur, comme origine des règles de compatibilité et d'articulation des uns avec les autres. François Ost, philosophe et juriste belge, évoque pour la première fois le concept de « droit au temps » en 1999. Le livre de François Ost traite de ce que j'appelle la temporalisation du droit.

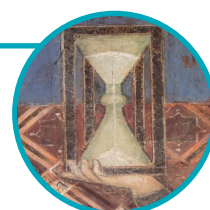
La capacité d'appropriation et de désappropriation du temps a émergé. On parle de voleurs de temps, une désappropriation du temps, et c'est pourquoi le temps est devenu un élément de redistribution. Les juristes qui me sont intellectuellement proches disent que :

nous vivons aujourd'hui une deuxième génération de l'État Providence : un État Providence qui ne redistribue pas seulement de l'argent, mais qui redistribue du temps, dans le sens où le temps est un besoin. Nous n'avons pas seulement besoin d'argent mais aussi de temps, avec un objectif de bien-être temporel qui suppose un minimum vital temporel.

Les résolutions et recommandations du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ne sont pas du droit positif. Les décisions sur les politiques de temps ne sont pas contraignantes, mais elles englobent des considérations de fond sur le droit au temps, sur le bien-être temporel, et sur la qualité de vie temporelle. Les recommandations consistent plus ou moins à prendre en compte le temps dans toutes les politiques municipales et communales. Elles sont une incitation à créer des pôles d'expertise orientés vers l'échange des politiques temporelles, des échanges transnationaux, et enfin une invitation faite aux comités de ministres à reconnaître le droit au temps, au bien-être temporel et à la qualité de vie temporelle.

Le droit au temps n'est pas un droit positif. Le Droit peut définir les droits subjectifs des particuliers, mais aussi les devoirs des pouvoirs publics dans une situation donnée. Ces deux dimensions se retrouvent dans le droit au temps. Le droit au temps est d'abord un **droit subjectif**, qui s'articule en cinq propositions :

- La libre disposition de son propre temps.
- La non-discrimination dans l'usage du temps, qui est surtout un sujet de genre, parce que l'usage du temps est très sexué.
- La non-dévalorisation de son propre temps. Prenez des chômeurs, prenez des personnes à la retraite. Nombre d'entre eux ont beaucoup de temps, mais c'est un temps dévalué, dévalorisé car la société valorise plus le temps de travail rémunéré que le temps de travail bénévole. C'est une situation incompatible avec le droit au temps.
- L'encouragement à une culture du temps propre à chaque individu. Ce n'est pas facile à comprendre. Le droit au temps implique que l'État, les écoles par exemple, les universités, les communes, contribuent à une culture autonome du temps de chacun et chacune des citoyens-nes.



[02] Torsten Hägerstrand, géographe suédois (1916-2004). Il est connu pour son travail sur les migrations, le diffusionnisme et la géographie temporelle.

● Rendre possible des temps sociaux ou des temps communs.

Je veux dire que notre époque d'accélération tend à morceler et à individualiser les temps des uns et des autres, même dans les familles, même dans les voisinages, et le droit à des temps communs fait partie du droit au temps.

Le droit au temps est aussi un droit objectif, c'est-à-dire un droit qui organise la vie commune. Vous trouvez dans les recommandations et dans la littérature une obligation faite aux communes et aux instances publiques de produire des programmes scolaires, communaux, universitaires, de reconnaissance de son propre temps.

Il y a un besoin et un devoir de créer une infrastructure de ressources pour l'expérimentation et l'évaluation des politiques temporelles sur le terrain, pour des échanges transnationaux des expériences et pour créer des structures participatives et transversales à propos du temps des citoyens.

Les administrations publiques sont souvent très spécialisées vis-à-vis des besoins

JEAN-YVES BOULIN

« On va voir, avec les différents partenaires qui sont ici autour de la table, quelles ont été les actions entreprises et réfléchir tous ensemble à la manière, aux moyens et aux leviers que l'on pourrait mobiliser pour aller plus

EMILIA PALLÀS ZENQUE
DIRECTRICE EXÉCUTIVE DU DÉVELOPPEMENT
SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA PROXIMITÉ
DE BARCELONA ACTIVA

« Je vais exposer la situation actuelle à Barcelone en matière de politiques du temps, et Fabian vous parlera du contexte Catalan.

Ulrich a dit que le temps est une ressource universelle mais limitée.

Nous disposons en tout de 24h pour les diverses activités mais nous ne sommes pas tous dans les mêmes conditions matérielles et avec les mêmes facilités pour en profiter. Nous savons que l'utilisation et la répartition du temps au quotidien sont aussi des conditions de l'exercice de la citoyenneté. La conception

et des situations de vie des citoyens-nes. Or la transversalité est importante pour être à l'écoute et comprendre leurs besoins.

J'ai dit que le droit au temps n'est pas encore un droit positif. Qu'est-ce que ça veut dire ? Quoi faire ? Attendre passivement qu'advienne le droit au temps ? Non. Nous ne sommes pas des gens qui attendent.

Il faut de l'action, de l'analyse et un discours public, pas seulement sur les politiques du temps mais également sur le droit au temps, les acteurs, les acteurs sociaux, les communes, les États, l'Europe. A la fin de la recommandation, l'assemblée des pouvoirs locaux et régionaux a écrit ceci : « enfin le congrès charge sa commission de la cohésion sociale d'explorer la possibilité de favoriser la connaissance de ces politiques en Europe et d'échanger les bonnes pratiques en collaboration avec les organes concernés du Conseil de l'Europe, en particulier le Comité Européen pour la cohésion sociale. »

Ceci veut dire que le Conseil de l'Europe a fait un premier pas « A » et qu'il devrait faire le pas « B ».

Merci beaucoup.

loin. Je vais donner la parole à Emilia Pallàs Zenque, de la ville de Barcelone, pour une dizaine de minutes, et puis on va faire un peu un tour et on échange ensuite.

de la politique du temps, dans le contexte de Barcelone, est très étroitement liée aux règles et usages locaux. J'aimerais présenter quelques données sur la situation à Barcelone, en Catalogne et en Espagne en général. Nous avons des spécificités horaires en Catalogne, et en Espagne en général.

Le découpage horaire de la journée y est différent du reste de l'Europe compte tenu de la durée

de la pause déjeuner, et du prolongement de la journée de travail jusqu'à tard le soir. À 18 heures 42 % des gens sont toujours au travail, et encore 10 % à 20 heures. Les commerces s'adaptent aux horaires professionnels de la population, fermant environ deux heures plus tard que dans le reste de l'Europe. Les loisirs se prolongent jusqu'à presque minuit. Cet allongement de la journée suppose moins d'heures de sommeil. Les études disent qu'en Espagne on dort cinquante minutes de moins qu'en Europe. L'explication de ce phénomène est dans notre modèle social et dans nos horaires hérités de la société industrielle ainsi que de la dictature franquiste.

Deuxièmement, il y a un problème d'inégalité des sexes. Nous sommes passés de la société industrielle à une société « de la connaissance », en revanche nos horaires n'ont pas changé et le rôle des hommes et des femmes a peu évolué.

Les femmes passent 4h de plus que les hommes par jour aux tâches ménagères, et 66 % des contrats de travail des femmes sont à temps partiel, avec l'impact que cela implique sur les revenus, la protection sociale et les chances de développement professionnel.

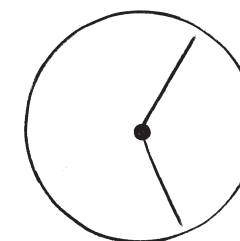
Au-delà des inconvénients professionnels et financiers, nos horaires ont aussi un impact négatif sur la santé, en particulier celle des femmes étant donnée la difficulté d'équilibrer vie professionnelle et vie personnelle.

Barcelone a été une ville pionnière dans les politiques du temps en Catalogne et, je crois, en Espagne. La mairie de Barcelone encourage des politiques du temps de manière explicite depuis 2004, année où un département municipal spécifique fut créé, consacré aux nouveaux usages sociaux du temps. Différents programmes ont été lancés, tels que le bureau du temps, la mise en place d'actions d'adaptation des horaires des équipements et services, un programme d'aide aux familles, aux femmes ayant une personne dépendante à charge, la promotion des démarches

[03] Le Pacte du Temps est une initiative municipale qui recherche l'engagement des citoyens-nes et de la Mairie, pour promouvoir des actions dans le domaine des usages du temps qui contribuent à la réduction des inégalités sociales, à l'amélioration de la qualité de vie et la promotion d'une économie plurielle au service du peuple.

administratives en ligne, la coopération avec les réseaux de villes européens. Ce sont des programmes qui sont actuellement toujours en vigueur. Dans le monde du travail on a créé en 2006 un **réseau d'entreprises intéressées par une nouvelle utilisation du temps**, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière de temps et conciliation entre vies personnelle et professionnelle. Dans le cadre de ce réseau est né le « prix des entreprises innovatrices en matière de conciliation et de temps », afin de donner plus de visibilité et de reconnaissance aux entreprises barcelonaises qui s'engagent sur ces questions.

Après le lancement de ces projets, de ces actions pilotes et autres, on a présenté en 2014 la première proposition du **Pacte du Temps de Barcelone** [03], pour les différentes politiques et actions sur le temps dans la ville, au moyen d'accords entre l'administration, les organisations sociales, économiques et la société civile. En 2018, la Mairie de Barcelone a décidé d'actualiser ce Pacte du Temps de Barcelone, en s'engageant pour une organisation du temps plus saine, égalitaire et efficace. C'est un pacte qui **cherche à créer une alliance et des synergies nouvelles entre des agents et des acteurs** de la ville. Nous passons donc du stade initial, où les politiques de temps étaient des actions sectorielles, où la Mairie jouait un rôle central dans des politiques reposant sur une stratégie plus globale, à un nouveau stade dans lequel subsiste le leadership municipal mais avec la collaboration et une responsabilité partagée des agents sociaux et économiques les plus importants de la ville, tels que les associations syndicales d'entreprise, les organisations sociales, les organisations de voisins et les organisations de femmes.



L'une des bases pour promouvoir l'accord est le réseau d'entreprises sur les nouvelles utilisations du temps, en fonctionnement depuis plus de 10 ans et actuellement composé de plus de 128 organisations et entreprises. La construction de ces nouveaux pactes du temps réaffirme ces politiques dans la ville de Barcelone, et les consolide après 15 ans d'existence pendant lesquels

se sont succédé plusieurs formations politiques différentes à la tête de la municipalité.

Les objectifs du **Pacte du temps** synthétisent les enseignements de toutes ces années. L'actualisation de l'accord implique des développements, qui consistent en près de **60 nouvelles mesures abordant 6 axes principaux de la vie de la population**. Parmi elles certaines mesures emblématiques. Par exemple **l'initiative de la télévision locale de Barcelone pour des horaires plus sains** : l'avancement de l'heure des journaux télévisés, une émission qui donne des conseils aux gens sur la gestion du temps quotidien et un service comme « Barcelona take care » qui est un centre d'information et de conseils. Et un projet en collaboration avec les personnels médicaux afin de **sensibiliser la population** à l'importance du sommeil, **et d'encourager une durée d'utilisation raisonnable des TIC** (technologies de l'information et de la communication). Ainsi que le développement d'un ensemble de **programmes de soutien aux entreprises pour qu'elles puissent promouvoir une nouvelle utilisation du temps** : par exemple les services de mentorat d'entreprise à entreprise. Enfin, la mise en place des critères de la réforme

JEAN-YVES BOULIN

Merci beaucoup. Je donne la parole à Fabian Mohedano.

FABIAN MOHEDANO
PRÉSIDENT DU CONSEIL CATALAN
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

« Nous avons travaillé à la construction d'une nouvelle politique d'usage du temps en Catalogne, en partant de la société civile jusqu'aux institutions.

Emi et Carmen Carreda de Barcelone, Alexi Serra, le responsable du bureau en Catalogne et Marta Juncker, coordinatrice de l'initiative «Barcelona Time Years Initiative for a healthy society» (Initiative de l'année pour une société saine).

Nous étions un conseil de quinze personnes issues de plusieurs organisations, de plusieurs disciplines, et nous avons suscité le développement d'un savoir nouveau avec des chronobiologistes, des psychologues, des économistes, des personnes soucieuses de la bonne gouvernance, de la mobilité, de l'éducation, de l'égalité des genres. Tous

horaire de Catalogne que Fabian va expliquer.

En définitive, nous continuons ces politiques de temps depuis 15 ans. Actuellement cela se fait sous la direction de la « gérance municipale », un service proche de la maire, ce qui montre bien la centralité de ces politiques à la Mairie. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'un sujet qui est important pour la grande majorité de la population par ses incidences sur la santé.

C'est un droit, parce qu'il favorise l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, et une meilleure responsabilité partagée entre les deux sexes, parce qu'il permet de rendre les entreprises plus efficaces et mieux organisées en réduisant l'absentéisme et en améliorant la cohésion interne. Et enfin parce qu'il permet de renforcer la démocratie car il existe un déficit démocratique si les citoyens ne peuvent pas participer à la vie politique, comme le disait Ulrich.

s'intéressent au temps. Nous avons travaillé pendant trois ans : la première année pour construire les savoirs, la deuxième année pour faire des campagnes et concevoir des expérimentations, dans les villes et dans les entreprises. Et la troisième année pour concevoir la réforme au Parlement, mais aussi au gouvernement, dans les municipalités locales et dans les entreprises.

Comme je vous l'ai dit, ce conseil comprend des personnes issues de la recherche, des institutions publiques ainsi que des entreprises et nous avons réussi à bien travailler ensemble.

Ces dernières années, nous avons mené quatre actions importantes : un nouvel accord pour la Catalogne, un nouvel accord pour Barcelone, un accord dans les municipalités, ainsi qu'une semaine nationale sur l'usage du temps. Et nous allons passer à la semaine internationale de l'usage du temps.

● **La première action** est le Pacte sur l'emploi des temps : l'objectif est de promouvoir une nouvelle culture dans les organisations, en faveur de modèles plus efficaces et plus flexibles pour répondre à un nouveau besoin social, et d'établir le concept de temps comme une nouvelle mesure de liberté, d'égalité et de bien-être. Plus de 100 organismes ont signé ce Pacte : des institutions syndicales, commerciales, éducatives, féministes, toutes les institutions publiques, et des entreprises importantes dans l'optique d'un changement de la situation en Catalogne d'ici une dizaine d'années.

● **La deuxième action** est l'accord sur la « conciliation des temps de travail » entre les syndicats patronaux et les syndicats de salariés pour changer les usages du temps au travail. L'accord le plus important est celui de Barcelone, mais nous avons maintenant dix accords locaux dans les grandes et petites villes. Et l'année prochaine, il y en aura peut-être trente. Le nombre d'accords augmente

JEAN-YVES BOULIN

Ce sont des projets très stimulants. Je vais donner la parole maintenant à Sabina Scola de Bolzano.

SABINA SCOLA
BUREAU DES STATISTIQUES ET DU TEMPS,
COMMUNE DE BOLZANO

« Au cours des 20 dernières années, la ville de Bolzano a changé de différentes façons : elle a changé économiquement et culturellement ; le développement a modifié les temps

dans les espaces de la ville et pour ses habitants-es. Le rythme du changement s'est accéléré au fil des années. Les événements culturels se sont multipliés : de nouveaux

et 150 municipalités ont adhéré à l'accord sur l'utilisation du temps de travail. Cela représente 70 à 80 % de la population de Catalogne. Il s'agit d'une structure participative et transversale, des personnalités locales très importantes parlent du temps et conçoivent ces politiques. Nous avons également des réseaux d'entreprises comme à Barcelone, et une application sur les bonnes pratiques en entreprise, une « semaine de l'emploi des temps ».

Nous avons établi ce dialogue entre différentes organisations européennes.

Nous avons maintenant une nouvelle politique, nous avons des gens qui travaillent pour le gouvernement, mais nous avons aussi mené à bien une initiative sociale.

Que pouvons-nous faire maintenant ? Nous pensons que nous pouvons transposer cette expérience au niveau mondial et c'est pour cette raison que nous nous organisons, que nous concevons l'initiative de Barcelone sur l'emploi du temps pour une société saine, qu'elle a été lancée et que nous aimerions construire ces initiatives avec vous. Nous aimerions les concevoir avec vous, avec des experts, des professeurs, mais aussi différents réseaux, avec la chronobiologie, l'institution du travail, et bien sûr le réseau des villes.

Merci.

de grande attraction pour le nord de l'Italie et l'Europe centrale. Une nouvelle université a été ouverte, qui a accueilli de nombreux étudiants-es et enseignants-es de toute l'Europe.

Le rôle de la politique du temps, dans ce changement, est de permettre à la ville de « bien s'en sortir ».

Que signifie « bien s'en sortir » ? Cela signifie être toujours présent pour superviser, construire des projets et intervenir, pour garantir l'accessibilité des services à tous.tes : étudiants.es, enfants, personnes âgées, touristes, promeneurs.ses. C'est être impliqué dans la relation entre l'individu, la société, et l'environnement. Le fonctionnement de notre ville ne se fait pas naturellement ou automatiquement. Il faut une intervention de l'extérieur, souvent de la municipalité ou des autorités locales, pour assurer un développement harmonieux et surtout une égalité d'accès aux services.

La municipalité de Bolzano a cru pendant de nombreuses années, et croit encore, à l'efficacité des politiques temporelles.

L'équipe du bureau des statistiques et des politiques urbaines du temps travaille avec toutes les branches de l'administration locale : politique, scolaire, urbanisme, environnement, mobilité, politiques sociales, politiques de la jeunesse. Mais surtout, elle travaille avec les citoyens.nes les plus intéressés.es. La méthode est celle que Sandra Buonfiglioli nous enseigne. La même méthode a été adoptée dans chaque projet par les politiques urbaines du temps.

Nous partons toujours d'une étude statistique pour prendre une photo de la situation. La participation de tous est la bienvenue. Nous choisissons un groupe de personnes intéressées au projet. Nous utilisons toujours des cartes afin de visualiser la zone. Les projets sont toujours menés en concertation avec les élus.

Ces dernières années, notre attention s'est portée essentiellement sur trois domaines :

- les temps de vie des étudiants.es
- la gestion des âges dans l'administration locale
- et la requalification de l'environnement.

● Le premier domaine, le temps de vie des étudiants.es, est très important à nos yeux, pour différentes raisons.

Les jeunes sont notre avenir, et nous leur transmettons notre savoir-faire.

Ils sont impliqués dans de nombreuses activités scolaires. Comment gèrent-ils leur temps ? Quelles sont leurs capacités de planification et comment considèrent-ils le temps ? En 2018, les politiques du temps de la municipalité de Bolzano concernaient surtout les temps de la vie des élèves. Un échantillon représentatif des étudiants.es des écoles secondaires et professionnelles de la ville a été interrogé sur trois questions : le temps de loisirs, la mobilité durable et la pause déjeuner. Les objectifs de la recherche étaient d'améliorer la gestion du temps des étudiants.es, de réduire le temps nécessaire pour se rendre de la maison à l'école, d'améliorer le vécu de la pause déjeuner. Leurs activités ont été analysées ainsi que le temps qu'ils y passent.

Ensuite, des projets ont été mis en place pour améliorer les temps de vie.

Un groupe de travail sur la mobilité durable a été formé, impliquant différentes institutions.

Le premier résultat a été la planification de connexions entre les pistes cyclables et les zones scolaires. Le groupe de travail a discuté avec les sociétés de transport public pour améliorer leurs horaires. Dans le domaine des loisirs, une réunion sera organisée avec les associations les plus importantes afin de modifier les horaires de leurs activités. En ce qui concerne la gestion du temps, un atelier de formation sera organisé pour les écoles, afin qu'elles puissent lancer des projets avec les étudiants pour les sensibiliser à l'utilisation des réseaux sociaux.

● Le deuxième domaine d'intérêt est la gestion des différentes générations au sein d'une organisation. Plus précisément au sein de l'administration municipale. La population européenne vieillit, et ce phénomène démographique affecte également la sphère de travail des grandes organisations.

Il est important de construire dès maintenant des projets afin de gérer les différentes générations au sein des organisations, en particulier les travailleurs les plus âgés.

La plupart des employés municipaux sont proches de la retraite, l'administration a des difficultés à trouver du personnel. Comme d'habitude, le projet de gestion des âges de l'administration locale de Bolzano a commencé par la collecte de données et l'analyse des organisations. Ensuite, des groupes ont été formés avec les employés.es, pour identifier les problèmes critiques et trouver des solutions. Le problème majeur s'avère être la gestion de plusieurs générations d'employés.es. Après avoir recueilli leurs opinions, un plan d'action doit être élaboré. Les domaines d'intervention comprennent par exemple l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Motivation, formation, recrutement de nouveaux employés.es, soutien aux employés.es proches de la retraite. Les objectifs du projet sont la transmission des compétences, la transmission du travail et de l'expérience, l'amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

● Enfin, le troisième domaine est celui de la requalification de l'espace public.

Les politiques urbaines du temps se situent à l'intersection du temps et de l'espace. En particulier l'espace public. La ville est le lieu où les habitants.es vivent leur temps.

Et ces dernières années, certaines parties de la ville se sont dégradées, en raison de la fermeture de nombreux magasins.

JEAN-YVES BOULIN

« Merci beaucoup Sabina. C'est l'exemple aussi d'une continuité politique sur les questions de politiques temporelles, Bolzano étant une des villes pionnières des politiques temporelles. Donc on voit que, là aussi il y a toujours des nouvelles

STÉPHANIE SCAILQUIN
ÉCHEVINE DE L'URBANISME, DE L'ATTRACTIVITÉ URBAINE ET DE L'EMPLOI

« Nous sommes un peu, la Belgique et ses villes, les petits poucets par rapport à ce que j'ai déjà entendu aujourd'hui.

Nous n'avons pas encore à ce point de stratégie développée par rapport aux politiques temporelles, bien sûr des ambitions, mais une stratégie construite avec des plans d'action

De même certains parcs municipaux fréquentés par des personnes se livrant à des activités illégales se sont dégradés. Les familles, les enfants et les personnes âgées n'y passent plus leur temps. En particulier dans la vieille ville un des parcs fermé depuis un certain temps était en état de délabrement. Le bureau des statistiques et de la politique du temps urbain a coopéré avec les citoyens.nes qui y vivent et qui souhaitent occuper cet espace urbain public pendant leur temps libre.

La politique du temps est en parfaite adéquation avec la rénovation urbaine.

Elle met en jeu deux facteurs, le temps et l'espace public, car c'est dans l'espace public que les citoyens.nes passent une partie de leur temps de vie. Un espace de vie est fréquenté s'il est un espace propre et sécurisé. C'est pourquoi des améliorations ont été apportées en ce sens, y compris dans le quartier du parc. Les premiers événements culturels y ont été organisés, avec un marché vendant des produits typiques, et quelques fêtes pour les résidents. En même temps, l'administration provinciale a été impliquée dans la nouvelle planification du parc conformément aux souhaits des citoyens.

Voici donc quelques exemples de contextes dans lesquels les politiques temporelles peuvent contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

possibilités de développement des politiques temporelles, des nouvelles populations sur lesquelles on peut porter l'effort.

Je passe maintenant la parole à Stéphanie Scailquin, pour Namur, pour voir un peu où on en est à Namur en Belgique.

tels qu'ils ont été évoqués aujourd'hui, finalement nous n'en avons pas. Mais sans le savoir, on fait quand même chacun des politiques temporelles dans différentes thématiques.

À Namur il faut, pour pouvoir commencer ces politiques temporelles, d'abord bien connaître son territoire et voir quels sont les usagers qui vivent dans l'espace public.

C'est bien sûr une ville d'habitants.es, c'est une ville de fonctionnaires, puisque nous sommes la capitale institutionnelle de la région wallonne, c'est une ville d'étudiants.es, de l'école obligatoire à l'université et aux écoles supérieures et donc toutes ces personnes ont des attentes, des besoins spécifiques par rapport à la gestion du temps, par rapport à leur propre temps, ainsi que par rapport à l'espace public comme c'était évoqué notamment en Italie.

Alors d'où est venue plus spécifiquement cette mise en place de politiques temporelles dans la ville de Namur ?

C'est parti finalement d'une politique de cohésion sociale, d'égalité des chances et surtout du soutien des droits des femmes. Nous avons réuni depuis quelques années les différentes forces vives féminines de notre territoire pour pouvoir réfléchir ensemble à une série d'actions à mettre en place pour soutenir les droits des femmes. Bien sûr, sans trop de suspense, un des points qui a été mis sur la table est cette question de la gestion du temps, de l'articulation entre la vie professionnelle, la vie personnelle, la vie familiale, et voir à cet égard comment on pouvait y répondre collectivement et comment une autorité locale pouvait y répondre ?

Comment avons-nous fait ?

Eh bien d'abord nous avons mené des actions d'information, de communication, de sensibilisation du grand public sur ces questions du temps, de la gestion du temps. Donc nous organisons autour de cette journée du 8 mars, journée du droit des femmes, toute une série d'actions. Une année a été spécialement consacrée à la question de la politique temporelle, pendant laquelle nous avons voulu interroger l'ensemble des citoyens et des citoyennes de notre ville, donc pas uniquement les convaincus, sur cette thématique qu'on a appelé le « just in time » : comment pouvoir concilier les différents temps au niveau d'une collectivité locale.

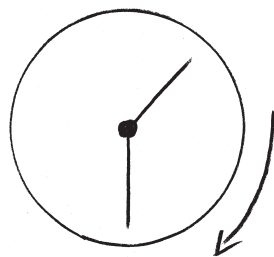
A propos de la thématique de l'égalité entre les hommes et les femmes, on s'est bien sûr rendu compte, on le savait, des difficultés des femmes dans la gestion du temps familial,

des femmes qui étaient parfois « en décrochage ». Voir aussi comment les aider, les soutenir dans la gestion de leur temps, pour pouvoir se réapproprier ce temps et pouvoir dégager des moments pour retrouver des formations, chercher de l'emploi, et c'est dans ce cadre-là aussi qu'une collectivité peut – je pense – agir par rapport à une politique temporelle. Notamment nous avons mis en place des crèches mobiles dans les quartiers plus défavorisés où la commune met à disposition des locaux communaux pour permettre à des femmes de pouvoir confier leurs enfants tout près de chez elles, et ainsi pouvoir prendre du temps pour chercher un boulot, s'insérer dans le monde du travail et reprendre des formations.

Il est aussi, je pense, important au niveau d'une collectivité locale de pouvoir proposer des moments de rencontre, de formation, qui coïncident avec le temps disponible de ces personnes et donc de ne pas imposer des formations qui commencent à 8h du matin et qui s'achèvent à 16h30, mais de pouvoir vraiment trouver des moments où on peut concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle.

Vous avez posé tout à l'heure la question : faut-il aller sur du travail de nuit ou d'autres horaires atypiques ?

À Namur, nous avons depuis de nombreuses années des crèches, des milieux d'accueil collectif pour les enfants qui fonctionnent en 24/24 et 7 jours sur 7. Est-ce un bien, est-ce un mal ? Bien sûr, on peut et on doit se le demander. Toutefois c'est une réponse à la question de la temporalité d'une journée, une réponse à un besoin, et donc c'est aussi le rôle d'une commune, à mon avis.



Donc vous voyez, au départ, toutes ces questions de politiques temporelles sont plutôt parties d'un constat sur les inégalités sociales entre les hommes et les femmes. Et là je dois dire que ce n'est pas toujours facile en tant que maire adjoint de pouvoir convaincre ses collègues de devoir travailler sur les temps,

sur le droit objectif, le droit subjectif au temps, tel qu'il a été exposé au début de cette séance. Ça reste une difficulté, c'est à ce moment que des féministes interviennent dans cette thématique. Même si on est une élue, on est mandataire locale, et c'est une situation un petit peu plus complexe...

Depuis maintenant un an, j'ai aussi la charge de la mobilité. Et dès qu'on parle de mobilité, et qu'on parle des temps, cela devient plus objectif, plus audible pour un maire, un bourgmestre en Belgique. Cela facilite une prise de conscience plus collective au niveau des élus.es communaux, cela devient quelque chose de plus évident, non pas revendicatif mais normal, de s'intéresser au temps des différentes personnes et des différents usages de l'espace public. Pourquoi j'en parle ? Parce qu'au nom de cette question de la mobilité nous avons maintenant demandé à notre instance supérieure, la région wallonne, de nous aider, nous soutenir financièrement pour mettre en place un bureau du temps au niveau de la ville de Namur. Mais nous l'avons fait davantage en partant de cette question de mobilité que de la question des droits des femmes ou des égalités entre les uns et les autres.

Je pense que, si on peut obtenir la mise en place d'un bureau des temps sous l'angle de la mobilité, cela permettra indirectement de renforcer l'égalité entre les uns et les autres et empêcher de perdre du temps dans l'espace public, donc de pouvoir consacrer davantage de temps aussi à soi, à sa vie sociale, à la rencontre avec les autres.

Concernant l'espace public, il y a bien sûr toute la question de l'aménagement de l'espace, de son appropriation. Et donc nous avons mené, et nous menons toujours beaucoup de travaux, Namur étant une ville qui se développe, ou qui se redéveloppe. Nous construisons des nouveaux quartiers, donc nous avons aussi voulu réfléchir à cette conciliation, à cette appropriation de l'espace public, par rapport au temps, par rapport aux différents moments de la journée, aux différents moments de l'année.

Et en ce sens nous avons mené ce qu'on appelle des « marches exploratoires », encore une fois avec des groupes de femmes, pour pouvoir se sentir bien dans l'espace public à tout moment.

Là aussi c'est une appropriation du temps dans l'espace public qui est importante. Nous menons ces marches exploratoires, il y a un cahier des charges, un cahier de

revendications qui a été rédigé et qui est transmis à tout opérateur, qu'il soit public ou privé, pour la création de ces nouveaux quartiers dans notre ville.

Cette question des temps, abordée de manière directe ou indirecte selon qui en parle, émerge aussi lors de la création de ces nouveaux quartiers au moment de voir comment les espaces sont mutualisés. Ils ne sont pas monofonctionnels, on ne va pas créer « simplement » un lieu d'habitation, ou bien uniquement un lieu de services et de bureaux. Il faut savoir vraiment susciter une interaction entre les différents usages de l'espace public et donc créer du logement avec une nouvelle crèche, avec un musée, avec des commerces, avec des bureaux pour qu'à tout moment il y ait du monde qui bouge sur cet espace public. Donc qu'il y ait aussi cette vocation de contrôle social, de sécurité dans l'espace public, et c'est là aussi une manière de prendre en compte je pense les politiques temporelles.



En 2015, au-delà de la ville de Namur, dans toute la partie francophone de la Belgique, la ministre des droits des femmes a aussi lancé des assises sur la question du droit des femmes, de l'égalité des chances, et à nouveau la politique temporelle est partie de cette question hommes-femmes, puisque l'une des recommandations de cette plateforme qui était mise en place était de créer des bureaux des temps.

Avoir un soutien d'un organisme supérieur pour pouvoir mettre en place ces bureaux des temps, mais encore une fois en partant de la thématique hommes-femmes.

Donc ce sont vraiment les revendications des associations féminines qui chez nous sont à l'origine de la mise en place de bureaux des temps dans les différentes communes. Beaucoup de petites choses (il faut toujours commencer par une petite chose) sont mises en place dans différentes communes, à la fois pour les citoyens et pour les agents communaux, afin de les sensibiliser à la question des droits du temps.

Concernant les agents.es communaux et les services publics, nous avons depuis

longtemps le désir d'élargir la plage horaire où les citoyens. nes peuvent venir dans les services communaux, y compris à des horaires en soirée.

Il est également important à mon avis que dans le cadre de la participation citoyenne à des projets notables d'aménagement du territoire, et dans le cadre public de concertation, on puisse participer tard dans la journée. A Namur par exemple pour les services publics, outre le fait d'offrir des horaires plus larges, on a imaginé des codes couleurs utilisés sur notre site internet : vert, orange, rouge, grâce auxquels on sait plus ou moins à quel moment il vaut mieux venir demander un conseil (parce qu'il y aura moins de monde si la tranche horaire est classée verte bien sûr).

Il y aurait encore beaucoup d'autres choses à dire bien sûr. Donc je pense qu'en tant qu'élue locale il faut d'abord être bien consciente de cette question des temps. Je pense que quelque part nous vivons tous notre vie entre le boulot, l'engagement, la famille. Donc puisque nous en sommes conscients pour nous-mêmes il faut voir comment on peut répercuter cette prise de conscience au niveau de notre engagement local.

Vous l'avez dit, je pense que c'est complexe parce que c'est une matière qui est transversale, donc qui devrait être prise en compte par le maire et pas forcément par un maire adjoint je pense, en tout cas si j'en crois ma perception de la vie communale depuis quelques années.

JEAN-YVES BOULIN

« Merci beaucoup Stéphanie, ça montre que les petits poucets, ils mettent des cailloux, et ils récupèrent les cailloux des autres pour avancer, et je pense que vous avez tout à fait raison.

DOMINIQUE ROYOUN
PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS EN GÉOGRAPHIE

« Bonjour à toutes et à tous, ce que Jean-Yves ne nous a pas dit c'est que vous votez à la fin, parce que c'est un tournoi des 6 nations, 5 nations en fait, vous avez vu.

Et puis il faut savoir si Barcelone va être capitale européenne du temps, moi j'aurais bien proposé un peu Rennes ou Strasbourg, comme

Il est difficile de gérer une matière transversale quand on est un maire adjoint qui n'a pas toujours de prise sur les autres. Je pense aussi, c'est un point important, que les villes ne peuvent pas travailler seules, elles doivent avoir un soutien au niveau de leur région ou leur communauté. Ce doit être un enjeu plus large qu'un enjeu communal pour pouvoir avoir la force d'imposer des bureaux des temps. Je pense finalement que chacun et chacune, nous faisons des politiques temporelles sans le savoir, en tous cas à notre niveau puisque nous n'avons pas vraiment encore cette stratégie globale, mais nous le faisons tous.

C'est bien sûr positif.

Mon message serait de souligner la difficulté de cette transversalité et la difficulté peut-être d'être isolé au niveau local

s'il n'y a pas une ambition plus forte à un niveau régional ou national en matière de mise en place de politiques temporelles. Donc, au-delà des recommandations du Conseil de l'Europe, nous avons besoin d'un vrai soutien et d'une véritable ambition collective en matière de mise en place de bureaux du temps et de politiques temporelles pour qu'elles soient vraiment reconnues et qu'elles soient un objectif en tant que tel et non pas, comme vous l'avez dit, parfois en creux ou caché.

Voilà, merci pour votre attention.

Je passe la parole à Dominique Royoux qui a une tâche encore plus énorme, celle de nous rendre compte de ce que Tempo territorial ce n'est pas une collectivité mais c'est plusieurs collectivités réunies sous la bannière de l'association Tempo territorial. Quelles sont les actions qui te paraissent les plus parlantes et surtout qui font sens par rapport à nos objectifs ?

candidature pour la France ; je ne sais pas si vous êtes d'accord mais on en jugera après.

Je vais être court parce que dans un livret qui va vous être distribué dans la journée, on a recensé toutes les actions qui ont été conduites depuis 2014, et qui font suite à toutes celles existant depuis que les politiques temporelles ont été lancées en France. On peut dire que les élections municipales de 2001 en France ont donné le coup d'envoi. 2001, L'odyssée du temps, on était en phase ;

et puis Tempo territorial c'est 2004. En gros 21 territoires conduisent ou ont conduit des politiques temporelles en France.

Ce qui est beaucoup et peu, ça peut être considéré comme un levier ou insuffisant, on peut avoir un long débat là-dessus. Toujours est-il que ces collectivités territoriales sont malgré tout toujours actives. Parce qu'en France, peut-être aussi ailleurs, ce sont vraiment les collectivités territoriales, les communes, intercommunalités, ainsi que quelques départements et au moins une région, qui ont été à l'initiative des politiques temporelles.

Pour rebondir sur votre conclusion, Stéphanie, toutes donnent une dimension transversale aux politiques temporelles. C'est-à-dire qu'il y a une structure, en général une agence des temps, un bureau des temps, une mission des temps, qui essaie d'impulser des actions propres ou de les faire impulser par d'autres services des collectivités. Mais on parle bien en général des collectivités territoriales et en général plutôt des villes et des intercommunalités comme support d'impulsion et point nodal d'application. Malgré tout, malgré cette division, cette vision transversale affichée, parfois même déclinée par certaines collectivités (je pense que Rennes et Strasbourg en sont de bons exemples mais pas les seuls) il y a des politiques thématiques temporelles qui, elles aussi, en passant par la case thématique, ont vocation à se diffuser au-delà du thème qu'elles traitent.

Le thème qui a été le plus traité depuis le début, c'est sans doute la mobilité, selon différents axes.

La mobilité comme *gestion de la relation domicile-travail* par le télétravail par exemple. Beaucoup de collectivités sont forces de proposition dans ce domaine (je ne vais pas toutes les citer mais il y en a beaucoup) qui essaient de gérer les heures de pointe ;

[04] Chargé de recherche, a fait une thèse « Mais pourquoi arrivent-ils tous à la même heure ? » sur le paradoxe de l'heure de pointe et des horaires de travail flexibles (enquête sociologique auprès de cadres franciliens)

Emmanuel Munch [04] a fait des émules un peu partout. Il a fait une très belle thèse sur les paradoxes de la gestion des heures de pointe. La mobilité ça se traite aussi par *l'utilisation des modes actifs* etc., et d'autres façons de gérer le temps. C'est une mobilité qui fait le lien avec le changement climatique, avec les questions de décélération, et de gestion de son temps autrement que dans un rythme effréné et d'avoir forcément à s'adapter aux logiques du travail.

On a donc une grande thématique autour de : mobilité - télétravail - heures de pointe, etc.

Une autre thématique est celle des services à la population. Beaucoup d'activités temporelles tournent autour de l'accès aux services publics, mais aussi de la façon dont on réorganise l'offre des services publics, et de la façon dont les services publics peuvent mieux gérer les temps un peu délaissés parfois (le dimanche...). Je pense à Brive-la-Gaillarde, une ville moyenne du centre ouest de la France, qui a beaucoup travaillé sur le temps du dimanche, le temps de l'été, le temps du midi-deux heures. Ce n'est pas la seule qui l'ait fait, mais c'est vraiment un angle sous lequel elle a essayé de travailler pour en faire un élément d'attractivité de la ville.

Transversal, mobilité, services à la population, et aussi de plus en plus services aux entreprises : le réseau Atémis ; Patrice a beaucoup œuvré là-dessus. Pas seulement sur la gestion des agents de propreté mais aussi sur les risques psychosociaux que doivent affronter un certain nombre de salariés. C'est une thématique qui se diffuse un peu plus, qui est tout à fait intéressante, qui sort un peu du champ strict des collectivités qui seules peuvent traiter ce domaine-là, et c'est intéressant par rapport à ma conclusion. Poitiers essaie un peu de se placer dans ce champ.

Autre thème traité par les politiques temporelles : les ressources humaines, à Paris, Rennes, Lille notamment, et l'organisation interne et la conciliation temps de travail.

Temps de travail pour les salariés des collectivités territoriales, ce n'est pas si courant, cela mérite d'être mentionné.

Et puis il y a une grande thématique qui est apparue plus fortement au cours de cette séquence 2014-2019, celle de l'aménagement, à Rennes, Montpellier et ailleurs, qui a fait l'objet d'un excellent rapport collectif, certes piloté

par Rennes mais sous l'égide de Tempo, et qui fait état de toutes les questions qui touchent à la gestion temporelle de l'espace. Je pense que c'est une innovation forte, comme l'est à mon avis l'autre rapport fort de cette dernière décennie, justement celui sur la mobilité, qui lui aussi fait état de toutes les logiques et les dimensions à prendre en compte quand on prétend mieux gérer la mobilité dans une optique de maîtrise collective ou individuelle du temps.

Et puis il y a des thématiques émergentes. Les territoires ruraux sont émergents, avec l'appui absolument appréciable de l'association des maires ruraux de France, qui peut diffuser cette question-là, et la question de l'accès aux services, pas seulement aux services publics.

La gestion de l'attente dans les transports en commun plus rares, la question de la mobilité dans les territoires peu denses a été abordée lors de cette séquence, et c'est tout à fait intéressant.

Et puis une autre séquence, on en a parlé avec Bolzano, et d'autres aussi : ce qui se passe au niveau des universités, le temps des étudiants.es. Moi je salue l'arrivée de Céline Magnan, directrice de la maison des étudiants de Poitiers avec laquelle on travaille sur ces questions-là, avec l'idée de créer un bureau des temps au sein de l'université de Poitiers dès cette année ou l'année prochaine. Formellement il existe déjà, ou virtuellement.

Cela fait le lien avec ce qui sera peut-être la séquence future : toujours des collectivités pilotes bien sûr, mais des collectivités qui travaillent aussi avec des partenaires extérieurs.

C'est déjà le cas avec Lyon et son réseau de *co-working* qui est tout à fait intéressant, qui toutes proportions gardées s'assimile un peu au *Time agreement* de Barcelone et de la Catalogne, de la « nation Catalogne » (c'est un petit clin d'œil pour Fabian mais il ne réagit pas !). Donc à la fois des partenaires extérieurs qui sont de plus en plus mobilisés dans nos politiques, les entreprises par exemple, des nouveaux territoires qui sont mobilisés et dans lesquels les collectivités ne seront pas les seuls maîtres d'œuvre, des associations d'usagers qui seront peut-être encore plus fortes, plus impliquées dans les territoires ruraux. Et puis d'autres publics, les étudiants.es, d'autres institutions, les universités, la formation au sens large du terme, sont aussi des champs que l'on a évoqués déjà et qui seront peut-être les thèmes les plus fortement associés au renouveau des politiques temporelles dans les années prochaines.

En revanche, par la suite la façon dont les collectivités évoluent, les contraintes dont elles font l'objet nous amènent à penser que certes les collectivités qui travaillent

bien en direction des politiques temporelles doivent continuer à bien travailler. Mais peut-être que dans l'organisation interne et l'identification des politiques temporelles il faudra travailler autrement, aller vers cette transversalité que nous appelons de nos vœux. il faudra peut-être travailler autrement parce que les contraintes sont fortes, parce qu'il y aura moins de postes. Ces postes sont toujours annexes, vous le disiez, vous avez eu du mal à vous imposer à Namur et c'est partout pareil. C'est pareil pour les luttes contre les discriminations, la politique de la ville, même les plans climat etc. Vous allez voir que dans dix ans, les plans climat seront difficilement identifiables à un ou deux postes.

JEAN-YVES BOULIN



Merci à toi Dominique, d'avoir si bien synthétisé ce que font cette vingtaine de collectivités en France : ce qu'elles ont fait, ce qu'elles font, ce qu'elles continuent à faire.

Toutes ces politiques nouvelles ont du mal à s'implanter dans les collectivités parce que les collectivités sont sous contraintes, politiques, financières et autres.

Mais, c'est le paradoxe toujours souligné, on parle du temps tout le temps, tout le monde est concerné aujourd'hui, se sent concerné par les problèmes de non-conciliation, par les problèmes temporels. Il va bien falloir que cela se traduise dans les politiques publiques quelque part. Et qu'on trouve le moyen de le porter plus fortement au sein des politiques publiques. Il n'y a pas de raison de ne pas résoudre ce paradoxe, et ce paradoxe se résoudra aussi en réinterrogeant les institutions sur leur façon de fonctionner et sur leur façon d'identifier ces politiques. Voilà, merci.

Et donc officiellement, introduction de Katja Krüger et Éric Schultz sur le sujet : que peut-on attendre d'un droit au temps ?



07.11.2020

QUE
PEUT-ON
ATTENDRE

D'UN
« DROIT AU TEMPS » ?

KATJA KRÜGER
PRÉSIDENTE DE TEMPO TERRITORIAL

ÉRIC SCHULTZ
ADJOINT AU MAIRE DE LA VILLE DE STRASBOURG

« Déjà je vous remercie pour cette richesse de vos interventions, d'élargir un peu notre horizon aussi, au-delà de nos frontières.

On est souvent un peu en regard de ce qui se passe en France, mais c'est effectivement extrêmement intéressant de regarder comment ces politiques temporelles sont pensées ailleurs, avec d'autres contraintes, d'autres enjeux, qui rentrent peut-être en compte aussi.

Que peut-on attendre d'un droit au temps ?

Je partageais un peu en début de séance les constats que faisait Jean-Yves sur la frustration qu'on pouvait éprouver sur certains sujets, mais au fur et à mesure des interventions, de cette frustration naît quand même presque un début d'enthousiasme parce qu'on voit que sur les territoires, même si on est très isolés, il y a des choses qui se passent.

Et on voit que les problématiques temporelles sont omniprésentes et comme ça a été souligné à la fois par la qualité des interventions de Bolzano, Barcelone, la Catalogne, ou les problématiques soulevées par Namur, on voit que lorsqu'il y a une prise de conscience et une volonté politique on arrive à faire des choses et à trouver des solutions qui permettent d'articuler les différentes temporalités. On commence alors à travailler sur la résolution des discriminations temporelles qu'on peut observer dans nos territoires.

Lorsqu'on articule les temps, les temps sociaux, professionnels, personnels, on le fait pour faciliter la vie des agents.es, des usagers.es, des habitants.es de nos villes. Mais on est pris dans une tension permanente.

On accompagne, on travaille à faciliter les discriminations et les tensions temporelles, mais on est soumis à des pressions qui continuent de déréguler les temps de vie et les temps sociaux. Je pense au développement du numérique, l'uberisation du travail, la désorganisation des formes de travail, de solidarité.

Alors il est tout à fait légitime de se poser la question : dégager du temps, pour quoi faire ? Quel droit au temps doit on revendiquer ?

Nous pouvons raccourcir les temps de déplacement, faciliter les temps d'organisation familiale, si c'est pour après tomber dans

d'autres aliénations qui nous sont imposées par le monde dans lequel on vit : aliénation numérique ou des formes de travail complètement dérégulées. Cela ne nous avance pas.

Peut-être faut-il regarder de quelle manière évolue notre société. Et se pose la question de « comment on adapte nos politiques à ces évolutions-là ? »

Cette articulation qui fait qu'on doit être capable de disposer de son propre temps, de l'articuler, de le repenser autrement, mais que le rôle des collectivités ou des acteurs locaux c'est peut-être aussi de proposer à un moment des utilisations de ce temps libéré, pour des temps sociaux, des usages communs du temps, qui nous permettent d'échapper à ces autres tensions qui nous sont imposées par la société. Il faut refaire du temps un bien commun.

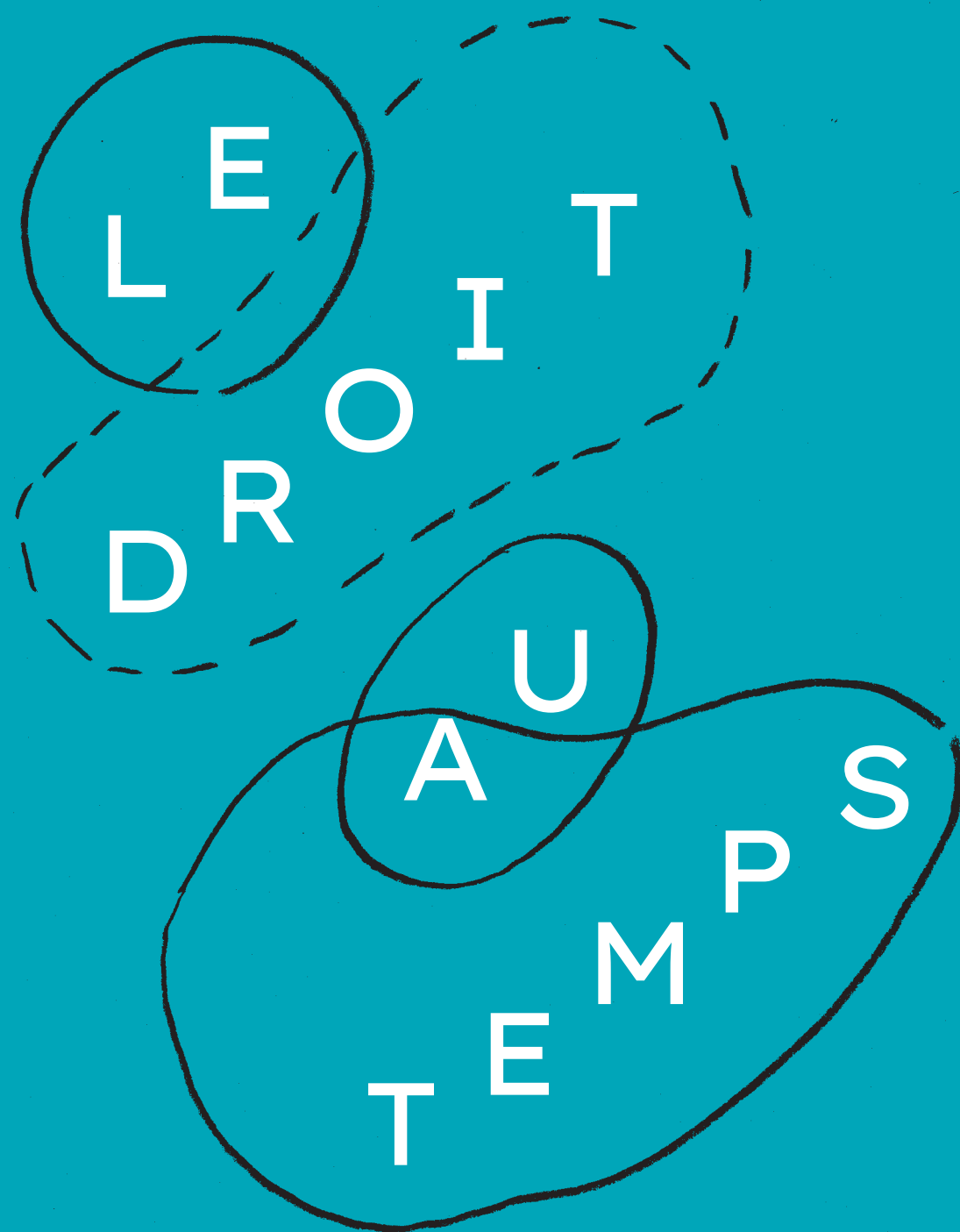
Le droit au temps peut être posé comme étant un des enjeux de l'urgence politique et sociale aujourd'hui, peut-être tout aussi fort ou au moins inclus dans les dimensions qui peuvent être l'urgence écologique ou l'urgence sociale. Mais les urgences temporelles et la réponse à ces urgences temporelles doivent être prises dans la même hauteur, et je suis persuadé moi que les collectivités, seront les premières et peut-être les seules qui apporteront des solutions dans ces dimensions-là.

Pour cela, un portage politique est primordial : des décisions politiques claires et affirmées qui orientent le travail des institutions, des collectivités ou des services.

Faut-il avoir un élu dédié, une mission du temps ou une délégation qui porte ce titre ou alors intégrer cette transversalité dans les différentes politiques avec des élus sensibilisés à cette question ?

Et là je pense que Tempo territorial peut aussi jouer un rôle pour sensibiliser encore beaucoup plus largement les différents élus, les collectivités, à plein de niveaux différents.

07.11.2020



MIS EN ŒUVRE SUR
LES DIFFÉRENTS
TERRITOIRES PARTAGÉS

ADELINE SCHWANDER

« Ce matin, vous avez commencé à travailler sur les différents profils et vous avez eu beaucoup d'informations, de témoignages, de retours d'expérience, etc.

Cet après-midi on vous propose de travailler en atelier sur les thématiques suivantes :

- Faciliter l'accès aux services publics
- Concilier temps de la ville et temps des habitants.es
- Évolution des modes de travail
- Outils et initiatives collectives pour mieux gérer son temps personnel

Vous allez avoir une heure par atelier. Vous allez commencer par faire connaissance avec les autres participants.es et ensuite vous aurez 10 minutes de retour d'expériences par les grands témoins. On vous proposera de vous mettre en binôme pour échanger, voir comment cela résonne pour vous dans votre quotidien professionnel. Est-ce que c'est la même chose dans votre collectivité ou dans votre structure ? Faire le point sur vous, vos bonnes pratiques, vos retours d'expériences. Pour ensuite consacrer une bonne demi-heure à la restitution en groupe

et à la consolidation des informations.

Au milieu de chaque table vous trouverez une boîte avec deux types de fiches. Vous avez :

— je suis une nouvelle piste d'action : on vous propose d'identifier, de proposer de nouvelles pistes d'action que vous aimeriez voir portées par des collectivités.

— je suis une bonne pratique : ce que fait telle ou telle collectivité et qu'il faudrait plus diffuser.

À la fin de l'atelier, Pierre le crieur viendra crier les bonnes pratiques. Il viendra les lire à la volée pour que vous puissiez avoir des retours sur chacun. À vous de jouer !

—

Catherine Dameron va vous expliciter les outils et les méthodologies qui sont utilisées par les bureaux des temps pour travailler sur ces sujets pour les collectivités.

01.

FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

Comment rendre l'accès au service public plus égalitaire ? Comment les services publics peuvent-ils faciliter l'organisation personnelle des individus.es ? Comment faire pour que l'accès aux services publics ne devienne pas une contrainte administrative supplémentaire ?

02.

CONCILIER TEMPS DE LA VILLE ET TEMPS DES HABITANTS.ES

Comment un territoire peut-il répondre aux attentes et aux besoins des habitants.es et acteurs.trices du territoire ? Comment peut-il s'adapter à la diversité, voire à la contradiction, de leurs rythmes individuels diversifiés ?

03.

ÉVOLUTION DES MODES DE TRAVAIL

Comment faire évoluer temps et lieux du travail pour une meilleure qualité de vie des agents.es sans dégrader le service public ?

04.

OUTILS ET INITIATIVES COLLECTIVES POUR MIEUX GÉRER SON TEMPS PERSONNEL

Comment les citoyens.nes peuvent-ils contribuer à un meilleur « temps pour soi » individuel ?

MÉTHODOLOGIE

CATHERINE DAMERON
RESPONSABLE DU BUREAU DES TEMPS
À LA VILLE DE RENNES

« Je vais profiter de ce temps pour rappeler certains des outils qui ont été développés par des bureaux des temps au fil du temps.

Lorsqu'ils ont été créés dans les différentes collectivités, il n'y avait pas forcément de méthode déjà écrite. Il s'agit donc d'outils et méthodes qui se sont précisés et confortés au fil du temps. J'ai repéré des outils de quatre ordres :

01. LE DIAGNOSTIC TEMPOREL

Lorsqu'on travaille sur un chantier temporel, il y a une première étape : le diagnostic temporel. Ce diagnostic peut se faire à différentes échelles.

Soit sur l'échelle du territoire, vraiment se poser la question du rythme spécifique de notre territoire. On dit souvent entre nous que chaque territoire a une couleur temporelle différente. On n'a pas le même rythme de vie lorsqu'on est dans un centre-ville ou dans une commune périphérique d'une agglomération, ou quand on est dans un quartier populaire de la politique de la ville. On n'a pas du tout les mêmes rythmes de vie.

De la même manière, on n'a pas le même rythme de vie selon la population qu'on accueille. Par exemple, nous, à Rennes, la présence des étudiants.es donne un rythme très spécifique à notre territoire. Une des premières étapes quand on réfléchit à un projet temporel, c'est de partir de ce diagnostic temporel de territoire, de réinterroger les rythmes de vie de nos territoires à l'aide d'outils de statistiques, de connaissances de l'INSEE, mais aussi des enquêtes ménages-déplacements ou de tout autre outil de mesure, de cartographie dont on a aussi parlé à Bolzano, qui peuvent nous permettre par exemple d'identifier les services qui sont ouverts selon les horaires de la journée

ou de la nuit. Ce sont les cartes qu'on appelle On/Off c'est-à-dire qu'est-ce qui est ouvert ou fermé selon les différents horaires de la journée ou de la semaine. Tous ces outils de connaissance de la population, de situation du territoire dans son environnement ou d'ouverture des services sont un premier outil de diagnostic temporel. Que l'on peut compléter ensuite avec des connaissances plus générales sur l'évolution des rythmes de vie qu'on peut avoir d'après des études nationales.

Et si on travaille sur un service plus précis : une bibliothèque, un musée, les questions des transports, on va pouvoir mobiliser d'autres connaissances temporelles sur les données de fréquentation de nos équipements ou de « billettique » si on est dans un transport en commun ou autre. On va pouvoir regarder comment ces fréquentations évoluent soit au fil de la journée, soit selon les jours de la semaine, soit au fil des mois dans l'année. On a une grille d'analyse des usages sur la journée, sur la semaine ou sur l'année. Ça c'est un premier type d'outils mobilisés par les bureaux des temps, qui est vraiment cette question du diagnostic temporel.

02. L'ANALYSE DES USAGES

Un deuxième type d'outils, c'est tout ce qui est l'analyse des usages, et aussi la question de la coproduction.

Il s'agit de partir de l'expression des besoins, de l'expression des usages de la population dans une logique ascendante pour repenser l'organisation des services.

Pour partir des usages, là encore on va mobiliser différents outils qui peuvent être les enquêtes sur les pratiques actuelles de fréquentation, sur les fréquentations souhaitées. J'ai eu l'occasion de dire aussi que ces enquêtes, elles ne doivent pas être de type « à quelle heure

souhaitez-vous que le musée soit ouvert ? », un musée, on va vous dire « j'aimerais bien qu'il soit ouvert de 9h à 20h tous les jours de la semaine ». Mais finalement je vais une fois par mois au mieux, une fois peut-être dans l'année au musée : est-ce que j'ai vraiment besoin qu'il soit ouvert en continu toute la journée ? Donc inciter les gens à se repositionner dans leur vraie contrainte quotidienne pour voir quels sont les temps où ils sont vraiment disponibles, pour aller fréquenter un musée, pour aller à une bibliothèque, pour aller à une piscine. Ça c'est un premier outil d'analyse des usages qui est l'outil des enquêtes.

03. L'OBSERVATION

Après il y a les outils d'observation, maintenant bien développés dans une dizaine de politiques publiques. Je ne vais pas re-détailler là tout ce qu'on peut faire en termes d'observation et d'immersion de terrain.

04. LA CO-PRODUCTION

On a parlé dans le cadre des politiques temporelles des tables quadrangulaires ou des tables de co-projection, c'est-à-dire mettre autour de la table à la fois les usagers mais aussi les agents des services, mais aussi les élus qui expriment leur volonté politique.

Donc voilà, diagnostic temporel, connaissance des usages et coproduction, et après on un diptyque un peu expérimentation/évaluation, l'idée c'est vraiment d'être sur des formats assez souples, de tenter d'abord parfois pour un an.

En quelques mots de synthèse, j'avais envie de dire que les politiques temporelles, ou les actions temporelles qu'on mène, elles sont d'une part vraiment adaptées aux spécificités temporelles de notre territoire. Il n'y a pas de modèle unique. Ces politiques sont transversales, on l'a pas mal dit ce matin, elles sont basées sur des usages et élaborées avec les usagers.

On a aussi tout ce qui est atelier de coproduction, c'est à dire réfléchir avec les usagers eux-mêmes ce qu'on peut améliorer, inventer de nouveau comme service.

Donc c'est tout l'intérêt des démarches participatives et de la concertation, avec après une démarche agile d'expérimentation, d'évaluation.

L'autre chose qui me semble importante de dire en synthèse, c'est qu'elles mettent l'accent sur les changements de comportement, sur les usages plutôt que sur les infrastructures. Et à ce titre-là, on est vraiment dans une logique aussi d'économie de ressources, de ressources naturelles, on ne va pas utiliser de nouvelles ressources foncières ou de nouvelles ressources naturelles mais aussi financières pour construire toujours plus, mais on va aussi réfléchir, comment on peut mutualiser, agir sur les usages pour mieux utiliser l'existant. Et enfin les actions temporelles qu'on mène, elles sont aussi vraiment guidées par des valeurs politiques fortes, celles du droit au temps, on en a parlé ce matin grâce à Ulrich Mückenberger, et la lutte contre les inégalités, et une certaine vision de la société, et c'est aussi une des forces de ces politiques. Merci.

QUELQUES BONNES PRATIQUES

RYTHMES		
DESCRIPTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	IMPACTS
Développer des démarches administratives en ligne tout en maintenant les services publics (crédit temps pour les démarches administratives)	● ergonomie et flexibilité des applications en ligne ● concertation avec les entreprises pour la mise en œuvre / acceptabilité de la mesure	● Dégagement de temps pour des activités consommatrices de temps qui ne sont pas explicitement prises en compte.
Assurer une meilleure participation de toutes les personnes à des réunions de conseil de quartier (contraintes horaires)	● Horaires des réunions compatibles (plus grand nombre) ● Gestion de temps des réunions et ordre du jour ● Accompagnement parents / enfants (langage adapté)	
Permettre une garde d'enfants ponctuelle en parallèle d'une activité (cours de sport / une réunion publique / un atelier de cuisine / un spectacle)	● professionnels de la petite enfance bien formés ● bonne communication sur le dispositif ● organisation anticipée des plannings des salariés.es	● Meilleur accès aux loisirs ou à la vie citoyenne pour les chargés.es de famille
Elargir le supplément de garde des enfants avant et après le travail à tout type de public hors critère « revenus »	● création d'emploi, pouvoir d'attractivité, subvention d'associations, ● adapté à l'environnement (éloignement de l'école)	● Aménagement du temps personnel et professionnel des ménages
Partager le congé parental (équilibre homme/femme) Contrat de travail variable	● Cadre légal ● Convention d'entreprise ● Capital « temps »	● Ajustement du temps de travail en fonction de l'évolution de son quotidien et des événements de vie (naissance d'un enfant, accompagner un proche dans la maladie,...)
Prévoir un phasage des sorties d'école, des entreprises, pôle formation et développer le télétravail dans les entreprises pour réduire la congestion aux heures de pointe	● Horaires respectés par les transports ● Institutionnalisation / négociation avec les partenaires sociaux / évaluation	● Réduire la congestion des transports en commun ● Qualité de vie à travers la réduction des temps de trajet ● Développement durable (moins de déplacements, de pics de pollution) ● Employeur : salariés.es plus motivés, dans un meilleur état de santé ● Salarié : maîtrise du temps

INITIATIVES		
DESCRIPTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	IMPACTS
Faire évoluer la relation d'aide entre citoyens.nes mais aussi avec les pouvoirs publics, médias	● Volonté des citoyens, acceptation du politique et de l'administration ● aller vers la coresponsabilité, sanction des discours culpabilisant et paternalisant	● Plus de communication, de confiance = création de raccourci
Réseau de référent.es dans la ville « solidaire ou disponible » pour rendre les services aux personnes fragiles (ex : MPR)	● Suffisamment de personnes identifiables (atteindre une taille critique)	● Amélioration et facilitation des déplacements quand c'est nécessaire
Inonder les médias sur les initiatives	● financement pour les capsules publicitaires et pour la recherche et le rassemblement d'information pourcentage aux initiatives existantes ● pas trop de discours, se mettre au niveau des médias pour être entendu	● Informer les personnes non informées des initiatives et leur permettre de participer (participer de manière constructive à l'endoctrinement)
Unir les efforts des titulaires d'un permis d'utilisation du temps pour placer la police du temps au centre des politiques de l'UE	● avoir une approche municipaliste pour relier les villes avec le niveau de l'UE pour les politiques d'utilisation du temps	● initiative menée par la société civile, avec l'expérience d'un processus similaire en Catalogne ● une forte collaboration avec les institutions ● être un « espace commun » pour les villes, les ong, les recherches
Concilier temps étudiants.es et temps parents et lutter contre l'isolement	● Repérer les parents étudiants ● Communiquer sur le statut ● Mettre en place des études et temps parents	● Permettre le choix de la famille entre 20 et 30 ans (contact DEE université de Poitiers)
Favoriser les rencontres entre les personnes qui se retrouvent régulièrement pour faire des choses qu'ils ont du mal à faire : cuisine, produits maison	● Avoir un lieu pour se retrouver et laisser du matériel	● Aide à mettre ses priorités en action

INITIATIVES (SUITE)		
Cantine solidaire : « les petites cantines », des personnes viennent cuisiner ensemble pour d'autres. Partager ensemble	● Que la structure soit assez solide dans son ossature ● Que l'enthousiasme reste vivant et que l'initiative soit animée ● Soutien de l'activité par la collectivité	● Contre toute attente le lien ● Se retrouver pour cuisiner est un concept qui peut fonctionner
Un lieu chaleureux avec des activités diversifiées ou on laisse de la place au temps et à l'écoute de soi	● Un lieu chaleureux ● Des personnes accueillantes qui font un travail sur elles et sur leurs relations	● Apprivoiser des changements de fonctionnement

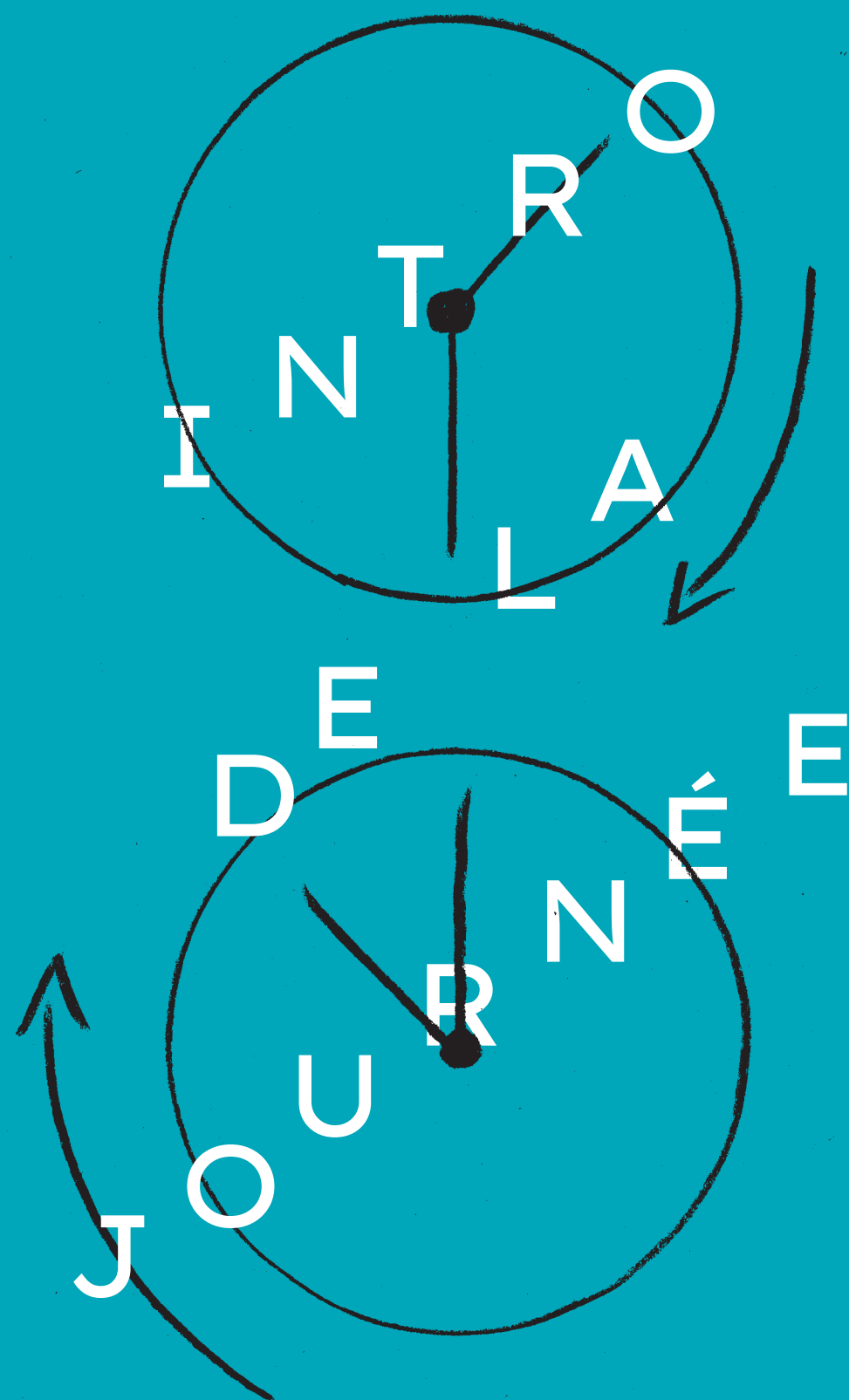
HORAIRES		
DESCRIPTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	IMPACTS
Harmonisation intuitive des horaires entre des services pluri-sites (bibliothèque, mairie de quartier)	● Consultation des habitants.es et des agents.es ● Peu de variantes dans les horaires entre période scolaire et normale	● Meilleure lisibilité ● Sensation d'appartenance à un même service ● Moins de perte de temps (déplacement inutile vers des lieux fermées / consultation des horaires tous les 2 jours sur internet).
inclure les parents / jeunes parents dans les prises de décisions (souvent les femmes !)	● proposer un espace d'accueil pour les enfants	● Meilleur accès aux ateliers de concertation / décision
distinguer les services offerts par un équipement et voir comment on peut répondre à une augmentation de l'offre sans modifier les horaires		Ex : médiathèques ● Réserver les livres ou conseiller un catalogue (en ligne) ● Déposer « on cherche un ouvrage » : boîte livre à l'entrée ● Lecture journaux : autres lieu d'accueil
Inclure les jeunes dans la prise de décision	● Aller chercher sur les campus / écoles ● Contacter des associations étudiantes	
Rendre visible les temps de travail invisible		
Intention et cadre donnés par les élus.es	● En amont	● Eviter (ou limiter) les rejets des équipes

Développer le périscolaire et la sur mutualisation / optimisation / rentabilisation des locaux d'école Rendre les espaces extérieurs (rues, jardins, places), plus agréables et accueillants (au lieu de voir les enfants dehors comme un problème)		
Visibilité du travail « invisible » des agents.es : organisation quotidienne, accueil de groupes spécifiques (≠ fermeture totale)...	● Mise à jour régulière des sites internet ● information	● Valorise le travail des agents et apaise les usagers-ères
Complémentarité des horaires de bibliothèques municipales / universitaires / agglomération.	● Inclure les agents-es dans la décision ● Roulement le lundi / samedi ● Lisibilité des horaires sur chaque site de bibliothèque indiquer toutes les horaires des bibliothèques locales	● Assure du service du lundi au samedi ● Assure aux agents-es des conditions de travail de qualité
Comité d'usagers varié et renouvelé à impliquer pour décider des horaires (ex : piscine : groupes scolaires, sportifs pro, sportifs réguliers, famille,...)	● Renouveler la participation pour avoir un œil neuf (opinions + idées)	● Délivre un service plus adapté
« Banque du temps » : entre les enfants au collège sur les temps périscolaires		● Ex : en Italie ● Permet de prolonger les temps au collège et de libérer les parents ● Propose un temps de partage / de valorisation des capacités entre les jeunes ● Temps d'émancipation

TRAVAIL		
DESCRIPTION	CONDITIONS DE RÉUSSITE	IMPACTS
Grande souplesse dans le rythme d'organisation de la semaine (4 jours ? journées à la carte ?)	● Bonne organisation du collectif travail	● Meilleur accès aux services, activités sur la journée libérée
Nouvelles réunions (stand-up meeting avec ordre du jour, compte-rendu), durée limitées et téléphones dans un plateau		
Profiter du développement du télétravail pour s'interroger sur l'amélioration de la qualité de vie au travail d'autres populations d'agents-es		
Libérer du temps de travail : 1h par semaine pour faire du sport, des échanges (chorale,...) et des « économies circulaires » (covoiturage ? petits services ?)		● Banque du temps
Avant de commencer à travailler, pouvoir se mettre en condition de travail en pensant temps de recentrage (sieste, médiation)		
Rôle de la collectivité dans la localisation, mode de fonctionnement, type de fréquentation, diversité d'activités	● Partenariat privé / public (i-e contrôle de la collectivité sur la localité)	● Contourner l'isolement social des télétravailleurs-ses ● avoir un « hub social » ouvert à d'autres catégories
« Temps pour le temps » : utiliser une heure commune par semaine pour réfléchir ensemble à l'organisation temporelle au travail		

Déconnexion : Devoir de déconnexion entre 20h et 7h Décaler automatiquement l'envoi de mails pendant le temps de déconnexion via l'application informatique Déposer son smartphone à l'entrée de la salle de réunion Réduire localement le nombre de dimanches travaillés (Maire avec partenaires sociaux)		
Télétravail : Sacraliser un jour ou deux par semaine qui ne sont pas télétravaillables Développer les tiers-lieux pour faciliter la meilleure conciliation des temps de vie Le télétravail : l'appliquer en augmentant son usage pendant les grèves Développer les outils pour accompagner les équipes pendant les jours de télétravail Souplesse dans les horaires de la journée en télétravail ou pour le travail sur site Former les encadrants-es au télétravail et au management en mode projet Intégrer les collègues de télétravailleurs-ses dans le dispositif Ne pas dépasser deux jours de télétravail pendant une semaine		
Ménager durant une séquence de télétravail une fenêtre de temps permettant d'échanger avec un collègue via visio / skype, etc.	La confiance : faire confiance aux agents-es, salariés-es par le fait qu'ils feront comme sur leur lieu de travail	Contourner le risque d'isolement social

08.11.2020



LOUIS MAURIN
OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS

« Avant d'en venir aux faits, je voudrais rappeler que l'Observatoire des inégalités n'est pas une institution publique mais une association privée qui a largement besoin de votre soutien. Si vous ne nous soutenez pas, nous n'existerons plus demain !

La deuxième chose que certains peinent à comprendre, c'est que nous ne sommes pas une institution de propagande à propos des inégalités, et notre objectif n'est pas d'en trouver toujours plus. C'est juste de faire un état des lieux, sinon objectif du moins raisonné des inégalités et savoir nous autocritiquer.

Je vais devoir me limiter à dix minutes sur la question des inégalités, vous comprenez que c'est très court. Vous trouverez un grand nombre d'éléments sur notre site internet, *inégalités.fr*, et puis dans nos rapports publiés tous les deux ans, ou dans un certain nombre d'ouvrages autour de, notamment, la pauvreté.

Donc, après cette page de publicité, quelques éléments pour essayer d'éliminer certaines confusions. Très souvent quand on me demande : est-ce que les inégalités augmentent ? On pense aux inégalités de revenus. Je ne sais pas répondre à la question : est-ce que les inégalités augmentent ? De même que je ne sais pas faire d'état des lieux des inégalités ; nous nous sommes toujours refusés à publier un indice d'inégalité global. Je sais vous parler des inégalités ; je vais choisir une tranche d'inégalités, et dans celles-ci les inégalités d'éducation, de santé, logement, les inégalités entre territoires, les inégalités face au temps, sont tout aussi essentielles que celles de revenu.

Et d'ailleurs, quand j'interviens plus longuement sur les inégalités je consacre toute une partie à la question des inégalités du temps, plus importantes que celles de revenus.

D'autre part les inégalités sont devenues une sorte de tarte à la crème du débat public. Tout le monde à ce mot-clé à la bouche. Chacun tire la couverture à soi et essaie de faire une sorte de lobbying des inégalités. Nous essayons de mettre un peu d'ordre là-dedans, modestement, avec nos propres valeurs. Mais vous allez voir que mon sentiment est que la question des inégalités entre milieux

sociaux, entre classes sociales pour dire un gros mot, est fondamentale, et souvent oubliée.

Enfin, pour aborder cet état des lieux, je voudrais rappeler que la France est l'un des meilleurs modèles sociaux du monde, et il ne faut pas l'oublier. Si on fait une étude comparative mondiale de la pauvreté, on remarque que notre pays est l'un de ceux où le taux de pauvreté est le plus faible, avec les pays du nord de l'Europe, et aussi celui où le piège de la pauvreté est peut-être le moins durable.

Quelques points rapidement. Dans le domaine des revenus, on n'est plus dans la phase d'explosion des écarts typique des années 2000 et du tout début des années 2010.

Toutefois les écarts de revenus continuent à s'accroître globalement, et les mesures qui viennent d'être prises ont été très favorables aux plus aisés.

De même s'accroît le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté quoiqu'à un rythme moins rapide qu'au moment de la crise de 2008.

Donc les milieux sociaux continuent à s'éloigner, même si c'est plus lentement aujourd'hui qu'hier. C'est un changement considérable par rapport aux années 70 et 80. Si les catégories populaires ont toujours connu des situations difficiles et des stagnations des revenus, c'était moins le cas pour les couches moyennes ; or depuis une dizaine d'années le niveau de vie des couches moyennes stagne, générant des tensions très fortes.

Deuxième point, plusieurs catégories restent infériorisées, les femmes au premier chef, dans de très nombreux domaines, de l'emploi au temps domestique ; les jeunes sont spoliés par des générations plus âgées qui ponctionnent, sous forme de loyers, une partie de leurs revenus.

Enfin, toute une partie de la communauté étrangère est discriminée ; pour elle la notion d'égalité est souvent vécue comme très illusoire quand elle veut accéder à l'emploi. Il y a cinq millions d'emplois en France qui sont interdits aux étrangers à l'Union européenne.

C'est une discrimination tout à fait légale qui favorise des taux de chômage très élevés dans ces populations.

Enfin le point sur lequel j'insisterai moins aujourd'hui c'est la fracture sociale qui marque notre société et qui frappe en particulier les non-diplômés, avec un *mal-emploi* (chômage, précarité et découragement dans la recherche de l'emploi) qui représente à peu près un quart de la population totale. Il n'y a pas une précarisation massive du marché du travail mais un dualisme avec des précaires d'un côté et des non précaires de l'autre. Pour moi c'est un des points structurels fondamentaux de notre société, que cette fracture entre des stables et des instables.

La durée moyenne dans l'emploi s'allonge, ceux qui sont stables s'accrochent à leur boulot, et ceux qui ont des contrats courts « tournent »

LUC GWIAZDZINSKI
GÉOGRAPHE, ENSEIGNANT-CHERCHEUR EN AMÉNAGEMENT
ET URBANISME À L'UNIVERSITÉ GRENOBLE-ALPES

« Bonjour à toutes et à tous. Je suis géographe et c'est à ce titre que je vais prendre la parole, en vous remerciant d'abord pour votre invitation.

Je vais commencer par les inégalités temporelles, notion à rapprocher de celle de droit à la ville qui avait été mise sur la table par Henri Lefèvre, également développée par le Conseil de l'Europe autour de la charte urbaine du droit à la ville, qui est un document très important dont on pourrait s'inspirer.

Les inégalités temporelles renvoient à un problème de vulnérabilité temporelle et concernent d'abord des individus et des groupes, dans leurs différentes activités quotidiennes.

On sait que dans les politiques temporelles le quotidien au travail est central. Elles concernent aussi les territoires dans une approche spatio-temporelle, « chrono topique » voire rythmique. Elles renvoient également à des inégalités dites naturelles (on peut être grand ou petit) à des inégalités sociales, celles qui nous intéressent ici, et à des inégalités territoriales. Nous devons nous interroger sur les leviers en termes de politiques publiques utiles pour les contrer. C'est une question de société qui se pose à différentes échelles, à celle de l'Europe

sur ces contrats courts. Par là on aborde la question du rapport au temps, de la capacité à se projeter dans l'avenir, on y reviendra. Pour aller tout à fait au bout de ma pensée, si on ajoute à cette instabilité des contrats et du statut du travail de très faibles salaires, une faible autonomie dans le travail, on a, j'exagère peut-être un peu, une économie non pas de services, mais de serviteurs. Instabilité plus servitude, plus déclassement d'une partie de ces jeunes, nourrissent des tensions très fortes, notamment chez de jeunes diplômés. Leur niveau de formation s'est considérablement élevé, mais ils se retrouvent dans des positions de précarité, d'instabilité et de domination subie qui leur laissent le sentiment d'être un peu des laissés pour compte du progrès.

puisque je crois qu'il y a aujourd'hui cinq pays présents. En France, 30 % de la population dit ne pas maîtriser son temps. Des problèmes comme le burnout, la dépression, sont d'une certaine façon des problèmes de malaise avec le temps.

J'aurais envie de définir les inégalités temporelles de la sorte :

● Une distribution inégale des ressources dans le temps et à différentes échelles : la journée, la semaine, l'année, la vie.

● Des capacités d'organisation inégales de l'emploi du temps.

● En conséquence une mise sous pression des individus et des groupes, avec des risques ou des difficultés pour le bien vivre en général.

● L'émergence d'un sentiment légitime ou non d'injustice ou de perte.

On voit donc que cette définition croise des inégalités individuelles, des inégalités sociales, des inégalités territoriales.

● La première inégalité temporelle réside dans l'offre urbaine. Quels sont les possibles en termes par exemple de service public, d'espace public ou de services privés le temps de midi, le temps du soir, le temps de la nuit, le temps du week-end, le temps de la semaine ? Et on voit qu'existent des discontinuités : le dimanche, la nuit, les vacances. Evidemment l'action publique va peu ou prou tenter de résorber ces discontinuités. Par exemple les politiques de transport nocturnes, là où avant il n'en existait pas. En débouchant immédiatement sur la question des limites : « jusqu'où ne pas ? ». Jusqu'où ira-t-on pour empêcher ces discontinuités qui nous structurent ? Nous restons des animaux diurnes, même si la nuit nous intéresse.

● La deuxième inégalité temporelle est celle qui existe entre les emplois précaires et les autres. Le précaire va avoir du mal à se projeter dans la vie, à construire sur le long terme et à construire tout simplement. Au-delà des emplois précaires, c'est la question des emplois à temps partiel. Nous avons donc, d'un côté celui qui a un emploi fixe, unique, avec un seul emploi du temps, et de l'autre celle, ou celui, qui a plusieurs petits boulots à temps partiel et qui ne s'en sort pas, dans des enchaînements très complexes.

Il y a un autre champ d'inégalités temporelles : celui de la famille, ou du couple, comme vous voudrez. Il me semble qu'il y a des inégalités, temporelles évidemment, dans le partage des tâches au sein d'un couple. Évidemment interviennent la question d'éducation et la question des lois qui met en jeu les pouvoirs publics, qui introduisent le problème des inégalités temporelles genrées.

● Troisième ou quatrième élément : l'inégalité dans la capacité physique et cognitive à gérer l'enchevêtrement multiple des temps. Cela me semble quelque chose d'important, et il faut qu'on réfléchisse en termes de santé, d'âge, de capacité physique et de capacités cognitives. Ceci mérite un exemple concret. Deux anthropologues avaient travaillé sur la façon dont les individus utilisaient les transports en commun. Ils avaient distingué trois types de population :

● La taupe | elle prend le bus, toujours le même, aux mêmes heures, sur le même trajet. S'il y a des travaux ou un accident sur la ligne, elle est perdue.

● L'araignée | Elle peut se perdre mais elle va essayer de retrouver son chemin.

● Le dauphin | Plutôt plus jeune que nous

ici, il surfe puis va reprendre sa planche et ira un petit peu plus loin.

Donc vous voyez qu'existe face aux événements et aux temporalités dans la ville une inégalité entre la taupe et le dauphin.

● Quatrième ou cinquième élément, c'est l'inégalité temporelle due à la capacité plus ou moins grande à financer des services de temps. Inégalité entre celles et ceux qui peuvent se financer une crèche, un concierge, et celles et ceux qui sont obligés de tout gérer eux-mêmes. Voilà les éléments sur la première question, celle des inégalités temporelles.

La deuxième question est la suivante : quels sont les publics les plus fragiles ?

Vous les avez déjà en partie identifiés. Il me semble que les femmes, plus spécialement les femmes seules avec enfant étaient, et sont encore les premières concernées. Non partage ou mauvais partage des tâches domestiques, emplois précaires, multiplication des petits boulots. Je pense que la femme seule avec enfant (ou l'homme seul avec enfant) pose une question d'inégalité temporelle. Les personnes âgées également, car baisse des revenus, isolement, baisse des capacités cognitives.

Alors, comment s'organise-t-on par rapport au temps ?

Il me semble que dans le monde rural existe un éloignement des services qui va créer des tensions liées aux déplacements. Mais je ne voudrais pas qu'on oublie les urbains non fortunés.

Autre public : les travailleurs précaires. Et celles et ceux qui cumulent les petits emplois, et notamment pour nous servir. Pour que nous puissions avoir de la continuité là où il y avait discontinuité, la nuit, le dimanche, se sont créés beaucoup de petits emplois. Je pense à Uber Eats et d'autres, à tous ces petits services assurés plutôt par des jeunes à vélo qui connaissent des difficultés de vie et de couverture sociale.

J'ajouterais une catégorie qui va peut-être vous étonner. J'ai fait un travail y a cinq ou six ans sur les enfants et les adolescents. Il me semble qu'il y a une question d'inégalité entre eux et le reste de la société, notamment liée au fait de leur connexion permanente aux écrans. Cette captation par les algorithmes californiens réduit leur capacité à mobiliser d'autres ressources, et vivre d'autres modes de vie. Je pense que la question de l'égalité est aussi une question de droit à l'alternative. J'aimerais ajouter que malheureusement

il n'y a pas de relais des politiques temporelles à l'échelon national (on a vécu longtemps cette réflexion sur les politiques temporelles à la DATAR). Et je constate l'absence du même relais à l'échelle européenne.

Dernier point, je pense que l'injonction de passer à la « smart city » qui devrait nous interconnecter permet finalement à ce système à bout de souffle de tenir encore un peu. Et évidemment elle va créer des inégalités, spatiales et sociales et temporelles.

Je terminerai en énonçant trois priorités ou propositions pour aller plus loin.

● **La première** est de refonder une politique transversale des rythmes et non une politique des temps. On garde l'acquis des politiques temporelles mais on va vers une politique des rythmes pour dépasser une espèce de fausse alternative entre décélérer et accélérer. L'expérience de nos vies montre qu'il est parfois intéressant d'accélérer, et parfois intéressant de décélérer. Donc la question est celle du rythme, au sens de manière de fluer. C'est travailler sur une eurythmie, c'est-à-dire trouver des bons rythmes. J'entends par bon rythme la capacité à se synchroniser : où, quand, et comment faire société, ville, territoire, famille ?

● **La deuxième priorité**, c'est celle de sacraliser des temps communs. Nous avons travaillé tous et toutes sur les flexibilités, mais peut-être faut-il sacraliser des temps communs. Je me souviens d'un chrono biologiste, Bernard Millet, qui disait toujours « sans rythme on n'a pas de vie », et il ajoutait : « même Dieu s'est arrêté le septième jour ». Donc il est très important qu'on réfléchisse à des questions d'espace libre et de temps libre à l'intérieur de nos systèmes territoriaux.

● **La troisième proposition** serait de questionner notre capacité à fonder ensemble une science. Peut-être la science des temps, ou alors une science des rythmes, en prenant acte que nous vivons dans un monde instable, labile, et donc, (ce serait une sous-proposition) qu'on réfléchisse à une éducation au temps. Eduqués un tout petit peu à l'espace, très peu, je le regrette en tant que géographe, nous n'avons aucune éducation au temps, à la capacité de vivre et de reprendre sa liberté, de s'émanciper à partir d'un rapport particulier au temps.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais apporter en introduction à ce débat.



08.11.2020



DANS L'ARTICULATION
DE NOS TEMPS
CONTRAINTS ET CHOISIS

JEAN-YVES BOULIN
MODÉRATION

LOUIS MAURIN
OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS

JEAN-YVES BOULIN



Les politiques temporelles se sont confrontées aux questions d'inégalités entre les hommes et les femmes mais aussi aux inégalités sociales.

La précarité est devenue un mode dominant dans le monde du travail, la flexibilité crée des inégalités ; comment les politiques temporelles peuvent-elles y faire face ?

CÉLINE PETROVIC
CIDFF 67

CÉDRIC SZABO
AMRF

La deuxième question portera sur les publics fragiles, au regard des inégalités, les femmes, les jeunes, mais aussi les migrants, et pas seulement. On a vu avec le mouvement des gilets jaunes qu'il y a d'autres catégories qu'on ignore souvent : des artisans, des gens qui travaillent mais qui sont dans une situation complètement défavorisée, qui ont l'impression de ne pas avoir la main, de n'avoir aucun rapport avec la prise de décisions. Et puis ensuite on reviendra sur les priorités pour aller plus loin.

CÉLINE PETROVIC



Les inégalités temporelles qui touchent particulièrement les femmes et les hommes sont essentiellement de trois ordres. On va parler du temps domestique, du temps familial et du temps de travail.

Je suis très contente d'avoir rencontré Monsieur Maurin ce matin car il y a la question de la réalité statistique des inégalités et de la connaissance de la réalité des temps. Or, les statistiques et la réalité des inégalités sont assez peu connues, donc une œuvre de vulgarisation et de diffusion de ces travaux est absolument essentielle.

Sur le temps domestique, les statistiques sont têtues. En 2019 encore, les femmes réalisent 2,7 fois plus de tâches domestiques que les hommes, soit 34 heures par semaine en moyenne, ce qui démontre bien la réalité d'une double journée pour les femmes qui travaillent. Évidemment certaines choses ont évolué. Toutefois les études de l'Insee nous montrent que le temps consacré par les hommes aux tâches domestiques a augmenté de onze minutes en onze ans. Le temps des femmes a un petit peu diminué, d'une trentaine de minutes, principalement grâce à l'industrie agroalimentaire et au fait qu'on ait moins besoin de repasser ou de repriser les habits. Également grâce aux politiques publiques

en matière d'accueil des jeunes enfants (crèches, haltes garderies, cantines, activités périscolaires). Donc ce sont plutôt les politiques publiques, l'industrie et le marketing qui ont aidé les femmes à se libérer une demi-heure de temps domestique par semaine.

Sur le temps familial, les femmes passent environ deux fois plus de temps que les hommes, et toutes ces charges qui incombent plutôt aux femmes ont des répercussions sur le temps de travail.

En 2019 à peu près une femme sur trois qui travaille est à temps partiel. Ce n'est pas seulement la conséquence du travail domestique ou familial. Il y a aussi, on l'évoquait à l'instant, la vague des emplois précaires et du temps morcelé, qui concerne plus souvent les femmes que les hommes. Donc les femmes subissent souvent des temps partiels ayant pour conséquences des inégalités en termes de progression de carrière et de ressources. Voilà pour un premier tableau sur les inégalités.

« Peut-être Cédric va-t-il aborder la question du monde rural qui est aussi marqué par des inégalités. Inégalités avec l'urbain mais inégalités à l'intérieur même du monde rural, en fonction des catégories sociales, du genre, etc.

« La question du rapport au temps en milieu rural, c'est la première différence avec le monde urbain, c'est qu'elle est indissociable de la question de la distance. La ruralité est indissociable d'une logique de déplacement pour accéder à une offre de services.

Ce qui ne renvoie pas immédiatement à une logique d'inégalité. On sait par les référentiels sur l'estimation de la qualité de vie que beaucoup d'urbains disent aspirer à s'installer à la campagne, et que beaucoup de ruraux disent qu'ils sont très bien là où ils sont en dépit de difficultés objectives.

Je n'évoquerai pas tant la question de l'inégalité urbain-rural que celle de l'évolution intrinsèque à l'intérieur du monde rural sur la durée.

On n'observe pas seulement le retrait de l'État, mais aussi celui de toute une série de services liés au service public.

Je vais vous donner des chiffres tirés d'une étude sur l'inventaire communal. Entre 1980 et 2013, pour la France entière (je dirai pourquoi la France entière alors que nous parlons du rural) alors que la population totale a substantiellement augmenté, le nombre d'écoles a baissé de 24 %, les bureaux de poste de 36 %, les perceptions de 31 %, les maternités de 48 %. Et, pour comprendre pourquoi ces chiffres « percutent » spécialement le monde rural, il faut savoir que les mesures prescrites par l'État et ses opérateurs, je pense aux ARS sur la question de la santé en particulier, sont produites par des urbains. Et qu'ils font référence à des critères basés sur les nombres, dont le nombre d'habitants.

Je prends la question des maternités. Un décret qui date de 1998 fixe à 300 accouchements par an le minimum pour justifier, aux yeux de l'État, le maintien d'une maternité. La conséquence pratique en situation d'augmentation de la population c'est qu'on cumule les difficultés

temporelles du rural et celles d'être femme.

326 000 femmes en situation d'accoucher sont à plus de 45 minutes d'un lieu où elles peuvent le faire.

On a vu exploser le nombre d'accouchements hors du domicile et hors d'un lieu sécurisé, par exemple sur un parking d'autoroute, dans les transports. Et les gares, ces fameuses gares, dans la même période on a constaté moins 28 % de gares qui voient s'arrêter un train !

Prenez la question scolaire. En 1980, 75 % des écoles se trouvaient dans des communes de 200 habitants ou moins. En 2013 ce seuil de 200 habitants a été multiplié par deux et demi puisqu'il est passé à 500. Les conséquences sont nombreuses sur le temps contraint des gamins, celui des familles à organiser. L'évolution de l'interaction, de l'organisation territoriale en France, la baisse des dotations et les transferts de compétences ont notamment entraîné ces dernières années le transfert de la charge du transport scolaire des départements qui la portaient au bénéfice des communes, vers les régions. On y perd en proximité, en finesse d'analyse. Parallèlement la question des finances a fait que ce qui était un service payé par l'impôt est devenu un service payant au détriment des familles. On observe donc des transferts d'usage du temps ; jusqu'à maintenant l'enfant était mis dans le bus, et aujourd'hui c'est la famille qui l'emmène. Or il n'y a pas de raison objective pour que le lieu où se situe l'école soit le même, voire dans la même direction que le lieu où se situe l'emploi de la personne.

Sur la question de l'emploi, sujet qui est par

définition majeur et très fortement traité dans les questions temporelles, je vous donne un chiffre tiré d'une étude de l'institut d'aménagement du territoire de Clermont-Ferrand, qui vous invite à une lecture un peu imagée de la situation. Si vous prenez le tiers de population active de la métropole vivant dans les communes les moins denses, sur le territoire de ces communes vous ne trouverez que 4 % des emplois. Ce qui permet de mesurer l'ampleur de la contrainte du déplacement domicile – travail, dans un contexte d'absence ou de sous-densité de services publics et de transports. Cette évolution tendancielle est voulue.

On ne subit pas des phénomènes qui seraient liés à une absence de « pouvoir agir ».

Il n'y a plus d'aménagement du territoire officiellement, mais il y a bien une politique d'aménagement du territoire sans le dire, basée sur des décisions qui sont de l'ordre – pour faire court – de la rationalisation, de l'amélioration de l'efficacité.

« Merci Cédric, c'est très éclairant ce que tu nous as donné, tous ces chiffres, toutes ces indications qui montrent évidemment ces inégalités dont souffre le milieu rural, et les populations qui habitent hors des métropoles. Il est fascinant de voir qu'en une dizaine d'années le temps pour relier Paris à une ville comme La Souterraine s'est allongé, alors que par exemple pour venir de Paris à Strasbourg il s'est contracté complètement, passant de 5h à moins de 2h. On voit bien par-là que des choix sont faits. Ce sont des politiques de non-aménagement, du laisser-faire, du marché. On retrouve là l'idée que le marché ou la main invisible, pour reprendre des images du 19^{ème} siècle, va gérer

Autre sujet clé, la question de la mobilité, la question de la SNCF. J'évoquais au début le fait que ce soit une question très liée à la question du temps, le fait que ce soit inséparable de la notion de distance. J'évoquais la baisse du nombre de gares. Je vais prendre un exemple pour bien me faire comprendre. Sur un parcours de La Souterraine, village éminent, quasiment métropole de la Creuse après Guéret, à Paris. En 2008 il fallait entre 2h36 et 3h36. En 2019 il faut au moins 3 heures, avec une moyenne de 3h30, et un maximum de 5 heures. Et bien sûr la distance entre Paris et La Souterraine n'a pas augmenté !

Le dernier exemple d'inégalité touche le décideur public local, en raison de l'évolution de l'organisation territoriale, des baisses des moyens alloués aux collectivités et des transferts de compétences de l'échelon local vers un échelon supérieur. Aujourd'hui, plus de 7 700 communes sont à plus de trente minutes du siège fonctionnel de l'intercommunalité.

Donc on voit bien qu'il y a une logique de mise à distance qui est le point commun à tous les sujets.

au mieux la question, et on voit bien que derrière il y a une logique qui se met à l'œuvre, qui est une logique excluante.

On a vu avec Céline des publics fragiles, dans ce cas les femmes. On vient de voir la question des territoires ruraux, des difficultés de plus en plus lourdes auxquelles y sont confrontées les populations, et donc la différence entre les métropoles et ces populations rurales. Louis, est-ce que sur ces questions d'inégalités au regard des politiques temporelles qui essaient de trouver des solutions pour améliorer la situation de ces populations fragiles, vous pouvez nous en dire plus, dans un deuxième temps, pour une dizaine de minutes ?



« Je pense qu'on reviendra aux politiques ensuite, mais commençons par un état des lieux, par quelques éléments sur notre vision générale des choses. Avant tout je souligne qu'il est très important de bien définir la notion d'inégalités, et je partage à 99 % la définition qui vient d'être donnée.

Mon seul petit écart par rapport à cette définition, c'est que je pense que les inégalités n'ont pas besoin d'être ressenties comme telles pour être des inégalités. Ma voisine a dû bondir quand elle a entendu ça, puisque la capacité des hommes à faire intérioriser aux femmes l'idée qu'il est juste qu'elles passent la serpillière et nettoient les toilettes est très forte. Je dirais que le problème n'est pas tant les inégalités largement acceptées, que les inégalités jugées injustes.

Que voyons-nous, en termes d'inégalités ?

Le temps c'est de l'argent. L'histoire de nos sociétés est faite d'une part d'enrichissement, d'élévation des niveaux de vie, et d'autre part du temps libéré par la réduction de la part travaillée.

Je rappelle que depuis 1950 la durée globale du travail s'est réduite de 23 %, ce qui représente en gros 35h par mois, quelque chose de tout à fait considérable même si ce mouvement semble à l'arrêt actuellement.

Il y a des inégalités face au temps, que je vois de trois manières. Je les vois en termes de **quantité de travail**, en termes de **maîtrise de son temps**, et d'**usage de ce temps**.

À propos de la **quantité de temps de travail**, on note un paradoxe : à l'aune de ce critère celui qui travaille le plus est défavorisé, même si par ailleurs il peut être classé comme favorisé. Les statistiques nous disent par exemple que les cadres (catégorie favorisée par les revenus) travaillent en moyenne 43 heures, et les ouvriers 38 heures. Le problème de l'heure de travail, c'est qu'elle n'a pas la même valeur pour les uns et pour les autres. En ce moment par exemple, je suis payé pour travailler, mais pour beaucoup d'ouvriers je ne suis pas en train de travailler. Une heure d'un ouvrier tenant un marteau piqueur dans la rue sous la pluie n'a strictement rien à voir avec l'heure de travail du cadre ; ces différentes heures de travail sont des grandeurs qu'il faudrait

pouvoir convertir entre elles via un taux de conversion, comme les monnaies sont converties en d'autres monnaies. L'insistance qu'on met parfois à souligner les durées très élevées du travail des cadres et des cadres dirigeants est assez intéressante à décrypter. Par exemple on va considérer dans ces milieux qu'un repas dans un grand restaurant avec des partenaires ou des clients, est du travail, alors que les ouvriers n'ont même pas accès à ce type de restaurants.

Il faut pouvoir s'intéresser à l'ensemble des temps du travail, de la journée à la semaine et à toute la vie. Le débat sur les retraites est un débat sur les inégalités face au temps, au temps long. Les statistiques nous disent que les cadres partent en retraite un petit peu plus tard mais ils vivent beaucoup plus longtemps, en moyenne 7 ans de plus, donc ils auraient en moyenne 3 années supplémentaires de retraite, c'est considérable. Il y a là une inégalité majeure. Toutes les politiques de lutte contre les inégalités de temps, de retraite, de prise en compte de la pénibilité, sont des politiques des temps.

À propos de la quantité de travail on note aussi un paradoxe inverse du précédent. Une partie de la population manque de temps de travail, c'est-à-dire est oisive, mais le vit de manière inégalitaire. Ce sont les chômeurs dont j'ai parlé, et les femmes qui subissent le temps partiel, qui travaillent de façon très morcelée, qui voudraient travailler davantage.

Enfin, la quantité de temps de travail englobe aussi le temps domestique, et je ne peux rien dire de plus que ce qui a été dit à ma droite. J'ajouterais juste, en termes de cycles de vie, la question de la petite enfance, et puis à l'autre bout de la vie, la question de la dépendance. Est-ce que les femmes, après s'être occupées des enfants, voudront s'occuper des vieux ? Non, clairement non. Et là il y a un problème de politique des temps qui est devant nous. Enfin le temps de la mobilité, dont on a parlé à ma gauche, c'est du temps à ajouter au temps de travail et qu'il faut prendre en considération.

J'en viens à la capacité de **maîtrise du temps**, toute aussi importante que la quantité.

Elle est obérée par plusieurs phénomènes.

D'abord la soumission de l'homme à la machine. 12 % des salariés travaillent sous contrainte automatique de déplacement d'une pièce, soit un tiers des ouvriers. Ensuite la flexibilité des horaires de travail. Un quart des ouvriers non qualifiés ne connaît pas les horaires du mois suivant, avec toutes les conséquences imaginables sur les temps sociaux de la vie. Le temps partiel morcelé, qui a des répercussions justement sur le temps de vie, parce que quand, caissière de supermarché, on a une coupure de deux heures dans un centre commercial alors qu'on habite à une heure de là, qu'est-ce qu'on fait dans ce centre commercial par exemple ? Et enfin la question du travail à contretemps social et de la désynchronisation, la question du travail du dimanche. Les statistiques nous disent des choses intéressantes : 30 % des gens travaillent le dimanche, dont 50 % des employés de commerce ; à nouveau on voit que la comparaison des temps de travail n'est pas simple. L'heure de travail passée chez lui par un cadre qui a un truc à faire le dimanche pour le lendemain ou d'un enseignant qui corrige des copies n'a rien à voir avec l'heure de travail de la caissière qui doit se rendre à son poste obligatoirement le dimanche matin.

La question du travail de nuit se pose aussi. Et puis, sans m'appesantir car j'en ai déjà parlé, la question du contrôle du temps, du statut du travail dans l'ensemble de la vie avec cette précarisation, non pas générale, mais ce dualisme. Si on ajoute aux salariés précaires les non-salariés précaires, les chômeurs ou mal employés, je dirais qu'on a à peu près un tiers de la main d'œuvre qui vit dans un statut d'instabilité.

Enfin, troisième et dernier point dans ces inégalités face au temps, la question de l'usage du temps. Une chose est d'avoir du temps, une autre est de pouvoir profiter de son temps. A cet égard il y a des inégalités sociales extrêmement fortes. Certains, surtout les cadres, ont la formidable capacité d'acheter du temps des autres, pour faire le ménage chez soi par exemple.

Ce qui est scandaleux c'est que cette politique de libération du temps des cadres est subventionnée massivement par les pouvoirs publics.

Je vous renvoie à l'ouvrage de Clément Carbonnier et Nathalie Morel *Le retour des domestiques*, publié l'an dernier, qui est majeur dans ce domaine.

Enfin, la question de la qualité du temps libre. Le temps libre a son débouché culturel. Une semaine de vacances dans son propre logement quand il fait très, très chaud par exemple, n'est pas du tout la même chose qu'une semaine de vacances au bord de la mer. Le fait d'avoir du temps c'est aussi le fait de pouvoir disposer de son temps pour se dépayser, pour voir de belles choses, et pendant ce temps de vacances avoir recours à des serveurs qui vont vous libérer totalement le corps et l'esprit. Avec aussi, de façon paradoxale, chez les classes supérieures une capacité à parfois transformer ce temps libre en travail, par une multiplication des activités qui reproduisent le temps de travail et construisent une sorte de course à la rentabilité du loisir. En tout cas c'est une question qui mérite d'être discutée aussi.



« Merci, Louis Maurin. On a vu un peu quels étaient les problèmes, les publics, les espaces où se perpétuent des inégalités. Je voudrais qu'on fasse un petit tour de table, chacun quelques minutes, avant de passer ensuite à une discussion avec la salle.

On voit aussi qu'il y a des tendances qui sont très défavorables à la question de l'égalité, et on voit surtout qu'il y a des choses qui relèvent des attitudes individuelles, et d'autres qui relèvent de la dimension collective, de l'action collective, l'action politique, syndicale, des communes, etc.

Je prends juste quelques exemples. Aujourd'hui dans le contexte de développement de la précarité ont émergé des comportements individuels qui, j'en suis frappé, renforcent cette précarité. Par exemple se faire livrer des repas alors qu'on est en bonne forme, qu'on peut très bien aller faire ses courses. Je vois à Paris,

comme dans toutes les grandes métropoles, autour des restaurants à l'heure du déjeuner, des voituriers etc. On est dans une société où on peut acheter le temps des autres, et surtout provoquer des situations de plus en plus intenables pour ceux qui les vivent, les livreurs de repas, les voituriers, les caissières etc. Et on voit aussi qu'il y a une action politique derrière. Par exemple aujourd'hui, pour ouvrir les commerces alimentaires plus tard le soir on va changer le statut du travail de nuit. On voit bien qu'il y a une dérégulation à l'œuvre, comme on l'a fait pour le dimanche.

Quelles sont aujourd'hui les priorités, du point de vue de vos travaux ? Et comment donner corps à ces priorités ? Par quels moyens ? Est-ce que c'est de l'action politique ? Est-ce que c'est, ce qui est plus compliqué, une transformation des comportements individuels etc. ? Céline, est-ce que vous pouvez nous donner votre point de vue.

« **Les inégalités économiques et d'accès aux responsabilités, entre les femmes et les hommes, reposent aussi sur une inégalité des temps domestiques et des temps familiaux. Comment faire pour que les politiques publiques agissent sur l'évolution des mentalités, et sur l'organisation intime de la famille et du couple ?**

Je vais commencer par la difficulté à faire évoluer ces représentations qui s'articulent autour de choses ancestrales, et encore tout à fait actuelles. Vous disiez à l'instant que les hommes sont particulièrement efficaces pour que les femmes intériorisent l'idée qu'elles doivent s'occuper des tâches domestiques, mais ce sont des structurants identitaires qui sont intériorisés dès la naissance, et de façon très profonde. Comment y parvient-on ?

Dès la petite enfance, avec des jouets différents, avec une littérature enfantine dans laquelle les rôles des femmes et des hommes sont présentés de façon différente,

et en entendant depuis tout petit, et dans toutes les sphères de la société, famille et école comprises, que finalement les femmes sont tellement plus compétentes pour s'occuper des enfants, surtout quand ils sont jeunes,

et que les hommes ont naturellement plus d'autorité, et que c'est à eux finalement d'être les pourvoyeurs de ressources.

Cette structure idéologique traverse toute la société, c'est la raison pour laquelle l'objectivation de cette réalité statistique et sa diffusion est la première des étapes. La difficulté étant que cette idéologie est intériorisée profondément dans les identités féminines et masculines. Les politiques publiques peuvent par exemple s'intéresser aux dernières inégalités subsistant dans notre cadre juridique français, entre les femmes et les hommes. Il en reste une dans le Code du travail, c'est l'autorisation donnée aux hommes de porter des charges jusqu'à cinquante kilos, et aux femmes seulement jusqu'à vingt-cinq kilos. Ce qui est source d'inégalité pour les hommes qui ne pourraient pas. Mais ce que je voulais signaler c'est que la représentation selon laquelle les hommes sont forts et les femmes

plus faibles se retrouvent encore dans le corpus juridique. La deuxième concerne le congé après la naissance d'un enfant. Dans notre système idéologique, on pense que les femmes, et elles l'intériorisent, doivent plutôt s'occuper des enfants. Donc le Code leur permet un congé postnatal de huit à quinze semaines selon le rang de l'enfant qui arrive alors que pour les hommes on en est aujourd'hui à quatorze jours.

Pour vous donner une perspective internationale, aujourd'hui l'Espagne a le projet de faire évoluer le temps de congé après la naissance pour les pères, pour qu'il arrive au même niveau que celui des mères. Cela repose sur quelques arguments très simples. Premièrement les mères quand elles retournent à la maison avec leur enfant, doivent accomplir un travail physiquement fatigant succédant à une grossesse fatigante. Donc le congé du père pourrait les soulager de nombreuses tâches domestiques, faciliter le repos de la mère et éviter des *burnout* et des dépressions post-partum. Deuxièmement il s'agit de favoriser les liens d'attachement entre les pères et les jeunes enfants, et on sait très bien que c'est ce temps de présence et ce temps d'investissement qui permet d'établir un lien d'attachement de qualité, qui permettra ensuite un investissement plus important dans les tâches éducatives, et celles qui s'y associent, les tâches domestiques.

« Merci. On a plutôt parlé là des politiques publiques et effectivement ce sont des politiques qui sont nationales. Le congé post maternité ou le congé paternel mais aussi le congé parental, relèvent de politiques. Par exemple, sur le dernier point que vous évoquez, je me souviens que la Ville de Paris avait participé au projet EQUAL, qui était un projet européen. J'ai l'impression que ces programmes ont tendance à disparaître aujourd'hui. Il y avait une action dans laquelle

Une des premières mesures à prendre en termes de politiques publiques serait de favoriser la conciliation des temps de vie, et de développer ces congés après la naissance pour les hommes. Ensuite continuer à développer et intensifier les politiques d'accueil des jeunes enfants comme je l'évoquais tout à l'heure. La réduction du temps domestique des femmes et du temps parental a surtout été prise en charge par les politiques publiques d'égalité parce qu'il est compliqué d'intervenir au sein du couple. Je pensais notamment à tous les territoires ruraux car on sait que l'activité professionnelle des femmes va y être directement corrélée à la présence de ces politiques publiques d'accueil des jeunes enfants, de périscolaire et de cantine. Il faut que tous les territoires en bénéficient.

Troisième point, et ce sera mon dernier : comment faire évoluer les représentations ? Evidemment, en objectivant la réalité par des formations et des sensibilisations qui sont au cœur de mon activité et c'est un des quatre grands piliers de l'association dont je fais partie. Elles ne sont pas présentes dans toutes les formations initiales, même pour les professions socio-éducatives et de l'enseignement. Donc il faudrait vraiment développer ces sensibilisations dès le plus jeune âge pour se donner une chance de faire évoluer cette idéologie qui est finalement pénalisante pour les femmes comme pour les hommes.

Paris et d'autres villes qui menaient des politiques temporelles se sont engagées. Tempo territorial participait à ce programme EQUAL. Il y avait un programme de sensibilisation, de formation. Donc on voit qu'au niveau local aussi, il peut y avoir des actions qui ne sont pas des actions législatives bien sûr mais qui sont des actions de sensibilisation et de formation.

Vous avez parlé des milieux ruraux, et donc Cédric, c'est une transition toute faite pour toi.

« **Je vais profiter de l'exposé qui vient d'être fait sur la situation des femmes pour faire par analogie quelque chose sur la question rurale qui relève à notre sens de la même dimension, c'est-à-dire d'une dimension idéologique, avec les conséquences pratiques que cela a sur la vie dans les territoires ruraux.**

J'évoquais tout à l'heure le processus de mise à distance progressive de toute une série de services qui se traduit dans le champ politique par la notion d'abandon, de sentiment d'abandon. Ce n'est pas un sentiment, c'est pour certains services une réelle disparition. Il y a eu une présence qui devient absence, mais qui cohabite avec un univers qui, lui, se maintient : la collectivité locale. Donc, sur cette base, comment réinventer une offre de services accessible dans un temps et à une distance raisonnable de l'entité locale ? Ici, dans une grande ville, l'éventail de services offert par une commune est considérable. Évidemment en milieu rural on n'aura pas la même richesse d'offre mais on peut travailler sur l'idée de réinvestir le champ de l'action publique locale. C'est d'ailleurs ce qui marque le développement des territoires ruraux ces trente dernières années. Les intercommunalités ont permis de faire à plusieurs ce qu'on ne savait pas faire tout seul : des crèches, de l'action culturelle, du développement économique, même s'il n'est pas forcément réussi et pas uniquement dépendant d'elles. En tout cas, pour la gestion des déchets, la gestion externe etc., dans tous ces domaines qui relèvent de la vie quotidienne, on a réussi à créer un maillage local tel que l'acceptabilité et la qualité de vie restent quand même un marqueur de ces milieux ruraux. Cela dit, on a bien affaire à une idéologie de la concentration qui a pour conséquence la mise à distance.

Et donc le vecteur principal de l'action territoriale, on l'a dit, c'est la métropolisation.

C'est un « story-telling », qui présente la métropolisation comme un équivalent de la mondialisation bienveillante. Et puis, les ruraux, les provinciaux, on va leur expliquer comment s'y adapter. Alors que nous pensons qu'il y a une alternative extrêmement vertueuse qui est de substituer à cette logique de concentration et de polarité la construction d'une société en réseau. Mais on est encore dans une phase de transition pour le développement des réseaux numériques. Aujourd'hui, un habitant rural peut interagir avec un habitant du rural ou des villes en Chine ou en Afrique dans un nombre raisonnable de communes. Mais ce n'est pas encore le cas partout : l'activité économique est encore très largement contrainte en milieu rural par le défaut d'un débit de qualité.

J'étais hier avec mes amis allemands et polonais. On peut dire que la situation européenne est à peu près la même partout sur la question de la 4G. Donc on est bien dans l'application d'un principe de concentration des énergies, des pouvoirs, des moyens financiers. Mais il y a une alternative qui est liée à la notion de proximité et à laquelle on tient assez fortement. Concrètement l'année dernière des étudiants de Sciences Po Lyon sont allés tester sur quatre ou cinq populations de villages assez différents leurs attentes vis-à-vis de la structure politique locale. Elles demandent l'équivalent de ce que sont capables de produire Strasbourg, Toulouse, Bordeaux, Marseille ou Paris.

Et donc, à un moment donné, il faut que l'on montre qu'il y a une capacité locale à agir. On ne demande pas que toutes les mairies puissent tout faire ; mais parmi les premières propositions qu'on voit émerger, il y a celles qui redonnent de la capacité d'action à l'échelon local.

Je dis bien à l'échelon local ; pas simplement par la commune, mais par une interaction vivifiante entre les habitants-es qui sont de plus en plus proactifs sur la question de la transition, sur la question de la mobilité.

Aujourd'hui, une commune rurale est incapable de produire un service de transport, d'accompagnement de la mobilité, non seulement financièrement mais parce qu'en vertu d'une loi de la République qui va être votée dans les douze prochains jours au Parlement, elle n'en aura même plus le droit. Cette idéologie de la concentration fait que la compétence transport va être affectée de manière autoritaire aux EPCI qui par ailleurs n'en ont pas la capacité technique ni financière. Il faudra produire du transport à la demande alternatif avec cette injonction : « vous savez, ce sont ces satanés ruraux qui ne font qu'utiliser leur voiture ».

Et comment est-ce qu'on met en place des systèmes de transport à la demande ?

On voit que dans le milieu rural, vous avez des crèches associatives, vous avez du transport associatif, vous avez toute une série d'innovations sociales qui interagissent avec l'écosystème de la collectivité locale de proximité, avec plus ou moins de réussite et c'est là pour nous un espace de progression

assez forte dans la sensibilisation des élus et l'évolution de leur manière d'agir et d'interagir avec des populations qui aujourd'hui ont envie de s'investir.

Tout cela renvoie quand même à une question assez centrale, liée à cette logique de concentration. Nous l'avons perçue à l'occasion du mouvement des gilets jaunes en ouvrant les portes des mairies, en recueillant les propositions et les plaintes des habitants-es. Ils ne comprennent pas pourquoi, dans un pays riche, il n'y a pas de service de transport public de qualité en milieu rural. On sait faire des hubs entre des grandes lignes de TGV, des grandes infrastructures autoroutières, mais on ne veut pas compléter ces services par d'autres avec des fréquences supportables pour amener au travail les 30 % d'actifs qui habitent dans les territoires les moins denses sans qu'ils utilisent leur voiture.

Donc, renforcement de l'échelon local de proximité. On le voit aujourd'hui, cela se développe un peu partout. Par exemple la petite épicerie qui fait à la fois bureau de poste, un peu opérateur bancaire etc. Donc, encore une fois, nous ne sommes pas dans une logique maximaliste du type : « il faut que tout le monde ait accès à tout », mais dans une logique d'acceptabilité qui est très bien identifiée dans les sondages et études. C'est qu'aujourd'hui, dans le milieu rural, il y a une vraie différence avec le monde urbain sur l'acceptabilité de l'impôt.

JEAN-YVES BOULIN

« Merci pour ces propositions. On voit que cela repose aussi sur l'action citoyenne, ce qui n'est quand même pas négligeable je crois. Mais, comment donner des moyens à cette action citoyenne et effectivement parvenir à mettre en œuvre

LUC GWIAZDZINSKI

« Je vais rebondir très vite pour dire que les politiques de temps sont le fruit de luttes sociales, de rapports sociaux entre des intérêts divergents et que c'est cela qu'il faut fondamentalement gérer.

Aujourd'hui la rationalisation du travail, l'élargissement de la catégorie des cadres, fait qu'une partie d'entre eux se préoccupe de la question du temps ; ils commencent à être soumis à une toute petite fraction

Vous payez un impôt et vous n'avez pas le même niveau de services alors que vous le payez de manière équivalente. Et c'est également vrai pour la téléphonie. Je reviens là-dessus : votre abonnement à la campagne coûte aussi cher qu'à la ville et vous n'avez pas de données qui passent. C'est un point qui est quand même important.

Enfin une dernière proposition en forme non de pirouette, mais d'invitation parce qu'on sait que l'idéologie est portée par un certain nombre de messages et de représentations. Parmi celles-ci, nous est imposée dans la littérature autour de l'organisation d'un certain nombre de services, la notion du « dernier kilomètre ». Et c'est quoi ce dernier kilomètre ? C'est le dernier kilomètre du logisticien, de l'opérateur qui va essayer de faire des économies de structure, d'échelle etc. Et c'est lequel ce kilomètre ? C'est le premier kilomètre autour du domicile de la personne non mobile qui ne peut pas accéder à tel ou tel service. La personne âgée qui n'a plus de permis ou qui ne veut plus utiliser sa voiture, comment fait-elle pour avoir accès à la santé, à la culture, à la gare la plus proche ?

Donc inversez les grilles de lecture, chaque fois que vous entendez parler du dernier kilomètre, cela peut aussi s'appeler le premier. C'est une invitation que je lance à l'auditoire.

des projets etc. ? On a parlé de toutes ces vies associatives dans le milieu rural, le partage, etc. Mais cela suppose aussi un engagement, un volontarisme qui n'est pas facilité du fait des contraintes de travail parce qu'il faut du temps.

de ce qu'ont toujours ressenti historiquement les ouvriers dans leur travail, une pression continue sur leur productivité, leur capacité à produire qui est constamment mesurée, ce qui est de plus en plus le cas dans les services

même si cela dépend des secteurs de services. Mais on en est souvent très loin.

On est bien dans des luttes sociales et aujourd'hui, les politiques déstructurent les temps en dérégulant le travail par les différentes lois travail, en dérégulant les temps sociaux et en essayant justement d'accroître la pression productiviste. Alors, que faudrait-il faire ?

Premièrement, lutter contre cette désynchronisation des temps. Par exemple : le travail du dimanche. Je vous rappelle qu'en 2014 un rapport d'Edmond Hervé sur les politiques des temps des collectivités territoriales nous disait qu'il fallait augmenter le nombre d'ouvertures le dimanche. On n'aurait pas cru voir cela à ce moment de notre histoire. La question évoquée tout à l'heure en ouverture, le grand paradoxe de l'ouverture des crèches contribue aussi à cette désynchronisation des temps. Est-ce que les politiques des temps doivent accompagner ou pas cette flexibilité ? Est-ce qu'on doit avoir des crèches ouvertes tout le temps pour que les « flexis » puissent travailler de façon encore plus flexible ? C'est un paradoxe difficile parce que ce n'est pas qu'une question de femmes cadres qui puissent avoir des réunions jusqu'à huit heures du soir, c'est aussi une question de femmes précaires qui en ont besoin concrètement, parce qu'on leur impose d'aller au travail à cinq heures ou six heures du matin.

Au niveau des politiques publiques, bien entendu la question de la petite enfance et du périscolaire joue un rôle éminent. Ainsi que l'offre de loisirs, de culture, du temps pour tous : qu'est-ce qu'on fait comme offre ? Qu'est-ce qu'on produit localement comme loisirs ? Est-ce qu'on produit du temps de loisirs ?

Je parlais de l'usage du temps. Mais uniquement pour des classes culturelles favorisées.

Comment distribuer l'argent du loisir ? en faveur du loisir pour tous ou d'un loisir ultra-élitiste ? Au niveau des politiques territoriales on a là des leviers très concrets.

On pourrait parler de la question beaucoup plus large des temps de l'éducation. La réforme des temps récemment engagée nous montre qu'on n'est plus dans le cadre d'une lutte sociale mais d'une lutte de classes d'âge. C'est-à-dire que c'est fait au détriment des enfants, pour les adultes contre les enfants. Les adultes avec cette semaine de quatre jours qui va contre l'intérêt des enfants (selon les chronobiologistes),

contre l'intérêt de l'apprentissage, ont vaincu les enfants qui n'ont pas les moyens de se faire représenter. Donc il n'y a pas simplement des luttes de catégories sociales mais aussi des luttes d'âge. Mon voisin en a parlé. On pourrait parler des politiques de transport et de mobilité bien évidemment, c'est à prendre en considération.



On pourrait parler aussi du service public comme employeur et de sa politique de temps. Comment il contrôle le temps, comment il contrôle l'organisation du travail. En particulier en respectant certains horaires et le dépassement de certains horaires. Sur ce point on sait que ce sont les femmes qui sont les premières défavorisées. Et bien entendu, le service public est un des premiers pourvoyeurs de précarité dans ce pays. Le service public déroge à la loi en promouvant une précarité massive au sein de ses services où se côtoient les protégés à vie et les plus instables, totalement instables. Cela est insupportable. C'est-à-dire que c'est un objectif de lutte prioritaire. Cette dichotomie formidable et cette précarité extrême n'existe que dans le secteur public. Moi, je suis employeur privé. Je n'ai pas le droit d'employer en permanence des CDD dans mon association par exemple.

Enfin, cela échappe en partie au niveau local : se pose la question du temps des entreprises et de la flexibilité. On espérait un débat sur d'un côté la réforme des allocations chômage et de l'autre côté quelque chose comme pénaliser un peu la flexibilité. Je crois qu'on va juste avoir la baisse des allocations chômage mais avec un pseudo bonus / malus sur la flexibilité.

Et il n'y a pas que cette question de statut mais il y a aussi dans le champ du travail : qu'est-ce qu'on fait du déclassé ? Qu'est-ce qu'on fait des formes de flexibilité ?

Voilà très rapidement les points clés sur lesquels il me semble qu'il serait souhaitable d'agir.

JEAN-YVES BOULIN

« Juste peut-être une précision. Cela m'étonnerait, pour avoir travaillé longtemps avec Edmond Hervé, mais cela demanderait une relecture, qu'il ait préconisé l'ouverture des commerces le dimanche. Qu'il ait préconisé l'ouverture des bibliothèques, sûrement, mais pas les commerces. Parce que Rennes est quand même une des villes modèles sur ce plan-là, et Rennes est la ville qui restreint le nombre d'ouvertures dominicales. Alors, oui, cela mérite relecture.

Mais c'est vrai qu'aussi, l'un des reproches que l'on a fait à un moment donné aux politiques temporelles, est de dire « ah, mais alors, oui,

comme vous cherchez à faciliter l'articulation des temps sociaux dans un système de contraintes données ». Du coup, c'est vrai par exemple, dans certaines collectivités locales, ici présentes, qu'on a mis en place des systèmes de garde à horaires décalés etc. parce qu'il y avait une nécessité. Et Edmond Hervé lui-même avait été confronté à cela notamment à propos des agents-es de nettoyage. Sa réaction a été : « non, on n'ouvre pas des crèches 24/24 mais on va changer le temps de travail des agents-es de nettoyage ».

Je me tourne vers la salle. Si vous avez des questions à poser à nos quatre intervenants...

ÉCHANGES AVEC LA SALLE — PREMIÈRE INTERVENTION

« Bonjour, **Patrick Weissheimer**, syndicat d'éducation populaire. Je vais essayer de faire court, mais je ne vous promets rien. En tant que militant de l'éducation populaire, je citerais trois temps forts dans l'histoire des temps. 1936, avec le passage aux 8h, les congés payés. 1971, avec la loi sur la formation continue tout au long de la vie, mais les décrets d'application ne sont pas allés aussi loin. Et 1982, avec le ministre du temps libre. Il y a quelques mois, je suis allé déjeuner avec le ministre du temps libre de l'époque, André Henri. Et il m'a raconté l'hostilité qu'il a vécue. La même qu'en 1971 et 1936. En 1936, les conservateurs expliquaient : « Vous voulez que les travailleurs prennent des congés ? Mais, enfin, ce n'est pas possible ! » En 1982, pareillement : « Qu'est-ce que c'est que ce ministre qui nous parle du temps libre ? ». Juste pour rappeler qu'il y a des ennemis des questions du temps, et du temps libre. Et qu'ils sont puissants. Donc félicitations à la ville de Strasbourg pour s'emparer de ces questions.

Je voulais en venir à ceci : aujourd'hui, il y a une question centrale qui est celle de l'aliénation. D'une part, il y a cette société de marché qui veut nous faire travailler le dimanche, qui considère que de délaissier les territoires ruraux ce n'est pas très grave car ils ne sont pas rentables. Et il y a la question de la technologie dont on n'a pas encore pris la mesure ce qui fait qu'on est tous sur nos smartphones, tout le temps,

que cela produit du burnout etc. D'autre part il y a un enjeu central qui est la question de l'émancipation. Mais avec un débat malencontreux à propos de la montée de l'individualisation. Certains sociologues nous disent qu'il y aurait eu une montée de l'individualisation.

Aujourd'hui, un certain nombre de recherches démontrent qu'il n'y a pas une montée de l'individualisation mais une montée de l'individuation. Jacques Young depuis 15 ans a expliqué la distinction entre les deux. Les générations d'aujourd'hui se posent la question de : « qui je suis moi dans le nous ? » Et c'est cette question centrale qui fait qu'aujourd'hui, il y a des jeunes qui vont dans la rue et qui se posent la question de l'environnement et de l'avenir de la planète. Et ce débat-là on doit le reposer. Le débat de l'individuation. Et comment on accompagne une possibilité d'individuation des générations actuelles et des générations futures ? Les politiques publiques ont leur responsabilité face aux enjeux liés à la société de marché, face aux enjeux liés à la montée de la technologie et de comment est-ce qu'on maîtrise l'outil technologique. De pouvoir s'en distancier, de gérer les temps, mais ne pas être absorbé tout le temps. Cela étant, il y a ce débat sur l'individuation.

« À ma connaissance, dans l’histoire sociale il y a deux réponses principales à des inégalités. L’une c’est la réponse socialiste qui combat l’inégalité par l’égalité, l’égalitarisme, l’harmonisation de la situation. La deuxième, c’est la réponse libérale, créer un *safety network* pour tous. Un seuil de sécurité pour tous. Pour ne pas combattre l’inégalité mais limiter la nocivité de ce processus.

Naturellement, je suis en faveur de la première stratégie et je vois la table sur la même position. Mais, je tiens à combiner l’optimisme de l’action avec le pessimisme du savoir. Et le pessimisme du savoir dit que nous n’allons pas réussir avec une stratégie d’égalisation totale. C’est-à-dire que le seuil de sécurité m’intéresse beaucoup. Hier dans ma contribution sur le droit au temps, j’ai dit qu’il y a un cas où le droit a vraiment pu réduire une inégalité principale, c’est le droit à l’assistance sociale. Cela existe comme droit depuis une cinquantaine d’années, pas plus.

JEAN-YVES BOULIN

« Merci Ulrich. En fait, la question est un débat entre l’approche néo-libérale et l’approche socialiste. Il y a eu l’approche de John Rawls qui était celle

Avant, c’était plutôt une affaire de volontarisme de l’État, des communes etc. Il est devenu un droit grâce à la définition par différents moyens d’un minimum vital de revenus. Je pense que la même chose ne peut être atteinte pour les temps s’il n’y a pas un minimum vital temporel. Et je me demande si vous avez une idée, vous et Luc, pour définir un minimum vital temporel, de bien-être temporel qui pourrait être tellement clair et fort que l’on puisse appuyer un droit au temps là-dessus ?

de l’équité. C’est-à-dire substituer à la notion d’égalité celle de l’équité, qui n’est pas non plus quelque chose de totalement satisfaisant.

LUC GWIAZDZINSKI

« Par rapport à la question des luttes sociales, je voudrais dire que je viens de passer 9 mois sur des ronds-points avec les gilets jaunes et on est vraiment sur une question temporelle. Spatiale et temporelle. Il y a une forte présence des femmes.

Là, la question de l’égalité n’est pas posée puisqu’il y a une majorité de femmes en situation d’inégalité temporelle et subissant toutes les autres inégalités. Donc je pense que regarder les gilets jaunes, cela pourrait nous aider à comprendre. Mais il n’y a pas d’intermédiation. C’est en direct. C’est presque une lutte spatiale, donc prise de possession d’un espace et d’un temps.

Je crois qu’il y a une question de socle minimum qui doit permettre une qualité temporelle. Moi je le propose en termes de rythme en disant qu’il faut éviter cette espèce de continuum temporel d’activité et fixer des socles. Et donc

si on réfléchit en termes de temps, eh bien, on va optimiser les choses. Un peu comme en aménagement. En aménagement, on a fait des zones naturelles protégées. Est-ce que dans nos emplois du temps, on ne doit pas avoir des zones temporelles protégées dans lesquelles on peut survivre à cette accélération qui a été bien mise en évidence par les politiques temporelles, les sociologues et autres ?

Je pense que la question du bouleversement climatique va relancer les politiques temporelles avec des déplacements des travaux vers la soirée, etc.

« Pour répondre à ta question, Patrick, sur la demande d’individuation. Je pense qu’il faut créer les conditions de la réflexion collective chez les jeunes et à tous les niveaux.

Je fais des sensibilisations dans l’enseignement supérieur et dans certaines écoles comme l’école d’architecture. On a une demande assez forte des représentants-es élus-es et de l’ensemble des étudiantes-es pour que l’institution crée ces moments de réflexion collective, les permette, les organise sans forcément y participer ou y intervenir. Je pense pour aller dans ton sens que oui, l’éducation populaire peut être au cœur de tout cela.

Le deuxième point c’était sur la sensibilisation des professionnels-les. Pour faire suite à ta réflexion sur la technologie je pense qu’on est au début du début. On vient juste d’inventer la roue, donc maintenant il faut que l’on voie combien de personnes vont être écrasées par cette roue-là, et comment on peut faire que cela accompagne le développement des personnes plutôt que leur nuire. On se rend compte aujourd’hui de l’effet des écrans par les difficultés chez les enfants qui arrivent dans les différents cabinets. On fait énormément de formation et de sensibilisation. Il y a une forte demande aussi sur le cyber-sexisme, enfin le harcèlement sur la toile, parce que si la question du harcèlement concerne en premier lieu les femmes, sachez que c’est encore pire sur la toile. Donc créer des conditions d’une réflexion

et de sensibilisation des professionnels est vraiment important. Je pense que l’on a un mur devant nous et on ne le voit pas encore très nettement. On va se le prendre.

La formulation « minimum vital temporel de bien-être » me plait énormément. On pourrait calculer ce minimum vital temporel notamment pour essayer de prévenir ce burnout domestique et familial que subissent énormément de femmes. Il y a la question de la charge mentale aussi, ce concept qui se développe de plus en plus.

Voilà, toutes les recherches et analyses montrent bien que cette inégalité du temps domestique et familial est vraiment une des composantes importantes de l’égalité en général. Pour les femmes comme pour les hommes.

Vous parliez tout à l’heure d’embaucher quelqu’un qui va faire son ménage à la maison. Eh bien, il se trouve que ça va souvent être des femmes, majoritairement des femmes et que les livreurs vont majoritairement être des hommes. Donc ces nouvelles domesticités qui se développent ressemblent exactement à celles d’il y a 150 ans.

LOUIS MAURIN

« Pour répondre principalement à la question d’inégalité globale ou de minimum, je pense que ceux qui veulent étouffer le débat attendent de nous ce pessimisme. Ils attendent que nous ramenions nos exigences à un socle commun et ainsi ils auront remporté la bataille.

Je prétends continuer à combattre les inégalités injustes. Et je maintiens ma position et je ne veux pas descendre d’un cran. Je pense que c’est un mauvais argument, je pense que les libéraux attendent de nous que l’on descende d’un cran dans le débat idéologique et je ne suis pas prêt à le faire.

Néanmoins, cela ne m’empêche pas de m’inquiéter du minimum de revenus par exemple.

On a fait une proposition récente de revenu minimum unique, le minimum social. Et puis on peut se poser bien entendu la même question du côté du temps. Tout à l’heure j’évoquais le temps partiel : la majorité précédente a travaillé sur ce minimum de temps de travail partiel en l’allongeant. La loi fixe un minimum de nombre de contrats à durée déterminée. Quand tout à l’heure je disais que le service

public doit appliquer la loi du secteur privé, pourquoi on n'appliquerait pas ce maximum-là ? On est au contraire dans un maximum de contrats à durée déterminée dans le secteur public sinon la personne serait immédiatement intégrée comme fonctionnaire !

La question de la durée du travail débouche sur celle des retraites. Tout débat sur l'âge de la retraite qui se formule en durée d'années de travail favorise ceux qui ont commencé à travailler tôt c'est-à-dire les plus précaires et les moins diplômés. Tous ceux qui veulent maintenir un âge de départ donné vont favoriser les déjà plus favorisés qui ont commencé à travailler plus tard. Quel est le maximum idéal de durée du travail ? Là, on est aussi dans le même type de débat.

Enfin il y a un très grand problème de ce minimum vital de temps.

Parce que pour toute une partie de la population le souci principal est de s'assurer un minimum de quantité de travail, au rebours du débat qu'on pourrait avoir sur le « surtravail ». C'est de faire en sorte que notamment

les jeunes, notamment les moins diplômés aient accès à du temps de travail. Et là, on est dans une contradiction qui me semble tout à fait mortifère.

Ici, à Strasbourg, il suffit de traverser le Rhin pour voir un modèle qui garantit bien mieux l'accès à une durée de travail mais en dégradant, par rapport à la France, la norme de travail, en créant de la pauvreté et augmentant le nombre de travailleurs pauvres. Au moyen de ce minimum de quantité de travail allemand, le taux de chômage allemand n'a rien à voir avec le taux de chômage français. Eh bien, la norme de travail allemande a été considérablement dégradée. Pour moi, toute une partie des tensions sociales du monde d'aujourd'hui sont là. C'est-à-dire : est-ce qu'on doit se résumer à d'un côté un accès au travail mais beaucoup de pauvreté et d'inégalités ou d'un autre côté davantage de chômage mais moins de pauvreté et d'inégalités. Une partie, pour moi, et c'est bien de le dire ici, de la résolution de ce truc-là, est dans le couple franco-allemand. Il est dans la capacité de s'entendre à deux, ces deux grands pays de l'Europe, pour en sortir.

CÉDRIC SZABO

« Pour répondre à la question sur le minimum. Je ne vais pas rentrer dans le débat plus global. Mais ce que je peux dire sur la question de l'accessibilité aux services, qui d'ailleurs renvoi à la question de distance, de temps...

à toute une série de paramètres, c'est qu'il y a des outils utilisés par l'administration française qui est un peu poreuse avec l'écosystème des collectivités.

On voit qu'il y a des différences de traitement entre la question de l'école et celle de la maternité donc il y a une acceptabilité différentielle. Mais encore une fois, on vient toujours à cette question par le chemin du prescripteur et jamais par celui de l'habitant. Ce qui me fait penser que nous souffrons en milieu rural d'une approche des questions par la densité, par le nombre. Même si un français sur trois habite à la campagne, ce n'est qu'un français sur trois. Donc il y a un rapport de force politique qui est déjà éminent. Et on essaye d'introduire la notion d'espace, mais la densité l'emporte : nombre d'habitants par kilomètre carré. Parmi les pistes de réflexion il y a celle d'inverser et de se dire : combien de kilomètres carrés

par habitant ? et de rapporter cela à la question de l'accessibilité.

Pourquoi dis-je cela ? Parce qu'il y a quelque temps, nous étions reçus par le ministère de la culture qui nous disait « on a regardé le pourcentage de population dans un cercle concentrique qui était susceptible d'être couvert par l'accès à un opéra par exemple ». Et donc on prenait le point d'étude, l'opéra, ou le théâtre ou le cinéma, et on faisait des cercles concentriques, on disait « il y a X %, X habitants-es etc. » Et je leur ai dit « pourquoi ne faites-vous pas l'inverse ? Pourquoi ne partez-vous pas de l'habitant qui habite à 40 ou 60 kilomètres de l'opéra de Lyon ? Quel est son temps d'accès à l'opéra ? »

Cela renvoie à la question du « pass culture » qui est un outil imaginé par l'État en disant « je vais permettre à des jeunes, notamment avec le smartphone... » alors que les deux tiers du territoire ne sont pas couverts

par un smartphone. Ce qui consiste à dire qu'on pourrait accéder à des services avec un système de mobilité qui n'existe pas.

Parmi les potentialités d'action, j'ajoute deux choses rapidement. Oui, il faut travailler à l'échelon européen mais il ne faut pas oublier de travailler à l'échelon français.

Je vous invite, à prendre connaissance, je le partagerai donc je ne vais pas être plus long là-dessus, de l'agenda rural qui est une espèce de plan d'actions que nous avons obtenu de l'État. On va être extrêmement rigoureux dans le suivi de ce plan.

Je suis demandeur d'une aide des spécialistes des politiques temporelles sur ces questions-là. Parce que dans les mesures qui sont préconisées par l'État, on voit qu'il y a essentiellement des problématiques d'implantation : couper au-delà de la distance qui est considérée comme trop longue. Et il y a la question scolaire où on introduit la notion d'indice d'éloignement. On viendrait adapter les politiques du Ministère de l'éducation nationale en fonction d'un indice

JEAN YVES BOULIN

« Merci Cédric. Juste sur cette question d'opéra, je rappelle quand même que les politiques temporelles ont agi. Par exemple à Rennes, ou dans plusieurs villes, en changeant les horaires d'opéra ou les horaires culturels via les concerts de midi. Les concerts et les grandes séances d'opéra étaient auparavant le soir. Donc il y a eu là aussi

ADELIN SCHWANDER

« On va enchaîner avec une parenthèse. Puisqu'un colloque sur le temps, c'est aussi découvrir de nouvelles choses, expérimenter des innovations temporelles.

Donc il y a quelque chose qui s'est beaucoup développé. C'est le temps de lecture obligatoire. En particulier dans les collèges, cela se développe beaucoup. Donc on avait envie dans les temporelles de vous permettre de tester cette innovation. Donc pour ceux qui n'ont pas encore de livre, on vous propose d'aller chercher un livre juste là, sur la table,

d'éloignement de l'enfant rural par rapport à l'école.

Donc ce sont des pistes, mais il faut les surveiller comme le lait sur le feu. J'y ai fait allusion tout à l'heure, le Président de la République, après l'affaire des gilets jaunes a dit, parlant des maisons France Service : 30 minutes d'accès. Et la première circulaire du Premier Ministre sur la question de l'accessibilité des services, le plan de maisons France Service, fait disparaître la notion de temps. C'est une par canton. Quand on connaît aujourd'hui la dimension d'un canton, ça veut dire que c'est au minimum trois quarts d'heure, parfois une heure. En plus, cela ne répond pas aux besoins.

Dernier point, pour faire une pirouette à laquelle nous invitait Luc. Dans les acronymes des collectivités locales, il y a plein de choses qui peuvent permettre aussi d'avoir de l'imagination. On pourrait par exemple travailler sur une dotation de solidarité temporelle, comme il y a la DSCA et la DSU, ou sur une zone de revitalisation temporelle, comme on a la ZRR, Zone de Revitalisation Rurale. Et pourquoi pas une zone temporelle sensible !

des actions menées pour donner une accessibilité à la culture même si ce n'est pas...

Je voudrais que l'on remercie nos quatre intervenants et vous tous pour votre patience. Et on enchaîne avec retard, c'est cela les temporalités.

ex-buffet. D'ailleurs j'attire juste votre attention sur le fait qu'il y a une boîte rouge à côté et du coup, après vous pourrez remettre le livre dedans.

Et donc, quand tout le monde aura son livre, on va vous proposer 15 minutes de lecture silencieuse, juste pour vous.

CONCLUSION



UN DROIT AU TEMPS
INDIVIDUEL
ET COLLECTIF

KATJA KRÜGER
PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION
TEMPO TERRITORIAL

ÉRIC SCHULTZ
ADJOINT AU MAIRE
DE LA VILLE DE STRASBOURG

KATJA KRÜGER

« Merci à vous tous pour ces échanges extrêmement riches. Nous allons, avec Éric Schultz, tenter un récapitulatif de vos travaux, notamment les fiches action.

Hier, Maria-del-sol, facilitatrice graphique de l'agence Terrains Vagues à Strasbourg a parcouru les ateliers et illustré les fiches bonnes pratiques. Nous les avons regroupées par grands thèmes et identifié 8 grands sujets.

Un premier groupe comprend 3 images autour de l'organisation du travail. La première est assez globale et présente toutes les questions classiques de l'organisation du travail, le télétravail, l'art des chartes de réunion, les articulations des temps de vie. La seconde est consacrée au problème de la connexion et de la déconnexion, essentiel à nos yeux.

Devoir de déconnexion entre 20h et 7h, organisation du travail pour séparer les temps de connexion des autres temps, proposition de déposer son smartphone en début de réunion pour être beaucoup plus présent en réunion, de décaler l'envoi des emails via l'application informatique pour que leur réception soit concentrée pendant les temps de connexion.

ORGANISATION DU TRAVAIL



LE TÉLÉTRAVAIL



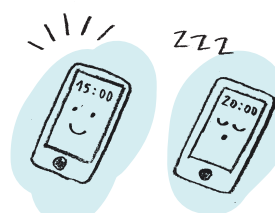
LA CHARTE
DE LA RÉUNION



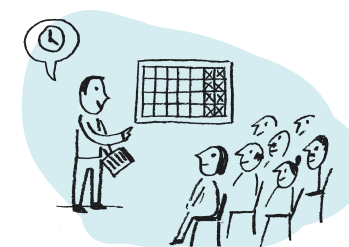
L'ARTICULATION
DES TEMPS DE VIE



LA GESTION
DES ÂGES



LE DROIT À LA
DÉCONNEXION



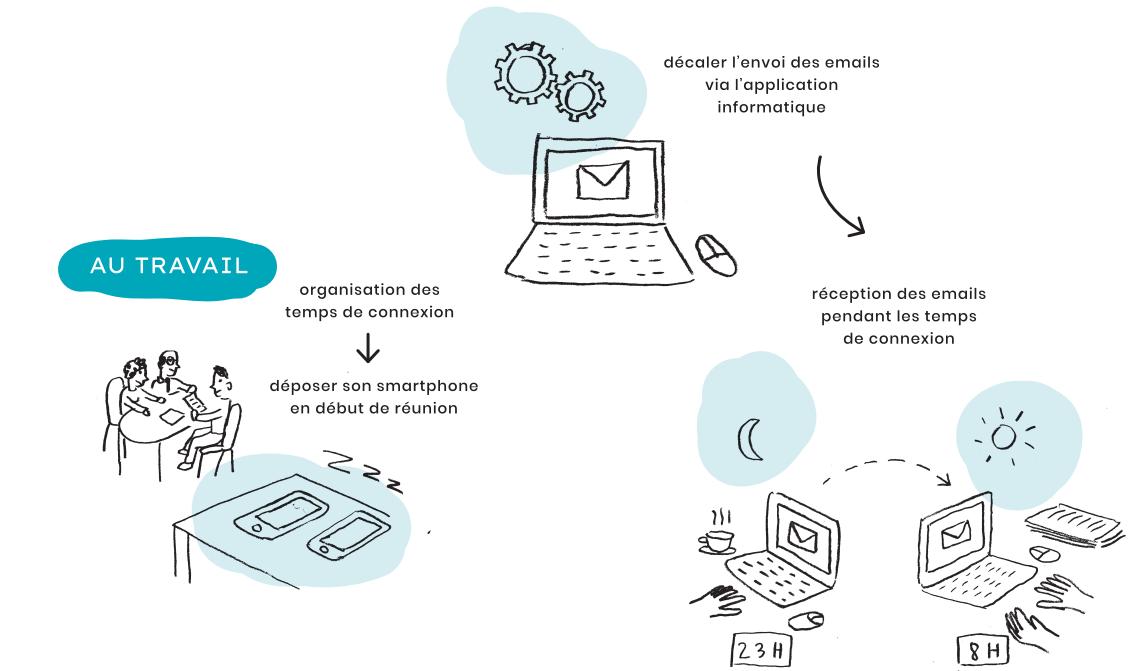
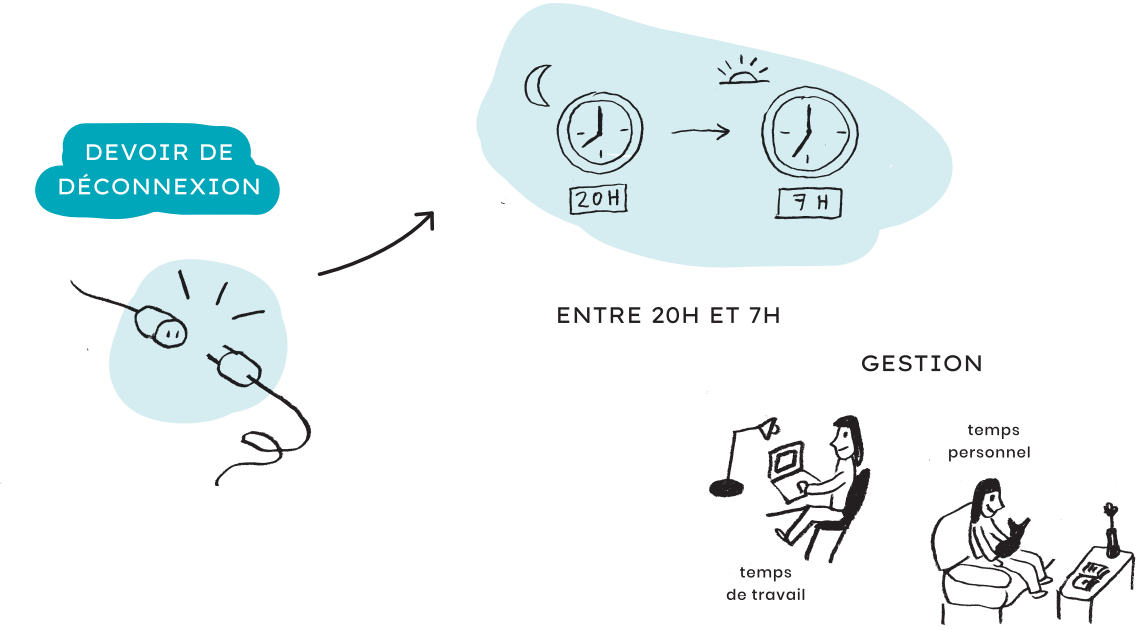
LA FORMATION DES
ENTREPRISES



LE TEMPS CONTINU
DU PERSONNEL DE MÉNAGE

À propos de connexion et déconnexion, on peut signaler qu'il est également important de se déconnecter pendant le temps personnel. Le droit à la déconnexion, au détachement de la machine, est global.

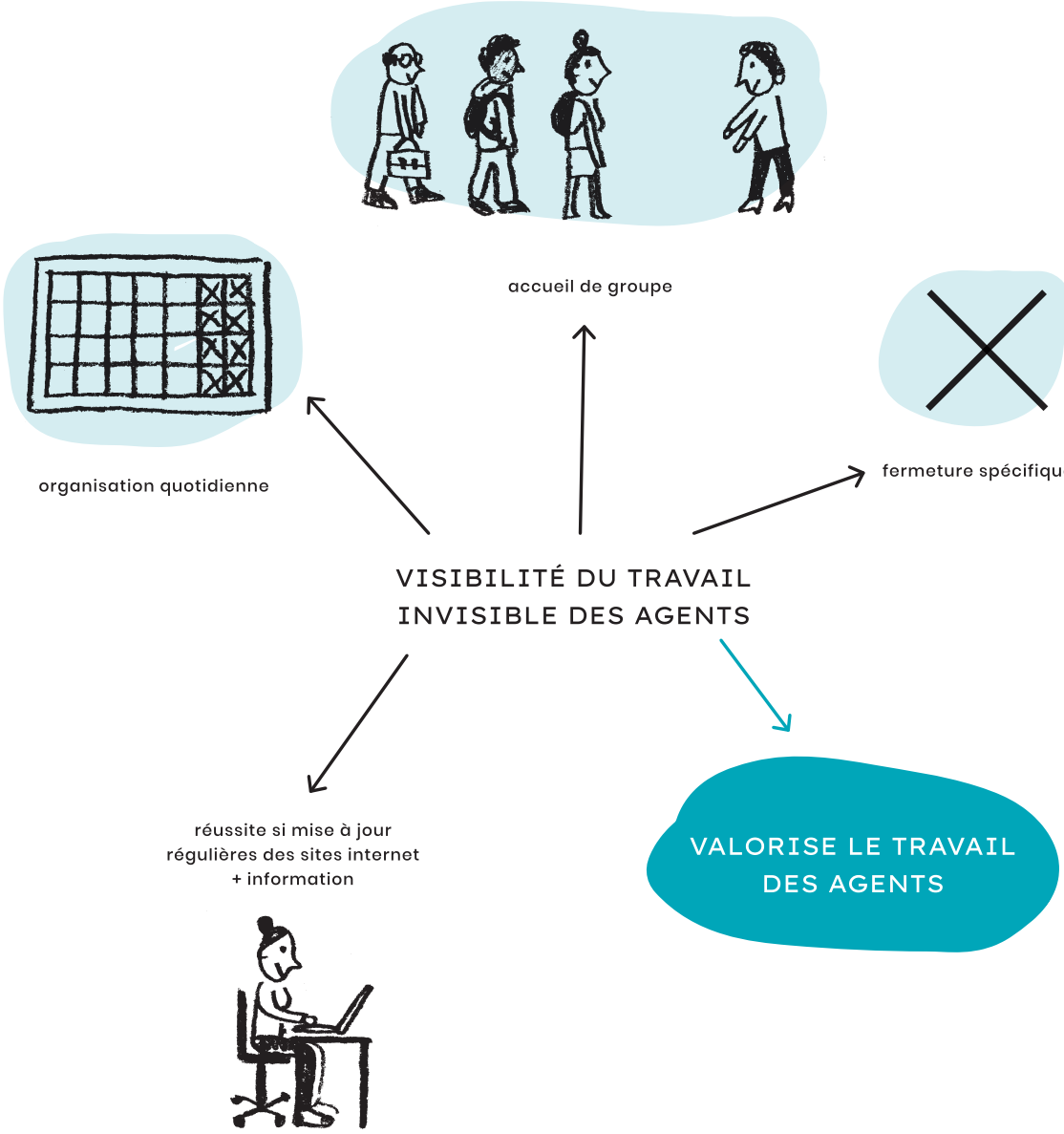
CONNEXION / DÉCONNEXION



La troisième, qui nous paraissait très intéressante illustre la question du travail invisible. Je vous ai expliqué précédemment que dans mon métier,

j'ai travaillé 2 ans dans l'invisible pour 2h de spectacle visible ! Mais toi, ÉRIC, tu avais un témoignage vraiment très concret sur cette notion dans une administration.

TRAVAIL INVISIBLE



« Quand je suis arrivé en 2014, les horaires de 32 heures antérieurement négociés avec les agents-es d'accueil étaient remis en cause par la Chambre régionale des comptes qui voulait contraindre au passage à 35h, comme dans l'administration en général. En analysant la journée de travail concrète on s'est rendu compte que les agents-es des mairies de quartier arrivaient systématiquement 15 minutes avant l'heure officielle d'ouverture.

Les 3 prochaines slides sont consacrées au télétravail, qui a été un des sujets traités par la Mission des temps ces dernières années à Strasbourg. Il faut être conscient que le télétravail se fait dans les horaires et conditions de travail réglementaires habituelles. Il suppose de maintenir la joignabilité, et au moins 2 ou 3 jours « non télétravaillables » par semaine de manière à conserver les habitudes de travail en équipe. Et cet outil performant ne doit pas empiéter sur la vie privée.

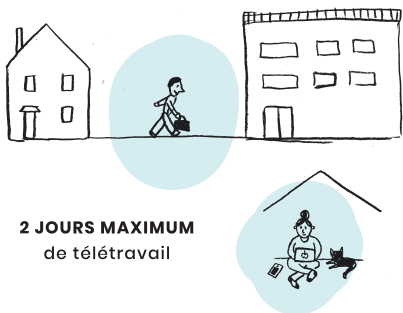
Pour allumer la lumière, les ordinateurs, mettre le chauffage, etc. Ce travail invisible totalisait chaque semaine les 3 heures qui nous manquaient pour satisfaire la Chambre régionale des comptes, sans pénaliser les agents-es. Voilà ce qu'est le travail invisible. Ces petites tâches qu'on fait gratuitement, mais qui nous prennent du temps de vie et du temps d'organisation personnelle.

Notre idée sur le télétravail c'est qu'il améliore non seulement le bien-être au travail mais qu'il a aussi d'autres objectifs en termes de développement durable, de pollution, de stress, de ménagement ou d'équilibre des territoires, de gestion des pics de pollution, de pandémies, d'épisodes climatiques difficiles. Cela permet aux gens de rester à distance et de faire vivre l'économie locale. Donc, que ce soit au cours d'épisodes exceptionnels un outil permettant à la collectivité ou à l'entreprise de continuer tout en préservant la santé ou l'équilibre de ses salariés, pourquoi pas, mais qu'il reste encadré comme un travail normal.

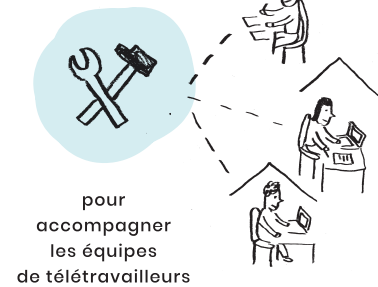
LE TÉLÉ-TRAVAIL ET SES LIMITES

PAR SEMAINE

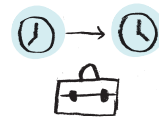
1 OU 2 JOURS non télétravaillés



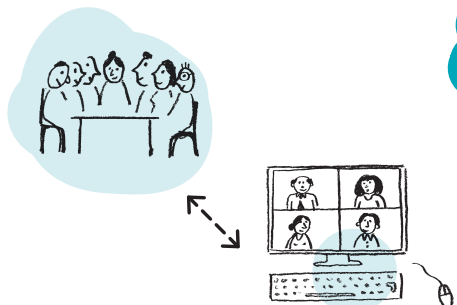
DÉVELOPPER DES OUTILS



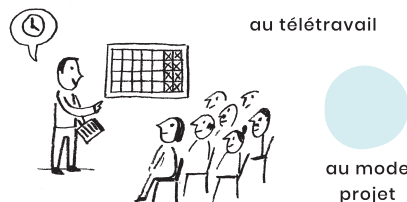
SOUPLESE DANS LES HORAIRES



INTÉGRER LES COLLÈGUES TÉLÉTRAVAILLEURS



FORMER LES ENCADRANTS



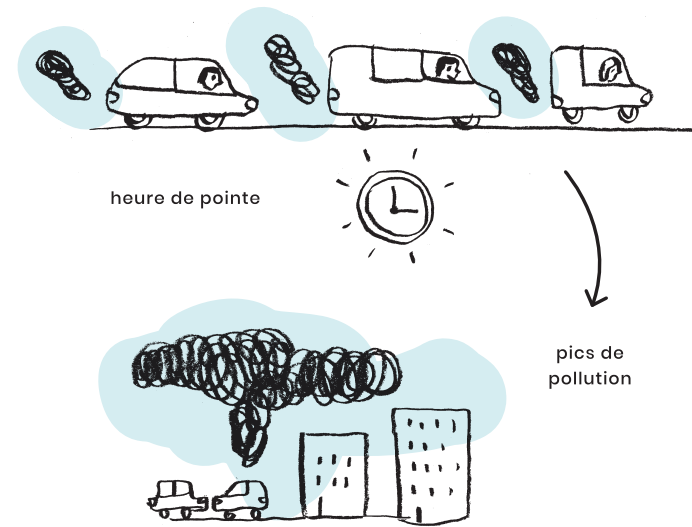
PENDANT LES GRÈVES



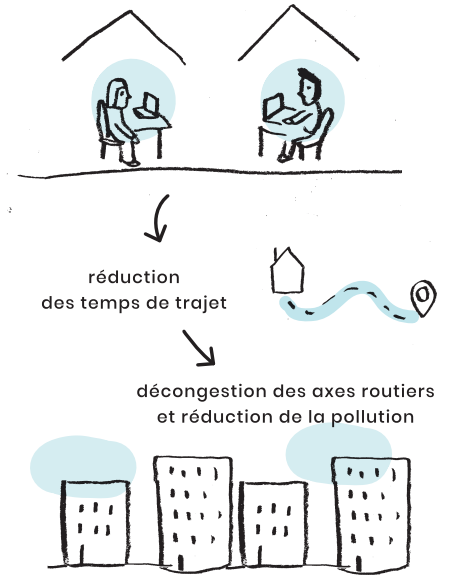
augmenter son usage pendant les grèves

LE TÉLÉ-TRAVAIL ET LA MOBILITÉ

CONGESTION DES AXES ROUTIERS



TÉLÉ-TRAVAIL



LE TÉLÉ-TRAVAIL ET LA QUALITÉ DE VIE

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE VIE

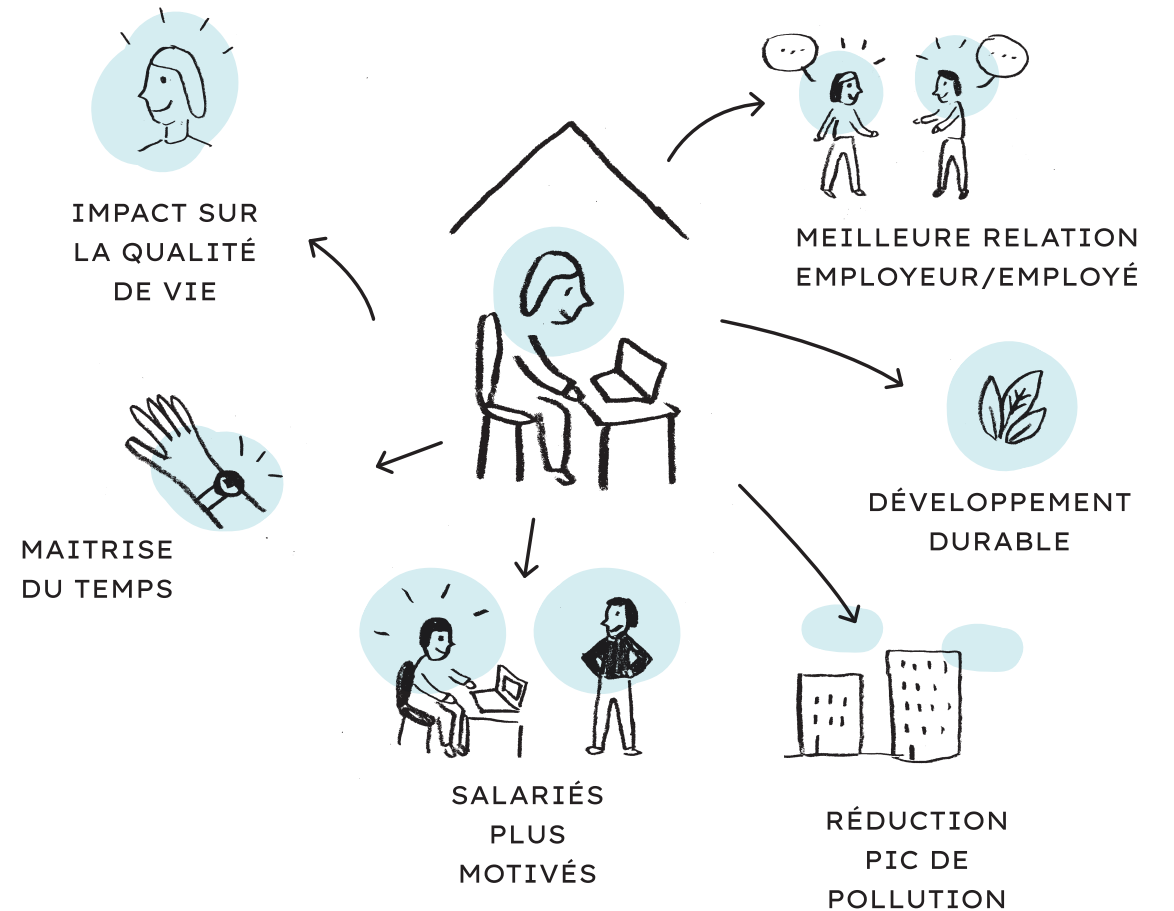
MAÎTRISE DU TEMPS

MEILLEURE RELATION EMPLOYEUR/EMPLOYÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

SALARIÉS PLUS MOTIVÉS

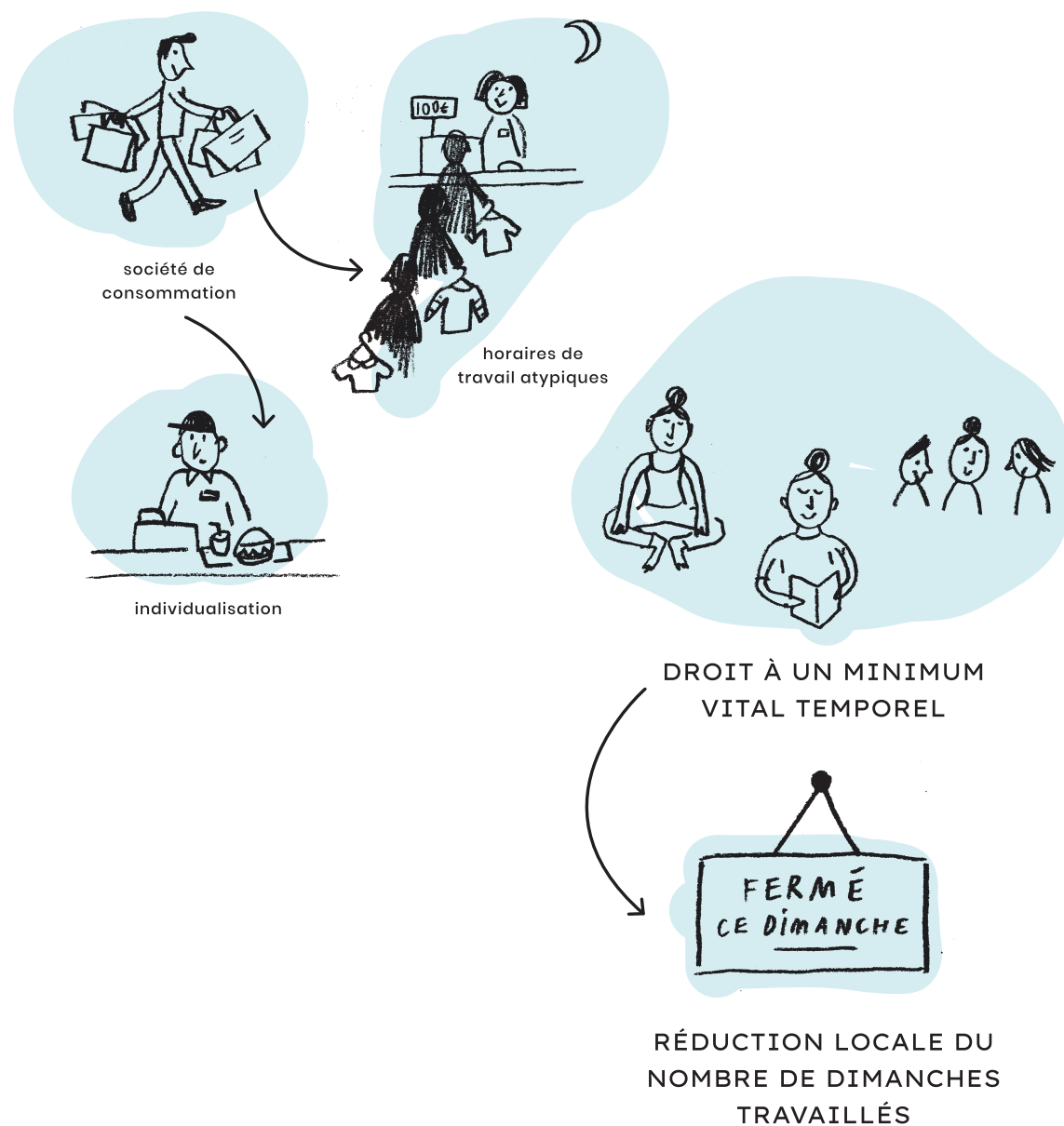
RÉDUCTION PIC DE POLLUTION



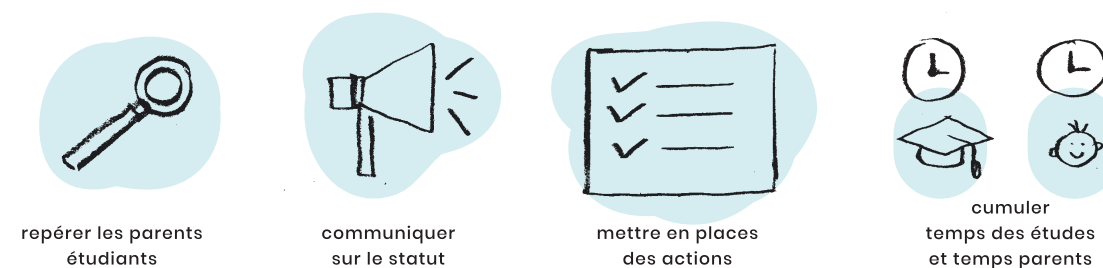
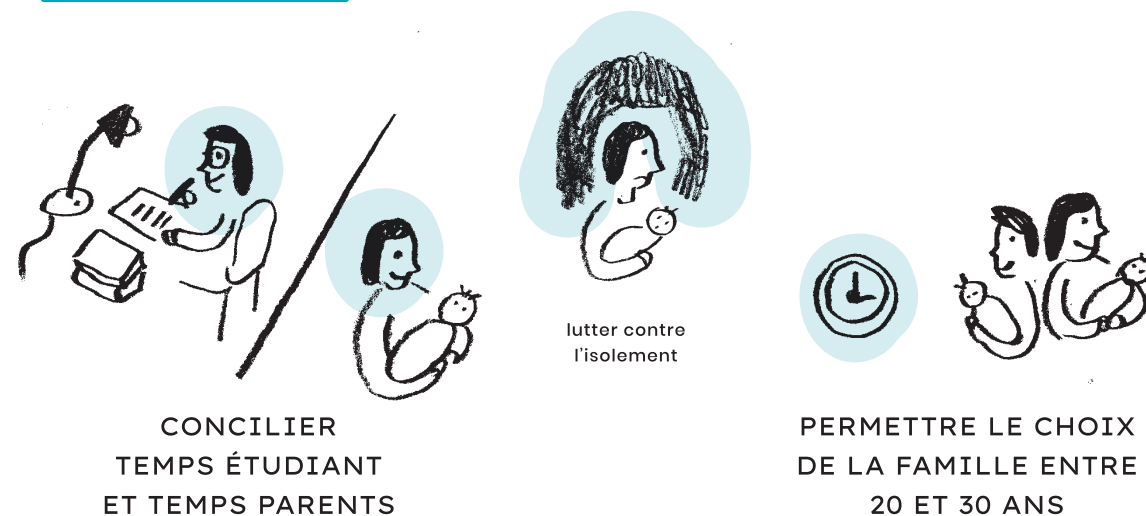
« La réduction des dimanches travaillés. Les maires ont le pouvoir de décider d'autoriser ou non l'ouverture des commerces le dimanche. Mais ils ont aussi celui d'ouvrir bibliothèques et médiathèques le dimanche. Cela implique que des gens y travaillent. Mais jusqu'où aller en la matière ? Comment ce travail sera-t-il rémunéré et pris en compte ? »

On passe au prochain groupe de deux images : la garde d'enfants. Il y a la garde d'enfants ponctuelle, pendant les heures de travail mais aussi une garde d'enfants pour pouvoir accéder aux loisirs. Il y a aussi une slide titrée « les parents – étudiants-es », qu'on a failli présenter à la fin pour introduire un sujet émergent, la question du temps et de l'université. En cette matière on pense souvent à une meilleure utilisation des campus tout au long de l'année, mais il y a aussi, pour certains étudiants, la conciliation entre leur temps d'étude et leur temps de jeunes parents. C'est peut-être un sujet à traiter dans nos prochains actes.

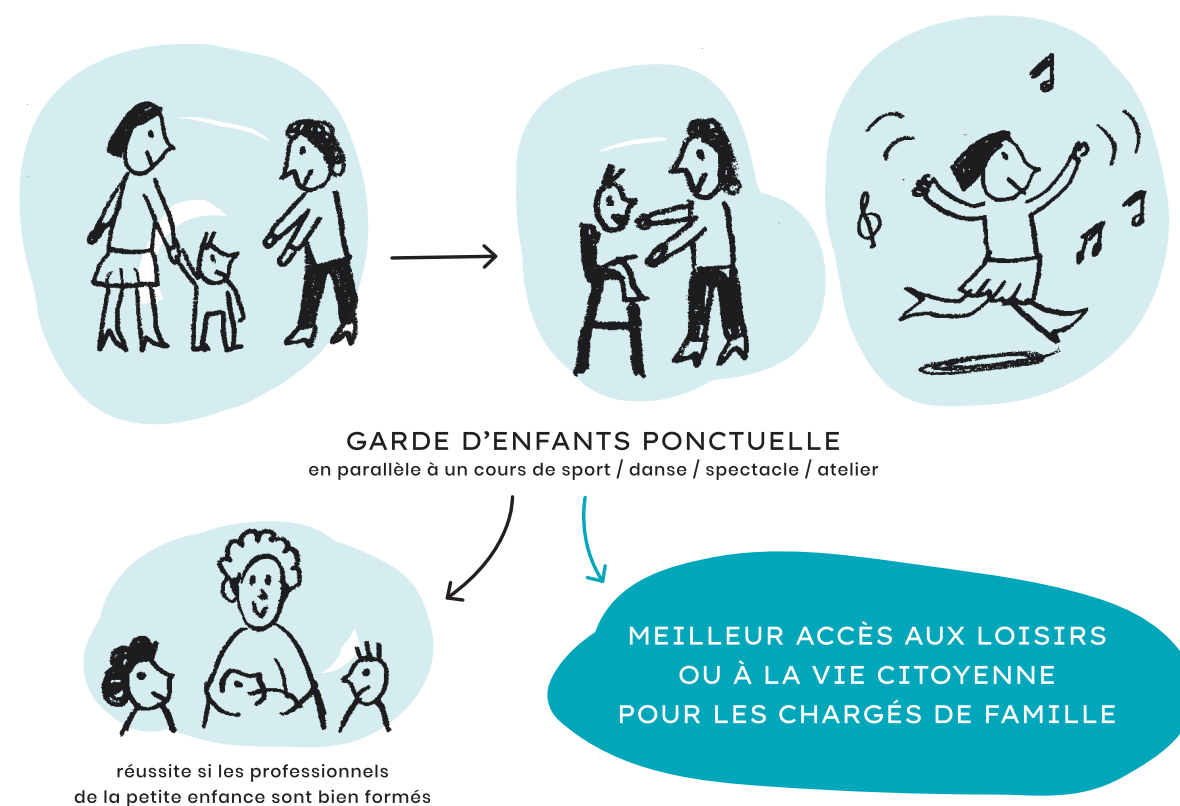
RÉDUCTION DES DIMANCHES TRAVAILLÉS



LES PARENTS-ÉTUDIANTS



GARDE D'ENFANTS

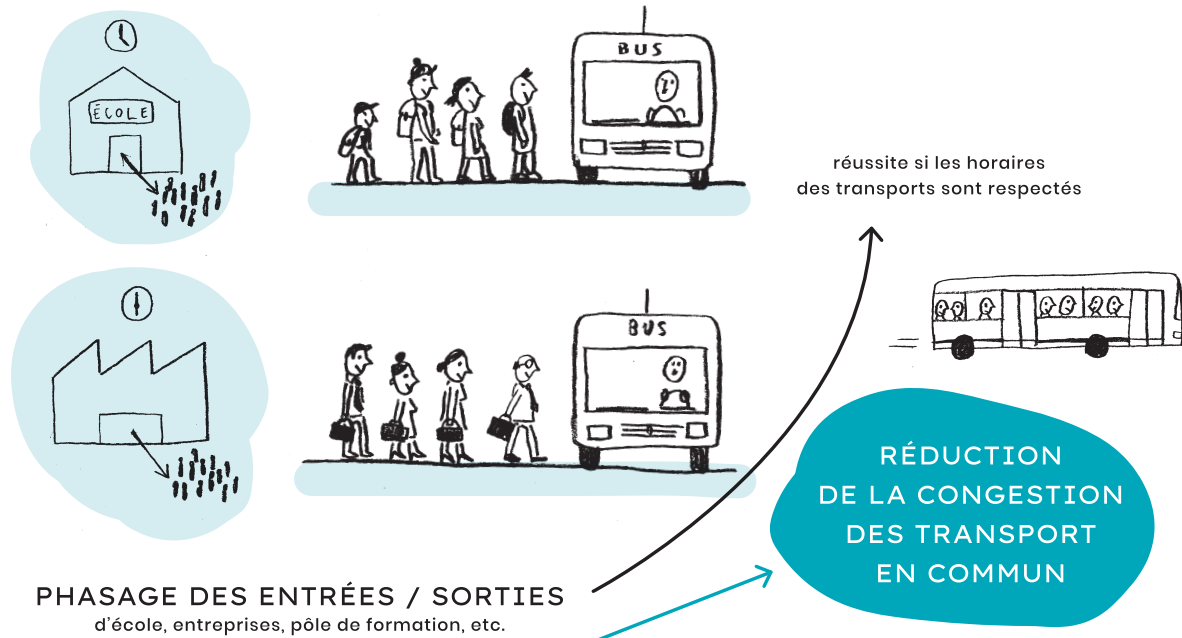


« Nous en venons au phasage d'horaires, entre entrées et sorties d'écoles, d'entreprises, etc. Il s'agit de résoudre les problèmes de congestion aux heures de pointe, comme vous l'avez tenté à Rennes, comme l'a montré Emmanuel Munch dans ses travaux sur Saint-Denis et d'autres localités.

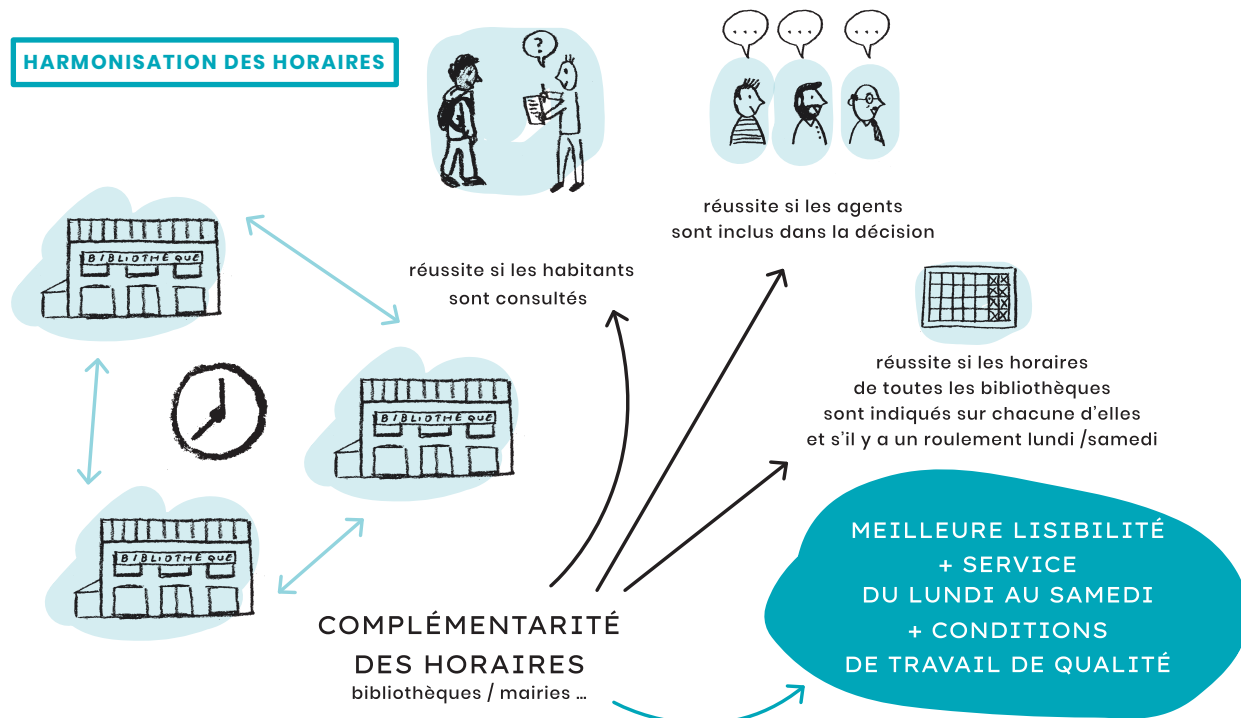
On travaille sur les horaires de prise de poste, de début de cours dans les lycées ou de travail dans les administrations ou les entreprises,

pour étaler les flux. C'est aussi une façon de réduire les inégalités entre ceux qui sont obligés de subir l'encombrement et ceux qui ont le loisir de s'organiser autrement. Parce qu'on voit bien que parfois, pour éviter les bouchons et encombrements, on finit par mettre ses enfants à sept heures trente en périscolaire pour pouvoir partir plus tôt au travail, ce qui désorganise complètement l'activité.

PHASAGE D'HORAIRE

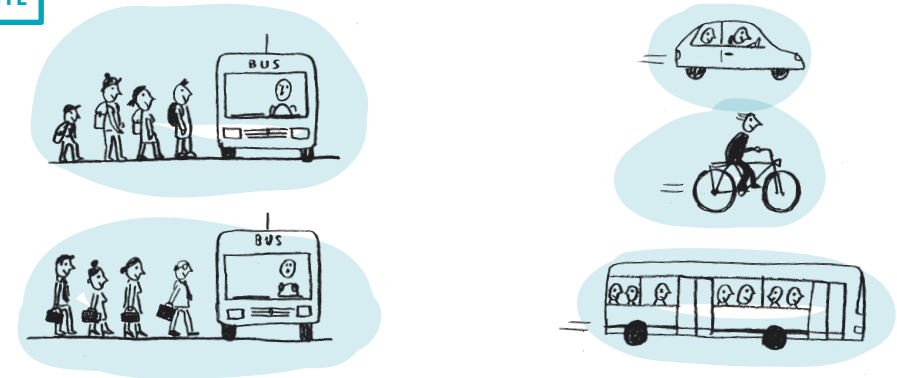


HARMONISATION DES HORAIRE



« La question des horaires et des équipements est tout à fait liée à celle du phasage. L'exemple type est celui des bibliothèques. Il faut avoir une lisibilité très forte et une harmonisation de la grille de leurs horaires pour améliorer leur accessibilité sans forcément les ouvrir beaucoup plus.

MOBILITÉ



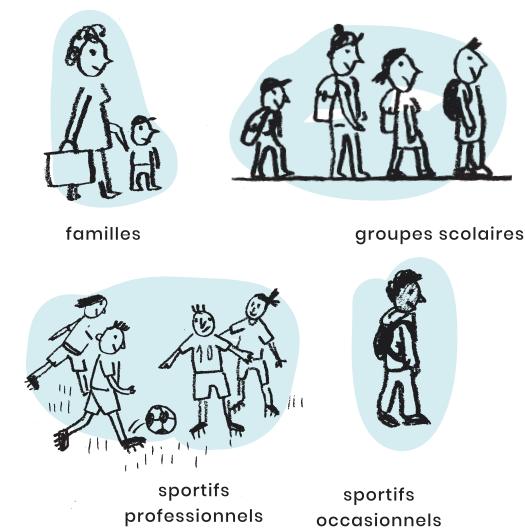
DÉCALAGE DES HORAIRE

On peut passer au bloc suivant : le comité d'usagers-ères. On a entendu plusieurs fois au cours de ces deux journées que les politiques temporelles sont pensées à partir des usagers-ères, leurs pratiques, leurs besoins, leurs nécessités. C'est pourquoi un comité d'usagers-ères sous quelque forme que ce soit, est toujours important. C'est une façon de connaître leurs pratiques et leurs besoins pour délivrer

HEURES DE POINTE

un service plus adapté. On interroge les gens qui ont accès à certains services, mais aussi ceux qui ne peuvent pas y accéder pour savoir à quelles conditions ils pourraient le faire. Je trouvais intéressant de mener ce questionnaire en combinant démarches ludiques et enquêtes. Il faudrait inventer quelque chose comme un remix.

COMITÉ D'USAGERS



COMITÉ D'USAGERS VARIÉ ET RENOUVELÉ

à impliquer pour décider des horaires

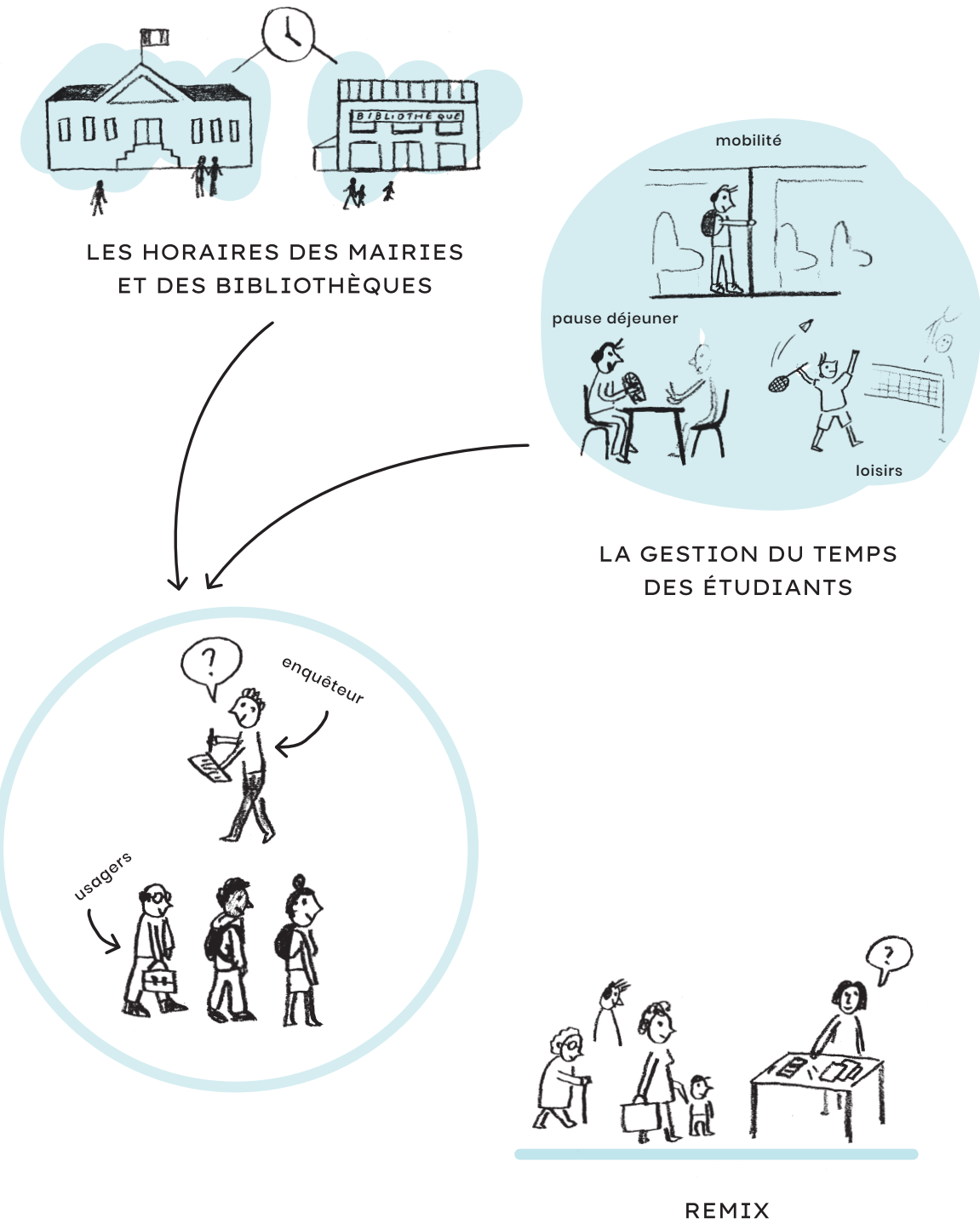
réussite si la participation est renouvelée pour avoir un œil neuf

DÉLIVRE UN SERVICE PLUS ADAPTÉ

« Sur l'aménagement et la question de l'accès aux services publics nous n'avons pas tout à fait le même regard tous les deux. Je pense que le but est évidemment de rapprocher physiquement mais aussi temporellement les différents services publics des usagers-ères. Il faut que le service soit proche mais surtout qu'il soit accessible

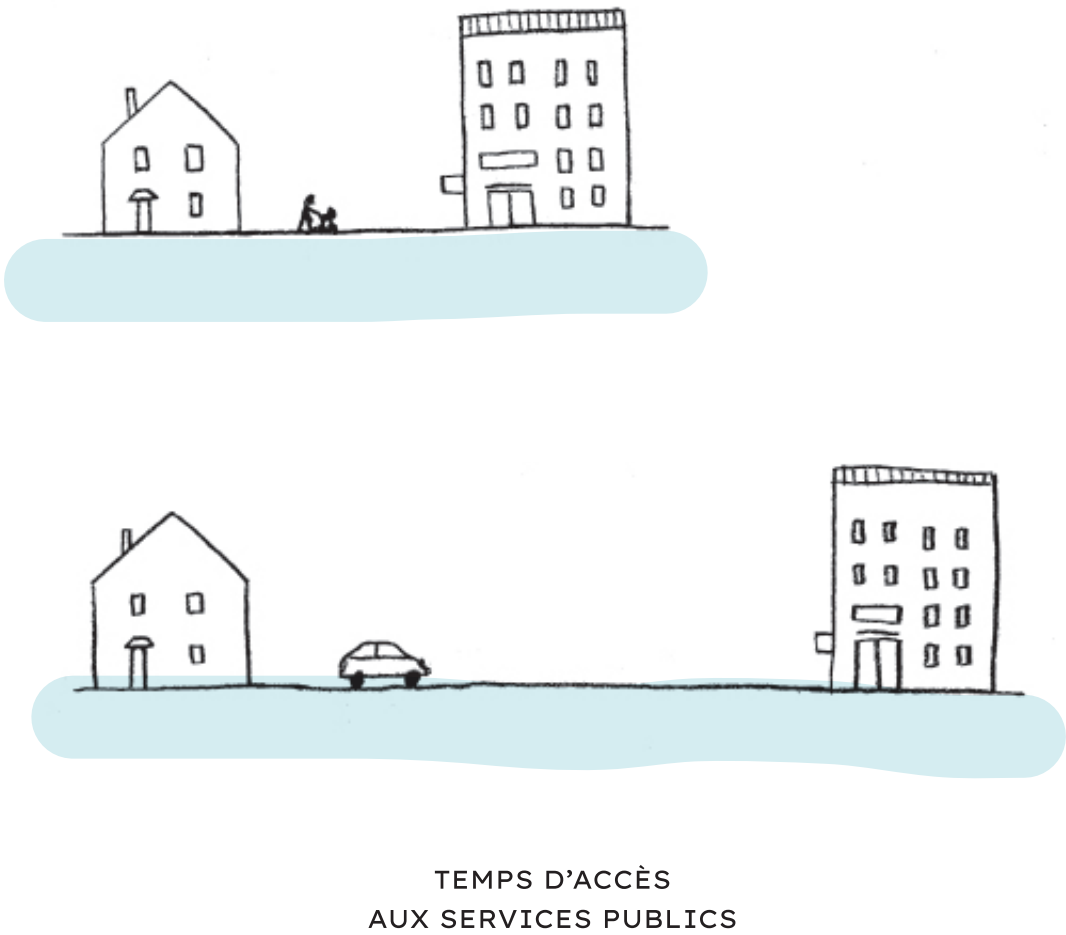
en peu de temps. Un service éloigné mais directement connecté par une ligne de tram ou d'autres transports en commun sera accessible rapidement. La proximité, qu'elle soit spatiale ou temporelle doit être cardinale dans l'organisation des villes et des territoires, y compris les territoires ruraux.

SERVICES DE PROXIMITÉ



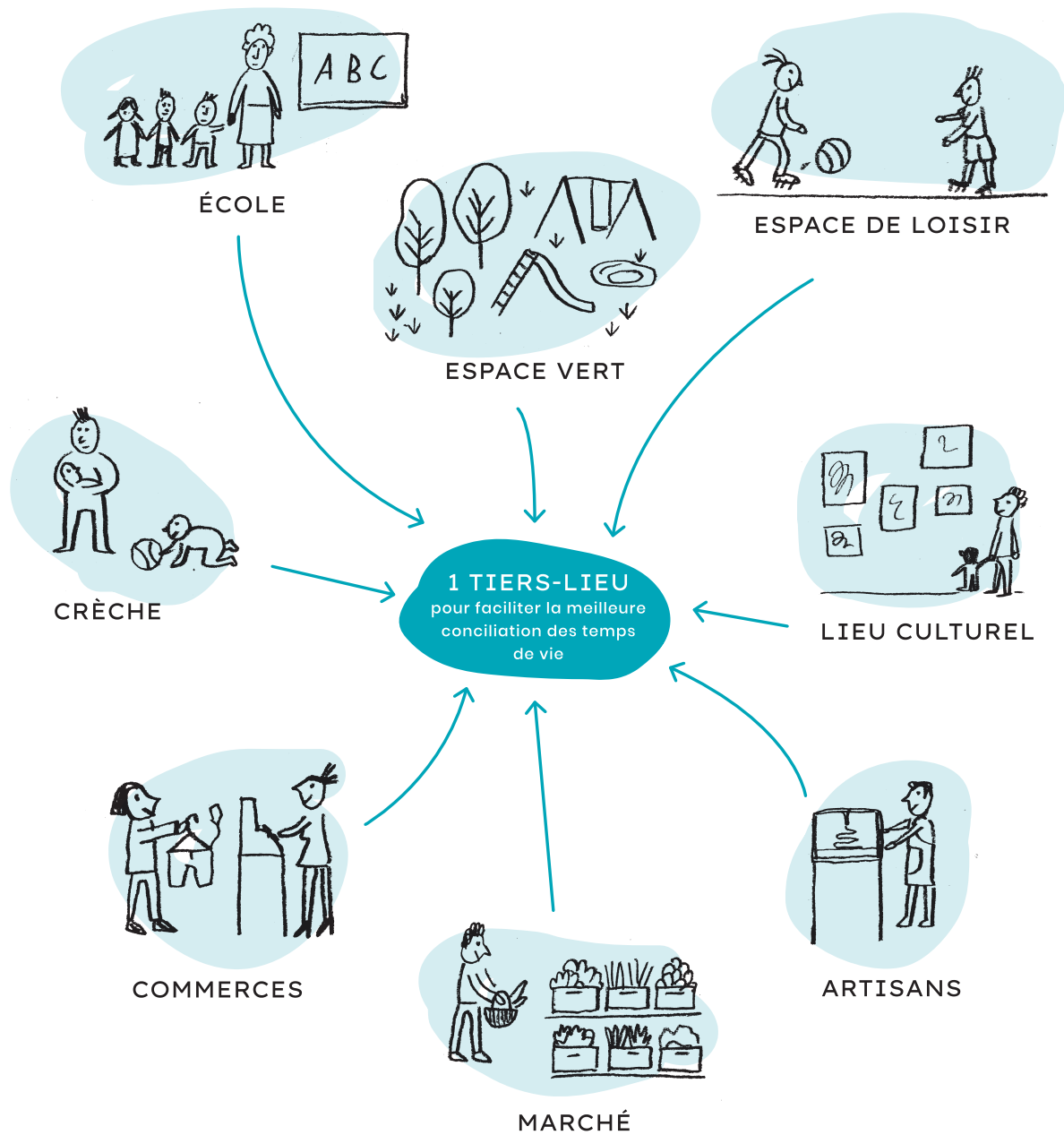
« Pour moi, la question de la « marchabilité » c'est-à-dire d'une ville où on peut accéder aux premières nécessités à pied, est importante. On a cartographié, pour Rennes et sa métropole, les temps de marche jusqu'aux équipements dont on a besoin tous les jours. Une cartographie avec des isochrones

très précis qui doit servir d'outil aux aménageurs, pour qu'ils puissent réduire les zones blanches où les habitants manquent de tel ou tel équipement accessible en cinq minutes à pied. C'est bien d'utiliser les transports en commun mais c'est encore mieux de pouvoir y aller à pied.



« Le dernier bloc d'images concerne les tiers-lieux ou autres espaces qui proposent des solutions pour se retrouver, pour partager des activités. Lieux chaleureux, pour construire ensemble, cantines solidaires, conciliation des temps de vie., conciergeries, maisons citoyennes, etc. Mais pourquoi imagine-t-on ces lieux nouveaux ? Pour nous réattribuer une vie sociale confisquée, ou parce que nous n'avons plus le temps d'aller

dans les lieux ordinaires où, aujourd'hui, nous pourrions nous consacrer à ces activités ? Est-on dans la remédiation, donc l'encouragement indirect, à une dérive systémique, ou dans la création d'une sociabilité nouvelle, ce qui serait le cas des petites cantines ? Est-ce que ce sont des sparadraps sur une jambe de bois ? Ou bien de nouveaux lieux de respiration communs et partagés ?



GROUPES QUI SE RÉUNISSENT POUR FAIRE DES CHOSES ENSEMBLE
cuisine, produits maison, etc.



UN LIEU POUR



se retrouver en groupe

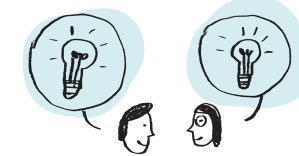


UN LIEU POUR

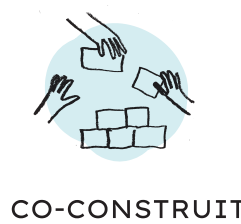


laisser du matériel commun

METTRE SES PRIORITÉS EN ACTION



À L'ÉCOUTE DE CHACUN



CO-CONSTRUIT

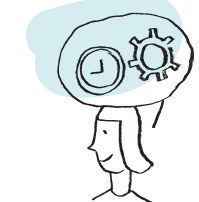
LIEU QUI LAISSE DE LA PLACE AU TEMPS



ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES



du temps à l'écoute de soi



apprivoiser des changements de fonctionnement individuel

« C'est pour que cela qu'on a voulu conclure sur ces images. Les politiques temporelles marchent toujours sur un fil, dans un risque constant de pencher du côté des mesures du type « les crèches 24h/24 et 7 jours sur 7 » qui arrangent les employeurs, sans avoir la volonté politique d'aller au fond.

Il faut se demander sans cesse : Que veut-on défendre ?

Je vais donc clore, vous remercier d'avoir été avec nous. Remercier la ville de Strasbourg de nous avoir accueillis. Et remercier celle qui a vraiment œuvré : Joana. Merci beaucoup.



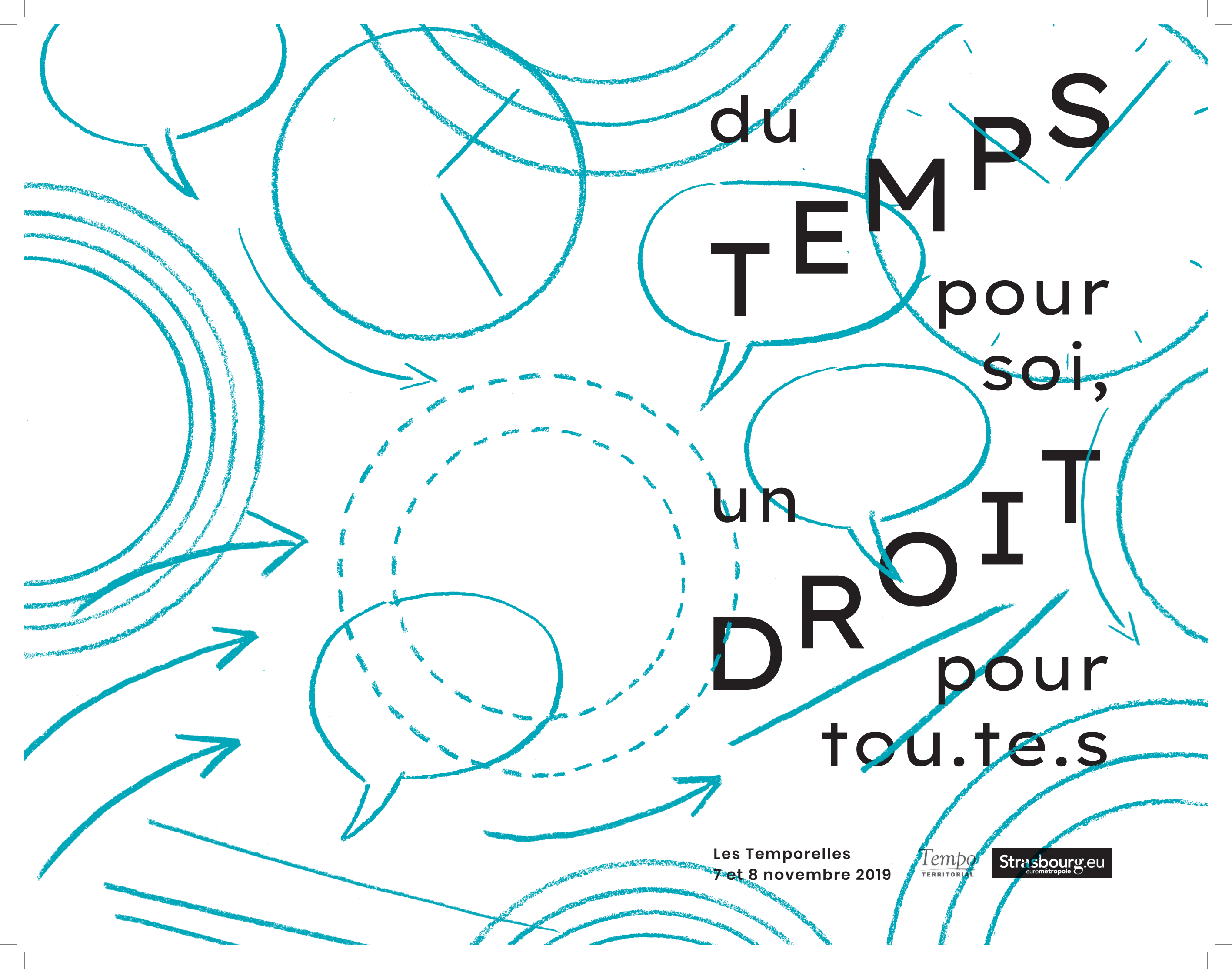
TEMPO TERRITORIAL

Hôtel de Rennes Métropole
4 avenue Henri Fréville
CS 93111
35 031 Rennes Cedex
02 23 62 20 95
contact@tempoterritorial.fr
<http://tempoterritorial.fr/>

Conception graphique

ATELIER TERRAINS VAGUES
terrainsvagues.fr



The background features several hand-drawn teal circles and arrows. Some circles are solid, while others are dashed. Arrows of varying lengths and directions are scattered throughout, creating a sense of movement and flow. The overall style is informal and artistic.

du TEMPS

pour
soi,

un DROIT

pour
toute.s

Les Temporelles
7 et 8 novembre 2019

Tempo
TERRITORIAL

Strasbourg.eu
eurométropole